

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES ET COOPERATION TECHNIQUE

Par M. Henri CAILLAVET,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, *vice-présidents* ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, *secrétaires* ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Pierre Carous, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, Jean Filippi, François Giacobbi, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poinant, Jacques Rastoin, Léon Rogé, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 3), 364 (tome III), 393 (tome II) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 2) (1968-1969).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Coopération technique.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE. — Les relations culturelles	9
I. — Le cadre juridique	9
II. — Les crédits de fonctionnement et d'équipement	24
III. — La langue française dans les pays étrangers	32
A. — Enseignement du français à l'étranger	36
1. Les Etablissements d'enseignement.....	36
a) Etablissements relevant directement de la D.G.R.C.	37
b) Etablissements ne dépendant pas de la D.G.R.C. mais relevant d'organismes subventionnés par le Département	38
c) Etablissements secondaires privés auxquels le Département apporte son concours.....	40
d) Etablissements d'enseignement d'Etats étrangers auxquels le Département apporte son concours....	40
2. Le personnel enseignant.....	41
3. L'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision	50
B. — Le français comme langue de culture et d'information	53
1. Le Fonds culturel.....	54
2. Exportation de livres.....	58
3. Envoi gratuit de livres.....	70
IV. — L'action culturelle	71
A. — Bourses et accueil d'étudiants	72
B. — Les échanges	90
1. Les échanges artistiques	91
2. Les échanges culturels et scientifiques.....	107
3. Expositions documentaires.....	111
C. — L'action par la radiodiffusion et la télévision	113

	Pages.
DEUXIÈME PARTIE. — La coopération technique.....	123
I. — Les crédits.....	123
II. — L'effort d'aide économique et technique accompli par la France. Comparaison globale de l'aide française avec celle des autres pays industrialisés.....	124
III. — Structures politiques et administratives.....	126
A. — Gouvernement et Administration centrale.....	126
B. — Postes diplomatiques.....	128
IV. — Besoins. — Personnel nécessaire pour les satisfaire.....	128
V. — Le cadre de pensée et d'action : méthodes et cadre juridique. — Plan pluriannuel. — Accords de coopération technique.....	132
VI. — Les moyens financiers.....	136
A. — Dépenses en capital. — Investissements.....	136
B. — Crédits de fonctionnement.....	137
Conclusion	141
ANNEXES	145

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Rapporteur pour avis sur une partie des crédits du Ministère des Affaires étrangères, je n'oublierai pas que j'appartiens à la Commission des Affaires culturelles et que, par conséquent, je dois examiner les relations culturelles et la coopération technique en fonction des préoccupations de cette commission, tout en tenant le plus grand compte des exigences de notre diplomatie. Nous sommes en effet persuadés qu'à l'époque où nous sommes, coopération culturelle et coopération technique sont plus que le soutien de notre diplomatie : l'essence même de celle-ci.

Une distinction doit être faite, je le crois du moins, lorsqu'on traite ce sujet, et si étonnant que cela puisse paraître au premier abord, entre *culture* et *langue*.

Il peut y avoir un combat pour la langue française et un combat pour la culture qui ne sont pas nécessairement liés l'un à l'autre.

La culture ne connaît pas de frontières, elle n'est pas limitée aux bornes de la nation, elle n'est même pas enfermée dans un langage ; on peut parler d'une civilisation et d'une culture occidentale mais il est inexact et hasardeux de parler de culture française.

Si l'on distingue, comme nous croyons devoir le faire, culture et langue, nous comprendrons que plusieurs langues peuvent être le véhicule d'une même culture et que, par conséquent, le combat pour la culture peut être mené par plusieurs pays qui se répartissent les tâches et ainsi diminuent les dépenses en donnant plus d'efficacité à leur action commune.

Dans cette culture que nous proposons à des peuples en voie de développement, il y a deux éléments qui se conjuguent difficilement dans nos esprits et notre sensibilité : d'une part les forces du passé, d'une histoire où la science et les techniques jouaient un rôle

moins important qu'aujourd'hui en sorte que l' « humanisme » et les valeurs anciennes ont le sens d'une culture essentiellement « littéraire ».

La seconde composante de notre civilisation, ce sont les sciences et les techniques, c'est l'esprit scientifique que la Grèce nous a proposé et qui, au moment de la Renaissance, a commencé de poser les fondements du monde moderne.

Le monde qui se fait se caractérise par l'attrait des biens matériels, un attrait quelquefois excessif, et par le rôle de plus en plus important joué dans le développement économique et le progrès social par les sciences et les techniques.

Ce que nous voulons et pouvons donner aux pays en voie de développement, ce ne sont ni nos valeurs anciennes, ni ce goût des biens matériels, mais bien l'esprit scientifique et l'acquis de la science et des techniques.

Nous devons d'ailleurs, lorsque nous examinons les finalités de notre action culturelle, distinguer pays très industrialisés et pays en voie de développement ; s'agissant de ceux-là, nous devons avec eux et grâce aux échanges intellectuels rechercher les formes nouvelles d'une civilisation qui ne sauvera son âme qu'en répudiant ses superstructures ; s'agissant des pays en voie de développement, nous devons leur apporter d'abord une langue véhiculaire sans laquelle ils ne pourraient accéder à la culture scientifique et technique et, en second lieu, l'acquis scientifique et technique de l'Europe et de l'Amérique ; plus encore, c'est l'esprit scientifique, dans le respect de leur culture, culture qui doit évoluer selon ses normes propres.

Dans l'un et l'autre cas, notre intérêt est évident, non immédiat ; prétendre trouver seuls les voies d'une civilisation harmonieuse sans le recours des pays parvenus au même stade de développement que nous — ou même en avance par rapport à nous — serait une erreur et une faute ; attendre une récompense économique immédiate de notre effort de coopération culturelle avec les pays en voie de développement serait faire preuve d'un « utilitarisme » hors de propos.

Ce que nous pouvons attendre, par contre, d'une telle action de coopération culturelle, c'est un meilleur équilibre des forces, une meilleure compréhension entre les pays en voie de développement

et nous, donc une évolution harmonieuse des différents groupes de pays, condition de la paix et du développement des échanges commerciaux.

De la coopération technique, nous pouvons dire qu'elle est aussi désintéressée et, qu'en définitive, elle doit nous permettre d'atteindre l'un des buts proposés à la coopération culturelle, c'est-à-dire la formation des hommes.

La notion même de sous-développement est imprécise si tant est qu'elle puisse avoir une signification économique. Par contre, elle peut s'analyser d'une façon claire en une insuffisante utilisation des capacités du cerveau humain.

La coopération technique comme, pour une part, la coopération culturelle a pour objet de développer l'esprit, de lui donner toutes ses chances dans la voie de la domination de la nature, condition du bien-être et de la liberté.

C'est dans l'esprit que nous venons de définir que votre rapporteur analysera successivement les différentes actions menées par le Ministère des Affaires étrangères en matière, d'une part, de relations culturelles et, d'autre part, de coopération technique.

L'analyse des crédits trop modestes accordés à ce ministère serait décevante à elle seule si nous ne tracions en même temps le bilan d'une activité dont la France peut s'enorgueillir. Les critiques et les propositions que nous serons amenés à formuler n'ont pas pour objet de diminuer aux yeux qui en prendront connaissance la valeur de notre action, encore moins celle des hommes qui, dans le monde entier, en sont responsables. Bien au contraire, elles devraient permettre de donner leur pleine valeur et la plus grande efficacité à leur compétence et à leur dévouement.

PREMIERE PARTIE

LES RELATIONS CULTURELLES

I. — Le cadre juridique.

Notre action de coopération culturelle se développe dans le cadre d'accords culturels conclus avec les différents pays du monde.

Depuis le 1^{er} janvier 1968, un certain nombre d'accords ont été conclus avec des pays extrêmement divers : le Honduras, la Mongolie, Malte, l'Autriche, la République Arabe Unie.

Honduras :

En août 1966, le Gouvernement du Honduras a exprimé le désir de resserrer les liens culturels qui unissent nos deux pays par la signature d'un accord de coopération culturelle et technique.

Un projet a été soumis aux autorités honduriennes en février 1967. Les négociations menées par notre Ambassade à Tégucigalpa ont abouti à la signature de cet accord le 13 janvier 1968. Cet accord a pour objet d'intensifier l'enseignement du français dans les établissements scolaires du Honduras soit par l'envoi de professeurs, soit par la formation sur place de professeurs de français. Dans le domaine technique, le Gouvernement français s'engage à fournir au Honduras des experts chargés d'apporter une aide technique sur des problèmes particuliers ou de contribuer à l'étude de projets réalisés dans le cadre d'organismes internationaux. Une commission mixte sera chargée de mettre en application les dispositions contenues dans cet accord.

Mongolie :

L'accord culturel entre la France et la Mongolie a été signé le 31 janvier 1968 à Paris, à la suite de négociations qui se sont déroulées durant le mois de janvier entre la délégation française présidée par le Directeur général des Relations culturelles au Ministère des Affaires étrangères et la délégation mongole dirigée par le Président de l'académie des Sciences de ce pays.

Cet accord est le premier qui ait été conclu entre les deux Gouvernements depuis que la France et la Mongolie ont établi des relations diplomatiques en 1965.

Il prévoit le développement des échanges entre les deux pays dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la science, et précise notamment qu'un enseignement de la langue mongole serait désormais assuré à l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, une place importante étant par ailleurs accordée à l'enseignement de la langue française en Mongolie ; il indique également que chacun des deux pays facilitera l'organisation sur son territoire des expositions et manifestations culturelles ou artistiques de l'autre pays.

Une commission mixte est chargée d'arrêter tous les deux ans les programmes concrets de ces échanges.

Malte :

Au mois de mai 1967, l'Ambassadeur de Malte en France a fait part au département du désir de son Gouvernement de conclure un accord culturel avec la France.

Les négociations entamées en juillet 1967 ont abouti à la signature à Paris, le 14 février 1968, de cet accord. Cet accord, qui a pour objet de fixer le cadre général des échanges entre la France et Malte dans les domaines de l'éducation, des lettres, des sciences et des arts, prévoit en particulier l'enseignement du français dans les établissements scolaires et universitaires maltais, la création de centres culturels, l'octroi de bourses, la diffusion de livres, d'œuvres cinématographiques, radiophoniques ou télévisées.

En outre, le Gouvernement de Malte accorde à nos enseignants des facilités douanières et fiscales. Une commission mixte est chargée de veiller à l'application de cet accord.

Autriche :

L'accord de coopération scientifique et technique, signé à Paris le 12 mars 1968 par M. Maurice Schumann, Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales et par le docteur Théodor Piffel-Percevic, Ministre fédéral pour l'Education, a été conclu à la demande du Gouvernement fédéral autrichien.

Le principe de sa conclusion a été annoncé dans le communiqué publié à la suite du voyage effectué à Vienne, en septembre 1967, par le Premier Ministre français et son Ministre des Affaires étrangères.

Les négociations ont abouti à l'occasion du voyage effectué en Autriche en janvier 1968 par M. Maurice Schumann.

Cet accord vient compléter, dans le domaine qui lui est propre, l'accord culturel franco-autrichien du 15 mars 1947.

Il prévoit que les Gouvernements attribueront des bourses d'études ou de stage à leurs chercheurs et étudiants en sciences, qu'ils organiseront des missions et des colloques de savants et de techniciens désireux de confronter les expériences acquises et qu'ils échangeront de la documentation scientifique.

La France et l'Autriche encourageront aussi le développement des relations entre le Commissariat français à l'énergie atomique et les institutions scientifiques autrichiennes correspondantes.

Enfin, les deux pays sont convenus de faciliter la diffusion de leurs langues respectives dans l'enseignement scientifique et technique. Le comité mixte, créé par l'accord culturel en 1947, est chargé de suivre l'exécution de l'accord de coopération scientifique et technique.

République Arabe Unie :

Au début de 1966, les autorités de la République Arabe Unie ont manifesté le désir de voir se développer les relations culturelles entre les deux pays, en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la coopération technique et scientifique.

A cette fin, un projet d'accord de coopération culturelle, scientifique et technique a été élaboré et soumis au Gouvernement de la R. A. U.

Les négociations, menées par notre Ambassade au Caire, ont abouti à la signature de cet accord le 19 mars 1968.

L'accord définit les lignes générales de la coopération entre les deux pays tant sur le plan culturel que dans les domaines scientifiques et techniques.

Les principales dispositions concernent l'enseignement du français, la formation des professeurs de français, les établissements culturels, les bourses, la coopération dans le domaine du droit et des sciences économiques, de l'archéologie, de la jeunesse, du cinéma, de la radiodiffusion et de la télévision.

Cinq protocoles sont annexés à l'accord :

Le premier concerne la création, au Caire, d'un Centre de documentation qui assure la diffusion des travaux des juristes français.

Les protocoles 2 et 3 définissent les modalités d'ordre administratifs relatives à l'échange des étudiants et des chercheurs et fixent le statut de nos coopérants.

Le protocole n° 4 a été conclu entre le Gouvernement de la R. A. U. et la Société des instituts nationaux, qui a pris en charge nos anciens établissements de la Mission laïque. Il précise la place et l'organisation du français dans les établissements considérés.

Enfin, le dernier protocole précise le statut de l'Institut français d'archéologie orientale.

Il est difficile de chiffrer à l'heure actuelle, les dépenses qu'entraînera l'application des dispositions de ces accords culturels. Ce n'est qu'après la réunion des commissions mixtes ou l'élaboration des programmes concertés que pourra être définie l'aide que la France apportera à ces pays.

*
* *

Les accords conclus avec les *pays francophones* traduisent des relations plus étroites avec ces pays. Nous en donnons ici la liste. Ces accords concernent l'Afrique, le Congo-Kinshasa, le Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, la Belgique, l'Extrême-Orient avec le Cambodge et le Laos, enfin le Québec.

a) ALGÉRIE

Une convention de coopération culturelle et technique a été signée avec l'Algérie le 8 avril 1966. Cette convention fixe essentiellement le statut de nos enseignants et experts envoyés en Algérie au titre de la coopération.

b) BELGIQUE

Un accord culturel avait été conclu avec la Belgique en 1946. Cet accord est devenu caduc et sera remplacé par un nouvel accord dont les négociations vont s'ouvrir incessamment. Il aura pour

objet de fixer la part de l'enseignement du français dans les établissements belges, ainsi que la coopération entre les deux pays dans les domaines culturels, extra-universitaires et surtout scientifiques.

c) CAMBODGE

Une convention annexe au traité franco-cambodgien signé le 8 novembre 1949 définit la place de l'enseignement du français dans les établissements scolaires cambodgiens et la possibilité pour la France d'ouvrir dans ce pays des établissements publics ou privés d'enseignement.

d) CONGO-KINSHASA

Un accord de coopération culturelle et technique a été signé avec le Congo-Kinshasa le 17 décembre 1963. Le Gouvernement français s'engage à mettre à la disposition de cet Etat des enseignants, de participer à la formation de professeurs congolais de français, d'apporter son aide technique dans le domaine de la formation des cadres et de la recherche scientifique, d'octroyer des bourses d'enseignement et techniques et de faciliter entre les deux pays l'échange d'œuvres musicales, théâtrales, d'expositions.

Des dispositions spéciales fixent le statut de nos coopérants leur permettant d'exercer dans les meilleures conditions possibles la mission qui leur est confiée.

e) LAOS

La convention franco-lao sur l'enseignement signée le 13 avril 1957 prévoit la création d'établissements d'enseignement de tous degrés et l'utilisation de la langue française dans l'enseignement laotien dans toutes les disciplines où la langue lao n'est pas encore utilisée (en particulier dans l'enseignement supérieur, technique ou scientifique). A cet effet, le Gouvernement français s'est engagé à fournir au Laos des professeurs de tous degrés chargés soit d'enseigner, soit de former les futurs enseignants laotiens. L'octroi de bourses d'études et de perfectionnement, l'échange de professeurs, l'envoi de matériel culturel de films, l'organisation de manifestations artistiques complètent les principales dispositions de cet accord.

f) MAROC

Une convention culturelle a été signée le 5 octobre 1957. Elle accorde aux deux Etats la liberté d'assurer sur le territoire de l'autre son enseignement et de créer des établissements d'enseignement. Elle envisage également la création de centres culturels, bibliothèques et instituts, l'envoi ou l'échange de professeurs, techniciens, savants, l'octroi de bourses. Des protocoles annexes fixent le statut de nos enseignants et précisent les établissements scolaires mis à la disposition de la Mission universitaire française au Maroc.

g) TUNISIE

Un protocole de coopération culturelle et technique a été signé avec la Tunisie le 15 avril 1959.

Ce protocole, analogue à la convention franco-marocaine, prévoit l'envoi d'enseignants en Tunisie et précise surtout le statut de ce personnel. Aucune autre forme de coopération culturelle n'est prévue dans ce protocole.

Tous ces accords sont entrés en vigueur.

h) CANADA

Depuis la signature en 1965 des accords culturels franco-canadiens, on note un accroissement très net de notre action au Canada. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années, le Ministère des Affaires étrangères a créé deux postes d'attachés culturels à Toronto et à Moncton et un à l'Ambassade de France à Ottawa.

En outre, le cours Claudel d'Ottawa qui scolarise 250 élèves dont 200 Canadiens et la Toronto French School de Toronto (700 élèves dont 600 Canadiens) reçoivent une aide importante du Gouvernement français.

L'un des meilleurs indices de l'excellence de notre action culturelle peut être la présence dans les Universités du Canada de plus de 150 professeurs français titulaires des cadres de l'Education nationale.

L'Alliance française, sur la Côte Ouest, vient de construire à Vancouver un important centre d'enseignement du français qui désormais assure notre présence dans cette région.

Enfin une Maison de la culture va être édiflée sur le campus de l'Université de Moncton dans le courant de l'année 1969.

Dans les autres domaines de notre action culturelle, le budget de 1969 ne permettra pas d'augmenter sensiblement nos efforts, sauf en ce qui concerne l'octroi de bourses où le crédit qui était de 825.000 F en 1968 a été porté à 1.086.000 F en 1969 et pour les échanges artistiques dont le crédit est en nette progression (97.000 F en 1968, 150.000 F en 1969).

i) QUÉBEC

L'entente sur la coopération culturelle signée le 24 novembre 1965 fixe la nature de nos relations culturelles avec le Québec. Le titre I^{er} traite de la place de la langue française dans l'enseignement, du perfectionnement des professeurs québécois de français, de l'échange de documentation, de livres, de l'échange de spécialistes du français, etc. Le titre II se rapporte aux échanges culturels dans les domaines du livre, du film, du cinéma, des manifestations artistiques, de la création d'Instituts culturels et scientifiques, de l'échange de personnalités, de l'octroi de bourses.

Cet accord est mis en application par la Commission permanente de coopération franco-québécoise qui définit chaque année le programme de nos échanges culturels avec le pays.

En ce qui concerne les résultats des actions menées en 1968 dans le cadre du développement des échanges culturels, scientifiques, techniques et d'information avec le Québec et les perspectives d'action pour les années 1969 et 1970, on peut donner les indications suivantes :

Quatre grandes rubriques groupent les activités de la coopération culturelle franco-québécoise (enseignement, bourses universitaires, échanges culturels, échanges artistiques) dont le développement a appelé en 1968 une restructuration et un renforcement du Service culturel français au Québec. Ce service a été rendu indépendant du Conseiller culturel de l'Ambassade à Ottawa et de deux agents au 1^{er} janvier 1968, et a été porté maintenant à six agents.

1. *Enseignement :*

Deux établissements français existent à Montréal. La capacité du Collège Marie de France a été accrue en 1968 grâce à une subvention de quatre millions et demi de francs du Ministère des Affaires Etrangères, qui a permis l'agrandissement des bâtiments. Une subvention d'un million et demi de francs, échelonnée de 1968 à 1970, rendra également possible l'extension du Collège Stanislas.

A la rentrée universitaire de cette année, le nombre des enseignants français en poste au Québec atteindra 521, dont 206 au titre du Service national. Ils étaient en 1967, 318 dont 97 en Service national de coopération. L'action de ces personnels qui intéresse tous les ordres d'enseignement ainsi que le secteur de l'éducation préscolaire, est complétée par des missions et stages divers réalisés en France et au Québec (40 à la fin de l'année, dont 33 déjà accomplis) ainsi que par la fourniture de matériel pédagogique.

Un Centre franco-québécois de développement pédagogique a été créé et installé : d'une structure souple et légère, il comprend deux sections mixtes, l'une à Québec, l'autre à Paris.

Deux professeurs associés québécois sont accueillis en France, à Caen et à Poitiers, pour l'année universitaire 1968-1969.

Les Autorités françaises et québécoises ont procédé d'autre part à l'étude des équivalences de diplômes. Des propositions précises ont été faites en vue de décisions attendues avant la fin de l'année et des mesures dérogatoires ont été adoptées pour l'année 1968-1969.

2. *Bourses universitaires :*

En 1967, le nombre des bourses universitaires attribuées par le Gouvernement français à des étudiants québécois était de 41. Il est actuellement passé à 193. Le montant des bourses a été augmenté afin de contre-balancer le taux élevé des bourses offertes par les Etats-Unis.

De son côté, le Gouvernement québécois accordera une centaine de bourses à de jeunes Français qui iront poursuivre leurs études au Québec.

Enfin, des « bourses d'élites » conjointes ont été créées en faveur de jeunes Québécois spécialement qualifiés par leurs qualités intellectuelles et morales, qui viendront faire en France soit un cycle d'études dans nos grandes Ecoles ou à un haut degré universitaire, soit un cycle de perfectionnement dans leur spécialité.

3. *Echanges culturels :*

La diffusion des livres français scientifiques, techniques, médicaux, a été encouragée notamment par l'octroi d'une subvention destinée à abaisser le prix de vente de ces ouvrages au Québec. Des opérations de co-édition et de co-rédaction franco-québécoises d'ouvrages médicaux ont été encouragées et réalisées.

Dans les secteurs de la radiodiffusion et de la télévision, la fourniture de programmes éducatifs et culturels a été développée en 1968. Ces échanges vont encore se développer grâce à la création par le Gouvernement québécois de « Radio-Québec ».

La diffusion non commerciale de films français culturels, scientifiques et médicaux a été accrue.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 1968, trente-deux personnalités françaises et seize personnalités québécoises se sont rendues respectivement en mission au Québec et en France au titre des échanges et stages de caractère culturel, dans le cadre de programmes concertés.

Des échanges de jeunes ont également été réalisés par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, créé par un protocole en date du 9 février 1968.

Il convient enfin de signaler la participation du Québec au Conseil international de la langue française.

4. *Echanges artistiques :*

Si le programme des échanges artistiques avait eu en 1967, en raison de l'Exposition universelle de Montréal, une ampleur exceptionnelle, l'ensemble des manifestations, en 1968, est également très satisfaisant bien que, du fait des circonstances en mai et juin derniers, certains projets (théâtre notamment) aient dû être

annulés : deux importantes expositions de peinture et la présentation de l'Orchestre de Paris constituent les pièces maîtresses du programme de cette année.

Il apparaît ainsi que la coopération culturelle franco-québécoise est engagée de façon dynamique dans un esprit de mutuelle compréhension qui se traduit notamment par l'application de programmes concertés financés en commun. Cette coopération a accusé en 1968 un développement marqué, qui est conforme aux prévisions du plan de trois ans (1968-1969-1970) arrêté le 14 septembre 1967 par les deux Gouvernements.

Nos relations particulières avec les Etats francophones et les liens qui se sont créés entre ces Etats sont d'une très grande importance pour le développement de notre culture et ils ont donné lieu à une réunion de l'Association internationale des parlementaires de langue française, réunion qui s'est tenue du 26 au 28 septembre 1968.

On trouvera en annexe le procès-verbal de cette réunion ainsi que le texte du discours prononcé par M. André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, le samedi 28 septembre 1968.

La lecture des projets de résolutions qui sont reproduits dans ces documents montre que tous les problèmes importants posés par la coopération culturelle et technique ont été évoqués : Agence de coopération culturelle et technique, télécommunications internationales par satellites, marché commun des biens culturels, problèmes universitaires, écoles par correspondance.

Mentionnons ici spécialement le projet de résolution concernant les problèmes universitaires. Le Parlement a adopté le 12 novembre 1968 un projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Ce projet de loi modifie très profondément les structures de l'enseignement supérieur sans toutefois toucher les grandes écoles.

Le premier des principes qu'il pose est l'autonomie des établissements universitaires, autonomie administrative, pédagogique et financière. Le second principe est celui de la participation des étudiants et de personnalités extérieures à l'université à la gestion de ces établissements.

Le troisième principe est la liberté d'information politique et économique des étudiants.

Ce projet, adopté sans opposition d'aucun des groupes politiques du Parlement, modifie très profondément l'enseignement supérieur français, annonce une pédagogie nouvelle et entraîne nécessairement des dépenses supplémentaires pour l'enseignement supérieur.

On comprend que ces mutations très importantes provoquent l'inquiétude de certains pays francophones.

Sur ce point fondamental d'un effort spécial à consentir en faveur des pays francophones, votre rapporteur voudrait apporter une précision. Il convient de bien distinguer les liens qui se tissent naturellement entre des pays qui se rattachent à une culture commune d'une action qui pourrait être qualifiée d'expansion culturelle. Les liens de francophonie doivent se nouer d'une façon spontanée et naturelle, notre intervention se limitant à celles que pourraient avoir tous les autres pays de même langue.

La deuxième précision à donner est la suivante : il faut clairement distinguer culture et langue bien que l'on ait traditionnellement l'habitude d'associer le véhicule de la culture et l'essence de celle-ci. Il peut y avoir une culture commune à des pays de langues différentes et c'est le cas de la culture européenne. Des pays d'une même langue n'ont pas nécessairement une culture identique. Nous pensons, en particulier, aux pays d'Afrique pour lesquels la langue, le développement de la langue française, ne doivent pas être un moyen de surimposer une culture, notre culture, qui est européenne, à des traditions, des modes de pensée, des structures mentales très anciennes et qui peuvent effectivement constituer une culture authentique.

Dans ce cas, la langue française doit être un véhicule international d'idées, de techniques et de sciences. Elle doit accomplir, mais le bien faire, un rôle modeste. Elle doit être un moyen plus qu'une fin, un moyen de transmission, de communication des connaissances scientifiques et des techniques que l'Europe a lentement mises au point et qui peuvent permettre aux pays sous-développés d'acquérir leur indépendance technique, économique et, partant, politique. C'est ici peut-être le lieu de dissocier rigoureusement, certains diront paradoxalement, ou même illégitimement, culture et langue. Ce sera pourtant un des thèmes de ce rapport, un des principes fondamentaux que nous essaierons d'appliquer à d'autres problèmes comme ceux du livre, de la radiodiffusion et de

la télévision. Propager la culture française ou du moins essayer de la faire comprendre et de la faire aimer dans des pays anglo-saxons par exemple ou en Extrême-Orient, ou en U. R. S. S., cela ne signifie pas nécessairement développer la connaissance de la langue française dans ces régions.

Il peut exister des moyens simples, peu coûteux, de propager cette culture sans avoir recours à l'enseignement du français, enseignement qui nécessite évidemment des moyens en personnel et financiers extrêmement importants.

Un autre principe que nous devons dès maintenant poser est celui de la répartition des tâches entre les différents pays.

Si la culture n'est pas entièrement liée à la langue, s'il peut exister une culture telle que la culture européenne qui s'étend sur des territoires où sont parlées des langues très différentes et si, en définitive, c'est cette culture commune, l'acquis scientifique et technique de l'Europe que nous voulons communiquer, pourquoi la France voudrait-elle être partout présente ? Pourquoi les nations européennes ne tenteraient-elles pas d'organiser une certaine répartition des tâches entre les pays ou les régions du monde ? Et ce qui est vrai pour les pays européens de langues différentes l'est encore bien davantage pour les pays francophones.

Il est inconcevable qu'une coopération culturelle de la France vienne s'ajouter, dans certains pays, à une action entreprise par un autre pays francophone et, au surplus, de même culture. N'y-a-t-il pas là un gaspillage d'efforts et une excessive volonté d'affirmation de notre personnalité ?

D'où vient d'ailleurs ce désir d'être présent par notre action culturelle dans tous les pays du monde, dès qu'un appel en faveur de notre culture, quelquefois dû aux circonstances, se manifeste ?

Pense-t-on que l'amitié ou le respect que ces peuples ont pour nous dépendent uniquement ou d'une communauté de langue ou de relations culturelles étroites ? Certes, celles-ci sont extrêmement utiles mais elles le sont surtout quand l'effort que nous faisons est important, quand cette action est servie par des moyens suffisants pour qu'elle soit connue et appréciée du plus grand nombre.

Nous ne pensons pas qu'il soit utile de disperser notre action car, au-dessous d'un certain seuil, elle perd son sens.

Dans ce désir d'être présent partout, on peut voir la manifestation d'un goût excessif pour l'université, une affirmation de souveraineté absolue difficilement conciliable avec l'évolution politique et économique de notre temps.

Si nous avons davantage le sentiment d'appartenir à une communauté, nous ne serions pas tentés de disperser notre effort et nous accepterions plus facilement d'être absents de telle ou telle partie du monde car nous saurions que d'autres qui ont la même culture fondamentale que nous, bien qu'ils aient un langage différent seraient présents et que, par conséquent, les buts de l'action culturelle seraient réalisés.

REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES DE LA DIRECTION

	ALGERIE		MAROC		TUNISIE	
	1968	1969	1968	1969	1968	1969
A. — Crédits de fonctionnement.						
I. — Enseignement.						
<i>Rémunérations :</i>						
a) Des agents servant dans les établissements français.....	837.632	993.573	36.809.026	45.146.652	16.568.770	20.879.789
b) Des agents servant au titre de la coopération culturelle....	75.558.676	94.973.676	18.000.000	20.565.000	17.500.000	20.000.000
<i>Fonctionnement</i>	44.465.388	40.270.388	6.427.098	5.246.998	5.943.120	5.292.420
<i>Frais de voyage</i>	29.610	30.000	800.000	800.000	600.000	600.000
	<u>120.891.306</u>	<u>136.267.637</u>	<u>62.036.124</u>	<u>71.758.650</u>	<u>40.611.890</u>	<u>46.772.209</u>
II. — Bourses universitaires.						
a) Boursiers à l'étranger.....	»	»	»	»	»	»
b) Boursiers en France.....	1.650.000	1.850.000	2.027.050	1.850.000	1.092.500	1.100.000
	<u>1.650.000</u>	<u>1.850.000</u>	<u>2.027.050</u>	<u>1.850.000</u>	<u>1.092.500</u>	<u>1.100.000</u>
III. — Action culturelle.						
Echanges culturels et scientifiques..	367.000	330.000	1.350.000	1.210.000	152.000	135.000
Production et diffusion de matériel culturel	2.450.000	2.390.000	2.235.000	2.175.000	1.195.000	1.160.000
Fonds culturel.....	»	»	»	»	»	»
	<u>2.817.000</u>	<u>2.720.000</u>	<u>3.585.000</u>	<u>3.385.000</u>	<u>1.347.000</u>	<u>1.295.000</u>
IV. — Echanges artistiques.....	400.000	450.000	345.000	360.000	165.000	180.000
Total Crédits de fonctionnement.	<u>125.758.306</u>	<u>141.287.637</u>	<u>67.993.774</u>	<u>77.353.650</u>	<u>43.216.390</u>	<u>49.347.209</u>
B. — Crédits d'investissements.						
Investissements culturels.....	1.230.060	»	190.000	»	1.000.000	1.000.000
Programmes élargis (chap. 68-80, § b).	»	»	»	»	»	»
	<u>1.230.060</u>	<u>»</u>	<u>190.000</u>	<u>»</u>	<u>1.000.000</u>	<u>1.000.000</u>
Total général.....	<u>126.988.366</u>	<u>141.287.637</u>	<u>68.183.774</u>	<u>77.353.650</u>	<u>44.216.390</u>	<u>50.347.209</u>

GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES POUR 1968 ET 1969

CAMBODGE, LAOS, VIETNAM		AUTRES PAYS		TOTAL		MESURES nouvelles.	POURCENTAGE d'augmenta- tion ou de diminution.
1968	1969	1968	1969	1968	1969		
15.751.470	17.141.470	106.513.685	116.045.759	176.480.583	200.207.243	+ 23.726.660	+ 13
15.540.351	17.540.351	3.307.500	3.307.500	129.906.527	156.786.527	+ 26.880.000	+ 20
7.263.500	7.263.500	40.768.850	47.109.571	104.867.956	105.182.877	+ 314.921	+ 2,9
7.020.000	7.320.000	6.823.000	7.422.610	15.272.610	16.172.610	+ 900.000	+ 5,8
<u>45.575.321</u>	<u>49.665.321</u>	<u>157.413.035</u>	<u>173.885.440</u>	<u>426.527.676</u>	<u>478.349.257</u>	<u>+ 51.821.581</u>	<u>+ 12,1</u>
»	»	7.052.000	7.900.000	7.052.000	7.900.000	+ 848.000	+ 12
1.399.265	1.650.000	25.550.585	32.390.000	31.720.000	38.840.000	+ 7.120.000	+ 22
<u>1.399.265</u>	<u>1.650.000</u>	<u>32.602.585</u>	<u>40.290.000</u>	<u>38.772.000</u>	<u>46.740.000</u>	<u>+ 7.968.000</u>	<u>+ 20,55</u>
152.000	135.000	10.789.000	9.390.000	12.810.000	11.200.000	- 1.610.000	+ 1,2
3.105.000	3.020.000	48.483.950	46.655.000	57.468.950	55.400.000	- 2.068.950	- 3,6
»	»	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	»	»
<u>3.257.000</u>	<u>3.155.000</u>	<u>67.272.950</u>	<u>64.045.000</u>	<u>78.278.950</u>	<u>74.600.000</u>	<u>- 3.678.950</u>	<u>- 4,7</u>
55.000	55.000	9.291.000	9.955.000	10.256.000	11.000.000	+ 744.000	+ 7,2
<u>50.286.586</u>	<u>54.525.321</u>	<u>266.579.570</u>	<u>288.175.440</u>	<u>553.834.626</u>	<u>610.689.257</u>	<u>+ 56.854.631</u>	<u>+ 10,2</u>
»	»	12.579.940	9.352.000	15.000.000	10.352.000	- 4.648.000	- 31
3.000.000	1.040.000	3.500.000	1.260.000	6.500.000	2.300.000	- 4.200.000	- 64,6
<u>3.000.000</u>	<u>1.040.000</u>	<u>16.079.940</u>	<u>10.612.000</u>	<u>21.500.000</u>	<u>12.652.000</u>	<u>- 8.848.000</u>	<u>- 41</u>
<u>53.286.586</u>	<u>55.565.321</u>	<u>282.659.510</u>	<u>298.787.440</u>	<u>575.334.626</u>	<u>623.341.257</u>	<u>+ 48.006.631</u>	<u>+ 8</u>

II. — Les crédits de fonctionnement et d'équipement.

Les crédits de fonctionnement dont la Direction générale des relations culturelles doit disposer pour 1969 s'élèvent à 610 millions 689.257 F contre 553.834.626 F en 1968, soit une augmentation de 56.854.631 F (+ 10 %).

De très grandes différences doivent être notées dans l'évolution des crédits selon la région géographique considérée. Les crédits pour l'Algérie passent de 125.758.306 F à 141.287.637 F, soit une augmentation de 15.529.331 F (près de 11 %). Les deux autres pays du Maghreb bénéficient également d'une augmentation importante — les crédits étaient restés à peu près les mêmes entre 1967 et 1968. Cette augmentation sera de 9.359.876 F (13,8 %) pour le Maroc et de 6.130.819 F (13,9 %) pour la Tunisie. Pour les anciens Etats d'Indochine les crédits passeront de 50.286.586 F à 54.525.321 F, soit 4.238.735 F (8,4 %) d'augmentation. Pour les autres pays étrangers, l'augmentation sera de 8,1 %.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les autorisations de programme ouvertes en 1968 atteignaient 17.267.000 F (1).

Pour 1969 ces crédits seraient ramenés à 14.740.000 F (2). La réduction de 2.527.000 F atteint en valeur relative 14,6 % ; elle est inférieure à la réduction de l'année précédente mais si l'on compare les crédits de 1969 à ceux de 1967 la réduction atteint un chiffre considérable : 42 %.

Les crédits de paiement sont diminués dans des proportions comparables. En 1967 ils atteignaient 24.930.000 F ; en 1968 leur montant était seulement de 21.500.000 F ; ils seront de 12.652.000 F en 1969.

Quelles sont les opérations nouvelles qui seront lancées grâce aux crédits des chapitres 56-20, 68-80 paragraphe B, et 68-81 ?

Sur le chapitre 56-20 seront financées la construction du lycée français à Madrid (2^e tranche), la première tranche de la construction de la Maison de la Culture à Moncton, la construction d'un Institut français à Budapest, la construction d'un institut pédagogique et d'un centre culturel (1^{re} tranche) à Addis-Abéba. Des

(1) Chapitre 56-20	11.267.000 F
Chapitre 68-80 (§ b)	3.000.000 F
Chapitre 68-81	3.000.000 F
(2) Chapitre 56-20	10.090.000 F
Chapitre 68-80 (§ b)	2.790.000 F
Chapitre 68-81	1.860.000 F

crédits sont également accordés sur ce chapitre pour la restauration et la conservation des monuments historiques à l'étranger et pour l'aménagement et l'équipement d'instituts, centres culturels, lycées, etc.

Sur le chapitre 68-80 seront financés la reconstruction du lycée Esteklal (2^e tranche) à Caboul, l'équipement de l'hôpital Saint-Paul à Hanoï, la construction de l'école normale supérieure (2^e tranche) de Pnom-Penh et, en outre, des travaux de recherches et restaurations archéologiques.

Au chapitre 68-81 des crédits sont accordés pour l'octroi de subventions aux Alliances françaises, pour la réalisation d'opérations d'équipement au collège Stanislas de Montréal, pour la poursuite d'une opération en cours à l'Institut technologique de Mexico et pour la restauration et la conservation de monuments historiques.

*
* *

Comparaison des crédits prévus par le deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle et des crédits budgétaires au titre des années 1967, 1968 et crédits pour 1969.

(Compte non tenu des crédits affectés aux relations culturelles avec l'Algérie.)

	1967			1968			1969
	Prévisions du Plan.	Budget 1967.	Pourcentage de couverture.	Prévisions du Plan.	Budget 1968.	Pourcentage de couverture.	Budget 1969.
Enseignement	264.985.371	291.597.370	110,04	278.445.371	305.636.370	109,76	342.081.620
Bourses	29.920.000	32.602.000	108,96	33.300.000	37.122.000	111,47	44.890.000
Action culturelle.....	88.278.400	68.375.950	77,45	103.756.800	75.461.950	72,72	71.880.000
Echanges artistiques.....	13.290.000	8.854.000	66,62	15.290.000	9.856.000	64,46	10.550.000
Total crédits de fonctionnement..	395.473.771	401.429.320	101,24	430.792.171	428.076.320	99,36	469.401.620
Investissements	30.000.000	24.930.000	83,10	30.000.000	20.270.000	67,56	12.652.000
Total général.....	426.473.771	426.359.320	99,97	460.792.171	448.346.320	97,30	482.053.620

N. B. — 1° Les crédits de coopération culturelle au titre du Maroc et de la Tunisie (c'est-à-dire les compléments de rémunération des enseignants mis à la disposition de ces deux pays) n'étaient pas inclus dans le Plan. S'ils devaient être défalqués du projet de budget de 1968, le pourcentage de couverture serait ramené, pour la rubrique « Enseignement » de 109,76 % à 96,8 %.

2° En ce qui concerne les bourses, l'objectif du Plan (4.412 bourses de 8 mois, soit 35.296 mensualités) a été largement atteint, puisque 4.025 bourses de 9 mois, soit 36.225 mensualités, ont été attribuées pour l'année universitaire 1967-1968.

Le tableau précédant permettra de se rendre compte des conditions dans lesquelles le deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle est appliqué. Ce deuxième Plan quinquennal n'incluant pas l'Algérie dans ses prévisions, il convient, pour apprécier la situation, de défalquer les crédits affectés aux relations culturelles avec l'Algérie.

L'année dernière, le rapporteur de votre commission avait pu donner au Sénat des éléments de comparaison entre les crédits prévus par le deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle et les crédits budgétaires ouverts pour les années 1967 et 1968.

Cette comparaison ne peut être faite cette année puisque le second Plan quinquennal d'expansion culturelle prend fin le 31 décembre 1968. Dans ces conditions la question se pose de savoir si un nouveau plan a été élaboré.

La Direction générale des Relations culturelles avait procédé à l'élaboration des éléments d'un troisième plan. Cependant, les travaux interrompus à la suite des événements de mai et de juin derniers n'ont pas été poursuivis, étant donné que le budget de 1969 devait être pratiquement — et en dehors des hausses de rémunérations — un budget de reconduction.

Quels que soient les défauts d'un plan d'expansion culturelle, nous voulons dire quelle que soit la difficulté de prévoir à moyen terme ce que doit être notre expansion culturelle, quelles que soient aussi les difficultés de comparaison en cours d'exécution du Plan, nous pensons cependant qu'un tel programme, clairement défini, est un élément utile de travail et qu'il a le mérite de permettre au Parlement de connaître les intentions du Gouvernement, celles-ci se manifestant assez difficilement dans un budget qui regroupe seulement les dépenses annuelles.

Nous souhaitons donc qu'un nouveau plan d'expansion culturelle soit préparé et adopté selon les principes que nous définissons dans ce rapport et que votre commission depuis plusieurs années a précisés.

Que peut-on dire en l'absence d'un tel Plan pour ce qui est du programme d'action envisagé pour 1969 ? Il doit permettre, selon la Direction des Relations culturelles, de continuer pour

l'essentiel l'effort entrepris ces dernières années en vue d'étendre et d'améliorer la connaissance de la langue et de la culture françaises dans le monde.

Il répond en premier lieu à la nécessité de consolider les programmes déjà mis en œuvre : construction d'établissements scolaires, aide apportée à des établissements scolaires étrangers, envoi de professeurs et d'experts, missions, accueil de personnalités étrangères, octroi de bourses et manifestations artistiques. En second lieu, ce programme tient compte dans toute la mesure possible, des demandes exprimées par les Gouvernements étrangers désirant obtenir le concours de la France. A cet égard, une priorité a été donnée :

— à l'extension de la coopération culturelle avec les pays francophones, notamment avec le Québec, l'Acadie, l'île Maurice, le Congo-Kinshasa, le Rwanda, le Burundi, Haïti ;

— au développement de l'enseignement du français dans les pays du Moyen-Orient décidés à donner à notre langue une place de choix (R. A. U., Ethiopie, Arabie Saoudite, Irak, Koweït, Libye), sans diminuer notre effort dans les pays d'Afrique anglophone et d'Asie méridionale (Afghanistan, Pakistan, Inde) ;

— au développement de notre influence dans les pays de l'Est qui se traduit notamment par l'ouverture de plusieurs Instituts ou Centres culturels (Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie) et le projet de construction d'un nouvel institut à Budapest ;

— à la poursuite de notre action culturelle en Afrique, au Japon et en Amérique latine (notamment à Buenos Aires et à Mexico où s'ouvrent respectivement un lycée français et un lycée technique) ;

— à la continuation de notre politique systématique de « formation des formateurs » par la participation de nos maîtres aux Instituts pédagogiques étrangers, par l'assistance pédagogique (modernisation des manuels scolaires de français à l'étranger, initiation aux méthodes d'enseignement audio-visuel) ;

— à l'accroissement sensible de notre programme de bourses universitaires ;

— à l'utilisation aussi judicieuse que possible de nos moyens dans les domaines du livre, du cinéma culturel, de la radio et de la télévision.

Sur ce programme nous ferons quelques remarques :

La dispersion de notre effort nous semble vraiment trop grande. Pense-t-on que, dans le temps où la France connaît des difficultés financières sérieuses, il soit convenable d'étendre notre action culturelle à des pays comme l'Acadie, l'île Maurice, le Congo-Kinshasa, le Rwanda et le Burundi ?

Dans ces trois derniers pays la Belgique est présente et son action culturelle est importante ; elle a la même langue et la même culture que la France. Pourquoi voulons-nous disperser notre effort ?

Nous ferons des remarques analogues en ce qui concerne certains pays comme le Koweït dans lequel nous voulons développer l'enseignement du français parce qu' « ils sont décidés à donner à notre langue une place de choix ».

Nous pensons que cette politique est déraisonnable.

La note ci-jointe permettra au Sénat de connaître quels ont été les travaux engagés ou poursuivis en 1968, ceux qui seront engagés ou poursuivis en 1969, les travaux terminés en 1968 et les travaux qui doivent être achevés en 1969.

Travaux engagés ou poursuivis en 1968.

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Construction du Centre culturel de Tunis : ouverture du chantier reportée à 1969.
Lycée de Madrid : construction du bâtiment des classes de second degré.
Rénovation de l'Hôtel-Dieu de Beyrouth : les travaux proprement dits ont dû être reportés à 1969, mais dès 1968 une importante dotation de matériel médical et chirurgical sera assurée à l'établissement.
Aménagement de l'Hospice Wallon d'Amsterdam pour y réinstaller l'Institut français.
Construction de l'Institut français de Santiago du Chili.
Agrandissement du Lycée français de Londres (blocs « réfectoire-cuisine » et « classes maternelles »).
Construction de l'immeuble des Services culturels et de l'Institut français de Buenos Aires.
Construction du Lycée franco-argentin de Buenos Aires.
Construction du Centre culturel et de coopération technique de Paysandu.
Travaux conservatoires sur l'Eglise Sainte-Anne de Jérusalem.
Réparations importantes aux lycées français d'Algérie (2^e tranche).

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ b).

Construction du nouveau lycée Esteklal de Caboul.
Construction de l'Ecole normale supérieure de Phnom-Penh.
Restaurations archéologiques à Karnak (Egypte), Angkor (Cambodge) et Carthage (Tunisie).
Equipement technique de la Radiodiffusion libanaise : 2 émetteurs modulation de fréquence de 12 kW.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Versement de subventions aux comités des Alliances françaises de Mexico, Buenos Aires, Medellín, Martinez, Montevideo, Mendoza, Belo-Horizonte, afin de les mettre en mesure de réaliser la construction ou la reconstruction de leurs établissements culturels.

Versement de subventions d'investissement à des collèges ou à de petites écoles appartenant à des associations privées : collège de Jounieh, collège Stanislas de Montréal, école française de Bilbao, cours Claudel d'Ottawa, institut technologique de Mexico.

Subvention au Foyer international d'accueil de Paris où sont hébergés des étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français.

Travaux qui seront engagés ou poursuivis en 1969.

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Construction du Centre culturel de Tunis au printemps 1969.
Lycée de Madrid : bâtiment des classes de premier degré.
Hôtel-Dieu de Beyrouth : travaux de rénovation.
Aménagement de l'Hospice Wallon d'Amsterdam.
Institut français de Santiago du Chili.
Construction d'une maison de la culture française à l'île Maurice.
Construction du lycée Chateaubriand à Rome.
Immeuble de l'Institut français de Buenos Aires.
Construction de l'Institut français de Budapest.
Lycée franco-argentin de Buenos Aires.
Centre culturel et de coopération technique de Paysandu.
Travaux de restauration complète de l'Eglise Saint-Anne de Jérusalem.
Construction d'une maison de la culture française à Moncton.
Création d'un Institut pédagogique et d'un Centre culturel à Addis Abéba.
Création de classes supplémentaires au Lycée Descartes de Phnom-Penh.

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ b).

Reconstruction du lycée Esteklal de Caboul (2^e tranche).
Construction de l'Ecole normale supérieure de Phnom-Penh (2^e tranche).
Recherches et restaurations archéologiques en République Arabe-Unie et au Cambodge.
Equipement de l'hôpital Saint-Paul de Hanoï en matériel sanitaire, médical et chirurgical.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Equipement de l'Institut technologique de Mexico (2^e tranche).
Subventions aux Alliances françaises.
Subventions à divers établissements privés dont le collège Stanislas de Montréal.
Subventions pour restauration et conservation de monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat.

Travaux terminés en 1968.

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Réparations aux lycées français d'Algérie (2^e tranche).
Lycée de Madrid (1^{re} tranche, classes du second degré).
Achat des appartements occupés par le Centre culturel de Luxembourg.
Achat d'un immeuble nécessaire à l'extension du lycée français de Londres.
Grosses réparations à l'internat du lycée de Meknès (nouvelle tranche).
Achat et aménagement d'un terrain à Sfax.
Extension du Centre culturel de Bangkok.
Extension du lycée Descartes de Rabat.
Aménagement des services de la Mission culturelle à Tunis.
Extension de l'Institut français de Cologne.
Extension de la salle de lecture de Vienne.
Achat du terrain destiné à la construction d'une Maison de la Culture à l'île Maurice.
Travaux conservatoires de Sainte-Anne de Jérusalem.

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ b).

Equipement de la radiodiffusion libanaise.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Construction de la Maison de l'Alliance française de Mexico.
Achat des locaux de l'Inspection générale de l'Alliance française pour l'Argentine (participation de la Direction générale des relations culturelles).
Diverses opérations d'extension ou de construction réalisées avec les subventions indiquées ci-dessus à la rubrique des subventions versées en 1968 (Alliances française de Montevideo, Médellin et Martinez, Collège de Jounih, Ecole française de Bilbao, Cours Claudel à Ottawa, Foyer international d'accueil de Paris).

Travaux qui doivent être achevés en 1969.

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Lycée de Madrid, 2^e tranche (classes du premier degré).
Aménagement de l'hospice wallon d'Amsterdam pour y réinstaller l'Institut français.
Institut français de Santiago du Chili.
Agrandissement du lycée français de Londres (bloc « réfectoire-cuisine » et bloc « classes maternelles »).
Immeuble des services culturels et de l'Institut français de Buenos Aires.
Lycée franco-argentin de Buenos Aires.
Centre culturel et de coopération technique de Paysandu.
Maison de la culture de Moneton (1^{re} tranche).

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ b).

Equipement de l'hôpital Saint-Paul de Hanoï.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Equipement de l'Institut technologique de Mexico.

De nombreuses opérations avaient été prévues par le Département qui devaient s'imputer :

— sur le chapitre 56-20 (lycée Chateaubriand de Rome, 2^e tranche, lycée de Londres, extension, 2^e tranche, etc.) ;

— sur le chapitre 68-80, § b (Caboul, lycée Esteklal, 2^e tranche, etc.) ;

— sur le chapitre 68-81 (collège Stanislas de Montréal et autres établissements privés, etc.),

opérations qui devaient porter au total sur un montant de 27 millions 630.000 F et qui ont dû être différées.

Le deuxième plan d'expansion culturelle couvrait la période comprise entre le 1^{er} janvier 1964 et le 31 décembre 1968 ; les crédits de 1969 n'auraient donc pu être comparés qu'à un plan nouveau établi pour une période commençant le 1^{er} janvier 1969.

Le Département a entrepris l'étude d'un nouveau Plan pour les cinq années qui viennent. La procédure serait la même que précédemment : préparation du projet par la Direction générale

des Relations culturelles, examen par une commission de hauts fonctionnaires, adoption par le Gouvernement, ce travail étant mené en étroite liaison avec le Commissariat au Plan.

Il faut remarquer que cette procédure qui est exclusivement de caractère administratif ou gouvernemental, ne permettra pas aux commissions compétentes du Parlement de faire entendre leur voix pour que soient respectés certains des principes dont en particulier ceux que j'ai l'honneur d'exposer dans ce rapport.

Il faudrait absolument que, selon une procédure à mettre au point et avant que les options soient faites, un dialogue puisse s'engager entre la Direction générale des Relations culturelles et le Ministre, d'une part, les Commissions parlementaires chargées des Affaires culturelles d'autre part.

Le second plan prévoyait :

- pour 1967 : 30 millions dont 10 millions de subventions ;
- pour 1968 : 30 millions dont 10 millions de subventions.

Les autorisations de programme correspondantes ont été de :

- pour 1967 : 25,5 millions dont 3,5 millions de subventions ;
- pour 1968 : 11.267.000 F dont 3 millions de subventions.

On voit donc déjà que l'ensemble des actions engagées par la la Direction générale des Relations culturelles dans les années précédentes ne correspondait pas aux intentions affirmées et matérialisées dans le Plan de cinq ans. La différence entre les chiffres du Plan et des autorisations de programme doit être affectée du même coefficient que celui de la dépréciation monétaire. Ici, encore, les réalisations n'ont pas été au niveau des projets.

Pour 1969, la différence entre, d'une part, les autorisations de programme accordées : 14.740.000 F, et le programme que le Département aurait pu souhaiter : 42.370.000 F est considérable.

Dans la mesure où un certain nombre des actions projetées correspondait à la politique que nous condamnons d'expansion et de dispersion inconsidérée de nos efforts, nous ne pouvons pas élever une trop véhémement protestation mais, s'agissant de l'Amérique latine ou du lycée Chateaubriand de Rome, par exemple, nous ne pouvons que regretter l'absence des crédits qui nous permettraient d'*approfondir* notre action.

III. — La langue française dans les pays étrangers.

Parmi tous les objectifs que le Ministère des Affaires étrangères doit s'assigner en matière de coopération culturelle et technique, l'expansion linguistique française est l'un des plus importants. Mais, plus que le principe de la priorité accordée à l'expansion linguistique, les modalités en sont quelquefois discutables.

La situation de la langue française dans le monde est encourageante pour le présent et prometteuse pour l'avenir ; toutefois, il convient de ne pas se faire trop d'illusions en ce qui concerne la connaissance et la pratique effective de notre langue dans des pays dits francophones, nous voulons parler des pays d'Afrique. Il faut distinguer, en effet, le monde francophone et les pays où le français est enseigné en tant que langue étrangère. Les efforts conjugués des pays francophones ont permis d'aboutir, au cours des deux dernières années, à des progrès substantiels de la langue et de la culture françaises dans le monde.

Cette action conjointe s'est manifestée notamment :

— par la création, en juillet 1967, du Conseil international de la langue française, association internationale de statut privé qui rassemble des grammairiens et des linguistes des divers Etats ayant le français pour langue nationale, officielle ou de culture et dont l'objectif est d'assurer la sauvegarde et l'unité de la langue :

— par la réunion, en septembre 1967, à Québec, de la deuxième Biennale de la langue française ;

— par la réunion, en 1967 également, à Luxembourg, de la première session de l' « Association internationale des Parlementaires de langue française » qui a groupé des participants de 20 pays francophones.

Elle a conduit à une utilisation de plus en plus grande de notre langue dans les échanges internationaux (réunions et conférences internationales). C'est ainsi qu'une résolution adoptée, en décembre 1967, par l'Assemblée des Nations Unies, est venue rappeler la nécessité de respecter une stricte parité entre le français et l'anglais (recrutement du personnel, publication des documents, etc.) : ce texte a recueilli 88 voix, avec 30 abstentions et aucune opposition, à l'issue d'une campagne menée en commun par la délégation française et celle des autres pays francophones, avec l'appui de nombreuses autres délégations, notamment celles des pays latino-américains. Le 16 août dernier, un nouveau succès était enregistré, cette fois au Fonds monétaire international dont le conseil d'administration approuvait une résolution tendant à faire assurer la traduction simultanée en anglais des déclarations faites en français par les administrateurs. Cette première étape devrait être bientôt suivie d'une autre qui conduirait à la reconnaissance par les organismes financiers internationaux issus de la Conférence de Bretton Woods, du français comme langue de travail, au même titre que l'anglais.

Sur le plan de l'enseignement de notre langue à l'étranger, les progrès sont également remarquables. La situation réglementaire du français dans l'enseignement primaire et secondaire de nombreux pays s'est améliorée. Ainsi, notre langue, écartée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale des programmes officiels y a retrouvé une place en Syrie, en Irak, en Ethiopie.

Dans les pays anglo-saxons, des progrès en quantité et en qualité sont à souligner. Si aux Etats-Unis, le nombre des élèves apprenant le français se stabilise, encore que l'élévation du niveau de l'enseignement soit constante dans les pays de culture britannique et d'Asie (Inde-Pakistan) ou d'Afrique anglophone, le mouvement tendant à introduire l'enseignement du français à titre obligatoire se développe.

Dans les pays de l'Est, la proportion des élèves choisissant le français augmente sensiblement. En U. R. S. S., le pourcentage des élèves étudiant le français dans l'enseignement secondaire est passé de 10 à 25 % en quelques années. En Bulgarie, le pourcentage est de 70 %. La Pologne a ouvert de nouvelles classes de français à Varsovie et en province. La Hongrie à Budapest et Szeged, la Yougoslavie à Zagreb, Ljudljana et en Dalmatie.

En Amérique latine, l'enseignement du français se développe tant au niveau secondaire que supérieur. Tous les élèves du secondaire de l'Uruguay apprennent le français. En Equateur et en Argentine, le français est au choix des élèves avec l'anglais. A Cuba, notre langue est choisie par 30 % des élèves du secondaire et 45 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

En Asie, le nombre des étudiants préparant une licence de français au Japon s'est accru de 60 % en un an, et Singapour a introduit le français dans l'enseignement secondaire.

Au total, dans l'enseignement secondaire, 680.000 élèves dans le monde reçoivent un enseignement en français donné par des professeurs français selon les méthodes pédagogiques françaises ou selon les programmes français eux-mêmes. Par ailleurs, on constate un accroissement considérable des étudiants et élèves fréquentant nos instituts et centres culturels (25 % en un an) : 191.000 inscrits dans 219 établissements.

Dans ce domaine, la croissance n'est limitée que par celle de nos propres moyens.

L'enseignement de la langue française constitue, de très loin, la part la plus importante pour le volume des crédits de notre action culturelle à l'étranger.

Il faut distinguer l'enseignement dans les *pays francophones* qui est très proche de l'enseignement donné en métropole et l'enseignement dans les *pays où le français n'est pas la langue nationale ou le véhicule de l'enseignement, mais est enseigné en tant que langue étrangère.* Dans le deuxième cas, il faut ajouter que l'effort entrepris depuis quelques années pour la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français dont le nombre recensé atteint 120.000 a été rigoureusement et systématiquement poursuivi.

Dans l'enseignement du *premier degré*, les instituteurs, à de très rares exceptions près, donnent tous des cours de français ou de civilisation française.

Pour le *second degré*, il convient de faire une distinction entre les pays de l'étranger dit traditionnels et les pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance et où l'enseignement est

encore organisé d'une façon plus ou moins calquée sur la nôtre (Algérie, Maroc, Tunisie, par exemple). Dans ces derniers pays, la répartition entre les professeurs de langue et de civilisation françaises et les professeurs d'autres disciplines est à peu près la même qu'en métropole. Dans les pays de l'étranger traditionnel les professeurs enseignant la langue et la civilisation françaises représentent 80 % du total.

Enfin pour l'*enseignement supérieur*, il y a lieu d'adopter aussi la même division géographique.

Dans l'étranger traditionnel un pourcentage de l'ordre de 68 % environ de l'effectif des professeurs appartient à la première catégorie (langue et civilisation françaises, y compris le droit). Ce pourcentage est complètement différent en Afrique du Nord.

En Algérie, sur 345 professeurs français, on compte 75 professeurs enseignant les lettres et le droit.

Au Maroc, la proportion est de 40 sur un total de 119 professeurs.

Enfin en Tunisie, 31 professeurs sur 101 enseignent les lettres et le droit.

Face au puissant courant de rassemblement du monde francophone qui se manifeste depuis 1962, le Gouvernement français, soucieux de ne pas être accusé de néo-colonialisme culturel, a adopté une attitude de neutralité attentive. Il était bon que ce fussent les Etats d'Afrique, du Maghreb, ou du Canada qui prissent eux-mêmes l'initiative de poser le problème, de coordonner les idées, de pousser à une prise de conscience du monde francophone. Il était utile que les Africains, ou les Malgaches, les Tunisiens ou les Haïtiens fissent la démonstration que l'acquisition de la langue et de la culture françaises était utile à l'expression de leur propre personnalité.

Pour 1968, trois manifestations de la francophonie doivent être signalées :

— la réunion à Versailles du 26 au 28 septembre 1968 de l'Assemblée générale de l'Association internationale des Parlementaires de langue française, créée en 1967. Cette asso-

ciation groupe pour 21 pays, les sections nationales composées dans chaque Etat de parlementaires et d'anciens parlementaires. Les travaux de cette association ont été ouverts par M. Chaban-Delmas, président de la section française, et une réception a été offerte par le Président de la République à Trianon en l'honneur des représentants des sections étrangères.

— la réunion à Versailles, en première séance du 5 au 8 octobre 1968, du Conseil international de la langue française ; composé de 61 linguistes et grammairiens représentant 21 pays, le Conseil international de la langue française est la première institution panfrancophone ; son recrutement est plus large que l'A. U. P. E. L. F. qui ne rassemble que des pays dotés d'universités. Sa création répond aux désirs souvent manifestés des pays francophones de participer aux décisions linguistiques prises jusque-là par la seule Académie française.

— aura lieu à la mi-décembre, dans le cadre des conférences semestrielles des Ministres de l'Education, une réunion à Niamey qui définira les assises de la francophonie et qui groupera d'une manière élargie tous les pays que ce problème intéresse directement. Le Gouvernement français enverra à cette réunion une importante délégation marquant ainsi par là tout l'intérêt qu'il lui porte.

A. — ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ETRANGER

1. — *Les Etablissements d'enseignement.*

Les moyens que nous utilisons pour la propagation de notre langue à l'étranger sont très différents selon les pays dans lesquels s'exerce notre coopération culturelle.

Les établissements où le français est enseigné se rangent en quatre catégories :

— les lycées relevant de la Direction générale des Relations culturelles ;

— les lycées relevant d'organismes subventionnés par le département ;

— les établissements secondaires privés auxquels le département apporte son concours ;

— les établissements d'enseignement d'Etats étrangers.

a) Etablissements relevant de la Direction générale
des Relations culturelles.

Au 1^{er} janvier 1968, *les lycées et collèges* étaient au nombre de 47 et ils groupaient 48.077 élèves, auxquels 1.660 professeurs détachés dispensaient un enseignement.

Les Instituts, au nombre de 59, avaient à cette époque 98.751 élèves et ils étaient répartis en 22 pays.

Les Centres culturels, au nombre de 162, groupaient 95.319 élèves ; ils étaient répartis en 43 pays.

Le total des élèves qui recevaient à cette époque un enseignement dans les établissements de la D. G. R. C. s'élevait donc à 242.147.

Si l'on compare ces chiffres à ceux qui ont été donnés l'année dernière dans le rapport de la Commission des affaires culturelles, on s'aperçoit qu'il y a une augmentation globale du nombre des élèves (plus de 15.000 unités).

Mais, alors que les Instituts voient leur nombre passer de 49 à 59, celui des Centres culturels diminue (183 en 1967 et 162 en 1968) et celui des lycées et collèges, qui était de 44 a augmenté de 3 unités alors que le nombre des élèves a diminué d'environ 7.000 (55.112 au 1^{er} janvier 1967 et 48.077 au 1^{er} janvier 1968) et que, de 1.821 au 1^{er} janvier 1967, le nombre des professeurs était de 1.660 au 1^{er} janvier 1968.

b) Etablissements ne dépendant pas de la D. G. R. C. mais relevant d'organismes subventionnés par le département.

Ils sont au nombre de 55 groupant 34.552 élèves recevant un enseignement de 628 professeurs détachés.

Les tableaux suivants permettent de se rendre compte, et de l'importance des moyens dont disposent les établissements de cette catégorie, et de l'aide financière qui leur est apportée.

Nombre d'établissements, effectifs scolaires, nombre de professeurs détachés pour les cinq grandes associations subventionnées par le Quai d'Orsay.

NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE DE PROFESSEURS détachés.	NOMBRE d'établissements.
160.000 environ.	<p align="center">ALLIANCE FRANÇAISE</p> <p>1.500 recrutés sur place, environ. 405 professeurs détachés.</p>	<p>9 lycées ou collèges. 110 centres d'enseignement environ.</p>
11.250	<p align="center">MISSION LAIQUE</p> <p>250 recrutés sur place, environ. 171 détachés.</p>	<p>10 lycées, écoles ou centres culturels.</p>
20.500 environ.	<p align="center">ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE</p> <p>1.050 recrutés sur place. 20 détachés.</p>	<p>72 établissements.</p>
1.439	<p align="center">COMITÉ PROTESTANT DES AMITIÉS FRANÇAISES A L'ÉTRANGER</p> <p>23 détachés dont 9 rémunérés par la D. G. R. C.</p>	<p>1 établissement.</p>
2.000.000	<p align="center">COMITÉ CATHOLIQUE DES AMITIÉS FRANÇAISES A L'ÉTRANGER</p> <p>21 détachés, 47 contrats types, nombre de professeurs religieux et de recrutés sur place inconnu.</p>	

Subventions accordées en 1968 par le Ministre des Affaires étrangères.

	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant des amitiés françaises.	CONGRE- GATIONS catholiques.
Fonctionnement du siège cen- tral à Paris.....	500.000	117.000	30.000	»	143.000
Fonctionnement des établis- sements (y compris matériels pédagogiques)	2.582.007	375.516	527.409	»	11.115.640
Rémunérations	14.233.190	6.856.272	1.110.780	410.000	1.231.200
Entretien et réparations des immeubles	75.740	120.000	»	»	69.000
Emprunts	93.634	67.708	49.812	»	49.812
Investissements	1.240.304	»	»	»	500.000
Total pour 1968.....	18.724.875	7.536.496	1.718.001	410.400	(1) 13.108.652
	41.498.424				
Total général des subven- tions accordées en 1967...	16.816.052	7.309.318	1.728.097	399.000	12.705.001
	38.957.468				

(1) Ces chiffres comprennent, en 1967, les subventions inscrites en 1966 au budget des Affaires algériennes.

Subventions accordées en 1968 au titre du chapitre 68-81

OPERATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT	ALLIANCE française.	CONGREGATIONS catholiques.
Collège Mariste Jounieh.....	500.000		500.000
Alliance française de Mexico.....	300.000	300.000	
Alliances françaises Argentine et Paraguay	71.000	71.000	
Alliance française de Medellin...	49.000	49.000	
Alliance française de Martinez...	280.000	280.000	
Alliance française de Montevideo.	300.000	300.000	
Alliance française de Mendoza...	100.000	100.000	
Alliance française de Belo Hori- zonte	140.304	140.304	
	1.740.304	1.240.304	500.000

Subventions pour emprunts (chapitre 34-12, art. 7).

OPERATIONS	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant.	CONGREGA- TIONS catholiques.
Emprunt pour la construction du lycée d'Alexandrie (21 ^e échéance).....	»	17.895,55	»	»	»
Lycée français de Santiago du Chili (13 ^e échéance).....	69.737,92	»	»	»	»
Lycée d'Addis Abéba :					
1 ^{er} emprunt, 12 ^e échéance...	»	24.906,40	»	»	»
2 ^e emprunt, 13 ^e échéance...	»	24.906,40	»	»	»
Lycée de Tel Aviv :					
1 ^{er} emprunt, 13 ^e échéance...	»	»	24.906,40	»	»
2 ^e emprunt, 12 ^e échéance...	»	»	24.906,40	»	»
Reconstruction du collège La Bourdonnais (île Maurice (7 ^e échéance, participation).	23.897 »	»	»	»	»
Institution de la Trinité-des- Monts, à Rome (Pieux éta- blissements, modernisation, 11 ^e échéance).....	»	»	»	»	49.812,80
	93.633,92	67.708,35	49.812,80	»	49.812,80

c) Etablissements secondaires privés
auxquels le département apporte son concours.

La Direction générale des relations culturelles ne leur verse aucune subvention et ne les aide que par le détachement de professeurs.

Ces établissements sont au nombre de 27. Leurs effectifs scolaires s'élèvent à 15.287. Le département y détache 190 professeurs.

d) Etablissements d'enseignement d'Etats étrangers
auxquels le département apporte son concours.

Ils ne reçoivent également aucune subvention et ne sont aidés que par le détachement de professeurs.

Ces établissements, au nombre de 1.007, ont un effectif scolaire de 583.756 élèves : le Département y détache 6.823 professeurs.

PAYS	ETABLISSEMENTS	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de professeurs détachés par le département.
Afghanistan	Lycée de garçons Esteklal de Caboul	2.625	18
	Lycée de jeunes filles Malalai de Caboul	2.168	5
Algérie	570 lycées et collèges.....	150.000	3.390
Bulgarie	Lycée de langue française de Sofia	500	6
	Lycée de langue française de Varna	370	»
	Lycée de langue française de Stara-Zagora	252	»
Cambodge	32 établissements	63.300	218
Laos	15 lycées et collèges.....	7.368	238
Maroc	210 établissements du 2 ^e degré...	248.000	1.160
Tunisie	168 établissements du 2 ^e degré et technique	100.525	1.693
Turquie	Lycée national turc Galatasaray..	1.193	30
R. A. U.	6 lycées Al Hourreya.....	7.455	65
		583.756	6.823

Au cours de l'année scolaire 1967-1968, sur un total de 681.677 élèves scolarisés dans ces différents établissements, 28.625 étaient de nationalité française. La proportion la plus forte se trouve, naturellement dans les établissements relevant directement du Département où sur un total de 48.077 élèves scolarisés, 15.250 étaient de nationalité française.

2. — *Le personnel enseignant.*

Le total des enseignants au 1^{er} janvier 1967 dans tous les pays du monde autres que ceux qui relèvent du Secrétariat d'Etat à la Coopération — les 14 Républiques africaines et malgache — était de 25.562. Au 1^{er} janvier 1968, ce chiffre atteignait 27.326 unités, soit une augmentation de 1.764 enseignants.

Le tableau ci-dessous montre comment ont été répartis les effectifs des professeurs recrutés grâce aux augmentations de crédits votés pour 1968.

**Répartition des effectifs des professeurs
recrutés grâce aux augmentations de crédits votés pour 1968.**

	CIVILS		MILITAIRES		TOTAL		
	Rémunérés par le département.	Non rémunérés par le département.	Rémunérés par le département.	Non rémunérés par le département.	Rémunérés.	Non rémunérés.	Total.
Europe occidentale	10	52	15	3	25	55	80
Europe de l'Est.....	10	5	8	2	18	7	25
Moyen-Orient	12	13	6	43	18	56	74
Asie-Océanie	10	7	10	5	20	12	32
Cambodge-Laos-Viet-Nam ..							
Afrique	51	9	38	92	89	101	190
Amérique du Nord.....	32	123	122	78	154	201	355
Amérique du Sud.....	18	8	17	11	35	19	54
Total	143	217	216	234	359	451	810
Algérie-Maroc-Tunisie				936		936	
Total général	360		1.386		1.746		

On remarquera que sur les 810 enseignants recrutés grâce aux augmentations de crédits votées pour 1968, 355 au total ont été accordés à l'Amérique du Nord et 190 à l'Afrique.

Si l'on songe que les pays d'Afrique dont il est question sont ceux qui ne dépendent pas du Secrétariat d'Etat à la Coopération et qu'ils sont déjà, pour l'essentiel, aidés par la Belgique, on devra faire les plus expresses réserves car, à notre sens, c'est une politique déraisonnable que d'étendre nos actions de coopération culturelle dans des pays déjà aidés par des nations européennes qui, au surplus, parlent la même langue et ont la même culture.

L'effort accompli en faveur de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire en fait le Canada, est l'expression d'une politique qui suscite bien des réserves.

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont bénéficié de 936 professeurs du contingent grâce aux augmentations de crédits votées pour 1968. Nous sommes obligés, là aussi, d'être quelque peu critiques car nous pensons que notre action est déjà très impor-

tante dans ces pays et qu'il serait préférable d'utiliser nos ressources pour renforcer celles que nous avons dans d'autres pays, en particulier l'Amérique du Sud.

Votre commission remarque l'importance des effectifs des enseignants militaires : 1.386 sur 1.764. Elle se réjouit de l'effort qui a été accompli dans ce sens, malgré certaines réserves déjà formulées précédemment à ce sujet.

La répartition qualitative.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de la répartition qualitative des effectifs d'enseignants au 1^{er} janvier 1968.

	EFFECTIFS	
	Au 1 ^{er} janvier 1967.	Au 1 ^{er} janvier 1968.
Instituteurs	7.674	6.687
Professeurs d'enseignement secondaire.....	12.163	13.770
Enseignement technique.....	2.557	2.381
Professeurs d'enseignement supérieur.....	1.527	1.603
Fonctions diverses (conseillers pédagogiques, personnel administratif, etc.).....	1.668	2.567
	(1) 25.589	(2) 27.008

(1) Dont 23.090 civils et 2.499 militaires.

(2) Dont 22.557 civils et 4.451 militaires.

Comparé à celui qui figure dans le rapport de 1967 pour le budget de 1968, on remarquera, d'une part que le nombre global des enseignants a augmenté de 1.419 unités, d'autre part que le nombre des instituteurs a diminué, alors que celui des professeurs d'enseignement secondaire augmentait d'une façon assez importante et que celui des professeurs d'enseignement supérieur était également en légère augmentation.

Enfin, le nombre des conseillers pédagogiques, des administratifs, groupés sous la rubrique « fonctions diverses » passe de 1.668 à 2.567.

La tendance générale nous paraît satisfaisante. Nous devons de plus en plus diminuer notre effort d'enseignement dans les classes primaires et augmenter notre effort de formation au niveau le plus élevé et en particulier former des professeurs. Par là, nous pourrions démultiplier notre action et, par conséquent, la rendre moins onéreuse pour un résultat plus grand.

La lecture de ce tableau suscite en nous une inquiétude : les professeurs d'enseignement technique, qui étaient 2.557 au 1^{er} janvier 1967, ne sont plus que 2.381 au 1^{er} janvier 1968 alors que, nous l'avons déjà dit, l'effectif global a augmenté.

Ceci nous paraît devoir exiger une explication car dans tous les pays que l'on classe, d'une façon plus ou moins exacte et heureuse sous le vocable de pays « sous-développés » ou « en voie de développement », nous devons surtout envoyer des professeurs d'enseignement technique, car c'est en définitive dans la mesure où ces pays seront capables de s'adapter et de développer chez eux une industrie qu'ils pourront être indépendants. Et c'est dans la mesure où nous aurons su nouer des rapports étroits avec leurs techniciens et leurs ingénieurs que nous pourrions avoir d'excellentes relations sur le plan politique et économique.

Nous sommes donc très inquiets de voir diminuer le nombre de professeurs d'enseignement technique.

Une mention particulière doit être faite pour les professeurs de français. Notre effort principal doit porter, de l'avis de votre commission, sur la formation des professeurs étrangers de français ; l'envoi de professeurs français pour enseigner notre langue doit être de plus en plus réduit ; inversement, d'ailleurs, nous estimons que la formation des professeurs français de langue étrangère doit se faire dans les pays étrangers.

Quelles sont donc les actions que nous poursuivons en ce qui concerne, d'une part, les professeurs français chargés d'enseigner notre langue et, d'autre part, la formation de professeurs étrangers de français.

Formation des professeurs étrangers de français.

Cette action s'exerce dans les pays étrangers et également en France. Votre rapporteur a demandé au Ministère des Affaires Culturelles quel était le nombre total de professeurs étrangers de français enseignant dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. Le Ministère a répondu qu'il n'a pas été possible, cette année encore, d'obtenir pour tous les pays étrangers les renseignements demandés. En outre, les renseignements partiels communiqués par les conseillers culturels ne sont pas vérifiables et doivent être considérés comme approximatifs. Le Ministère a cependant pu présenter un tableau où sont inscrits tous les chiffres connus ; en sont exclus les pays où le français est entièrement ou partiellement langue officielle : le Burundi, le Congo Kinshasa, le Luxembourg et la Suisse.

1° 15 premiers pays pour le nombre de professeurs étrangers de français :

Algérie : 16.250.

Grande-Bretagne : 15.632.

U. R. S. S. : 1.200 à 1.300.

Italie : 11.133.

Tunisie : 9.692.

Maroc : 8.332.

Allemagne : 7.445.

Ile Maurice : 4.200.

Cambodge : 3.500.

Pays-Bas : 3.190.

R. A. U. : 2.710.

Roumanie : 2.460.

Suède : 1.853.

Laos : 1.650.

Nouvelle-Zélande : 1.573.

2° 15 premiers pays pour la proportion de professeurs de français par rapport à la population :

Ile Maurice : 0,56 %.

Algérie : 0,20 %.

Tunisie : 0,16 %.

Laos : 0,08 %.

Maroc : 0,06 %.

Cambodge : 0,056 %.

Nouvelle-Zélande : 0,05 %.

Uruguay : 0,027 %.

Grande-Bretagne : 0,027 %.

Danemark : 0,023 %.

Suède : 0,022 %.

Italie : 0,021 %.

Pays-Bas : 0,02 %.

Bulgarie : 0,015 %.

Allemagne : 0,012 %.

Australie : 0,012 %.

Répartition par pays des professeurs étrangers de français.

	PRIMAIRE	SECON- DAIRE	SUPERIEUR	TECHNIQUE	ENSEIGNE- MENT pour adultes.	TOTAL
Afrique du Sud.....		160	36			96
Albanie		5	1			6
Algérie	13.500	2.500	255			16.250
Allemagne	300	7.000	155			7.455
Australie			99			99
Autriche	10	453	36	178		677
Bulgarie						1.200
Burundi	3.900	165	5			4.070
Cambodge						3.500
Chypre						33
Colombie	6	310	35			351
Congo-Kinshasa	52.087	2.809	25			54.911
Corée		43	44			77
Costa-Rica		125	5			130
Cuba		315	35			350
Danemark	650	470	9			1.129
El-Salvador		32	2			34
Espagne						1.239
Finlande						249
Ghana		50	7			57
Grande-Bretagne		15.000	632			15.632
Grèce		301	6			307
Hong-Kong		21	6			27
Hongrie	3	370	24			397
Indonésie		250	65			315
Irak	18	18	6			24
Iran	96	96	35			131
Islande		12	2			14
Israël	155	182	73			410
Italie		9.140	80	1.904		11.133
Japon	60	80	950			1.090
Jordanie	35	25				60
Laos	1.352	265	33			1.650
Libye		9	1			10
Luxembourg	1.682	203	3			1.888
Malaisie		17				17
Malte	21	34	1			56
Maroc	6.744	1.742	46			8.332
Ile Maurice	4.000	200				4.200
Mexique	42	83	27			152
Nicaragua						60
Norvège		600	28	14		642
Nouvelle-Zélande	660	870	43			1.573
Ouganda	2	38				40
Pakistan		20	7			27
Paraguay						35
Pays-Bas		3.100	90			3.190
Philippines						25
Pologne	20	500	118			638
Portugal						1.250
Roumanie	10	2.000	300		150	2.460

	PRIMAIRE	SECON- DAIRE	SUPERIEUR	TECHNIQUE	ENSEIGNE- MENT pour adultes.	TOTAL
Sierra-Léone		20	1			21
Suède		1.300	53		500	1.853
Suisse		1.300	42			1.342
République Arabe Sy- rienne		445	22			467
Tchécoslovaquie	900		110		120	1.130
Thaïlande		218	32			250
Tunisie	8.092	1.400	200			9.692
Turquie		650	50			700
République Arabe Unie. U. R. S. S.	450	2.200	60			2.710
Uruguay		10.000	2 à 3.000			12 à 13.000
Venezuela		850				850
Viet-Nam	20	500	50			570
Zambie		2				1.465
						2

La formation des professeurs étrangers s'exerce en France grâce à différents organismes spécialisés : C. R. E. D. I. F., C. I. E. P., B. E. L. C., C. L. A. B.

En 1969, ces différents organismes doivent poursuivre les actions suivantes :

C. R. E. D. I. F.

(Centre de recherches et études pour la diffusion du français.)

1° Action traditionnelle de recherche dans le domaine des langues de spécialité ;

2° Action dans le domaine pédagogique :

Mise au point des méthodes Voix et Images de France et Bonjour Line et Adaptation aux conditions particulières de l'enseignement dans un certain nombre de pays notamment : Maroc, Israël, Egypte, Pays-Bas, Irlande.

3° Perfectionnement et recyclage de professeurs.

a) Missions à l'étranger notamment en Israël, en Italie, au Chili, en Irlande, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, au Liban et en Autriche ;

b) Stages en France : un stage multinational pour les professeurs de l'hémisphère Sud (130) à Royan.

B. E. L. C. (Bureau pour l'enseignement de la langue
et de la civilisation françaises.)

1° Action de recherche dans le domaine de la linguistique
appliquée à l'enseignement des langues — phonétique et grammaire.

2° Action dans le domaine pédagogique.

Contribution, en liaison avec les autorités universitaires locales
à la préparation de manuels adaptés. « Pierre et Seydou », « Frère
Jacques » dans l'enseignement éthiopien et chilien notamment ;

3° Perfectionnement et « recyclage » des professeurs :

a) Missions à l'étranger : Algérie, Thaïlande, Yougoslavie,
Pays-Bas, Grande-Bretagne, Italie, Zambie ;

b) Stages en France. Un stage à Aix-en-Provence a réuni
130 professeurs de six pays : Yougoslavie, Grèce, R. A. U., Espagne,
Algérie et Pays-Bas.

C. I. E. P. (Centre international d'études de Sèvres.)

1° Activités traditionnelles d'information et de documentation
sur l'enseignement français ;

2° Action dans le domaine pédagogique : recherche sur l'ensei-
gnement de la civilisation ;

3° Perfectionnement et recyclage des professeurs :

a) Mission à l'étranger : Uruguay, Argentine, Brésil ;

b) Stages en France. 17 stages réunissant 276 professeurs de
17 pays différents, notamment cinq pays de l'Europe de l'Est,
trois pays d'Europe occidentale, trois pays du Moyen-Orient et deux
pays d'Extrême-Orient.

C. L. A. B. (Centre de linguistique appliquée de Besançon).

1° Activité traditionnelle de recherche dans le domaine
de la lexicographie par ordinateurs.

2° Action pédagogique : études sur l'application des mé-
thodes audio-visuelles à l'enseignement des langues étrangères.

3° Perfectionnement et recyclage des professeurs.

Un stage multinational a réuni 160 stagiaires venant de
33 pays différents.

Institut d'Etudes françaises de Pau
(Universités de Bordeaux et Toulouse).

Formation et recyclage des professeurs :

Un stage d'été a réuni 95 stagiaires de 5 pays : Corée, Japon, Turquie, U. R. S. S., Pologne.

Organismes divers.

L'I. P. F. E., l'Alliance française et diverses Universités françaises en particulier à l'occasion des cours d'été ont contribué au recyclage et à la formation de nombreux professeurs étrangers.

Perspectives pour 1969.

Les événements du mois de mai ont évidemment perturbé considérablement le fonctionnement des structures d'accueil. La venue en France de professeurs étrangers doit être encouragée à nouveau et il convient de prévoir l'extension de l'activité des organismes mentionnés ci-dessus, en particulier le C. R. E. D. I. F. et le B. E. L. C.

Le Département se propose en outre de faire appel à ces deux Centres pour la formation d'un nombre important de spécialistes français des questions pédagogiques qui seront chargés d'assurer le recyclage des professeurs locaux de français.

3. — *Enseignement du français par la radiodiffusion
et la télévision.*

Votre Commission des Affaires Culturelles sait l'importance, pour l'enseignement de notre langue, du support établissements scolaires et universitaires mais elle ne voudrait pas qu'ici comme ailleurs, on minimisât l'efficacité des moyens audio-visuels.

On sait que la radiodiffusion et la télévision atteignent les pays étrangers par deux voies très différentes : les émissions sur ondes courtes d'une part, les programmes enregistrés d'autre part.

On peut invoquer en faveur du choix des programmes enregistrés de bons arguments mais, comme l'a souligné la Commission de Contrôle sur l'O. R. T. F., les émissions sur ondes courtes sont d'une importance capitale. Sans doute ne peut-on attendre de

telles émissions qu'elles concourent très efficacement et directement à la diffusion de notre culture, les caractéristiques techniques de ces émissions ne permettent pas toujours, en effet, des transmissions aisées et agréables de pièces de théâtre, d'une façon générale d'œuvres culturelles. Cependant, il est incontestable que c'est la possibilité et l'habitude d'écouter régulièrement des programmes français, même s'ils n'ont pas une valeur culturelle très nette, qui entretient le goût de notre langue. Les émissions sur ondes courtes sont le moyen le plus facile, le moins coûteux pour nous permettre de maintenir le contact avec les étrangers qui connaissent ou commencent d'apprendre notre langue et avec nos compatriotes.

Chaque fois que des Sénateurs de notre Commission ont été en mission à l'étranger, ils ont pu se rendre compte de l'insuffisance des émissions sur ondes courtes et aussi du désir que, non seulement les Français, mais tous ceux qui connaissent notre langue, avaient d'un accroissement de leur durée. Il est, en particulier, assez étonnant d'entendre très facilement à Abidjan les émissions américaines en français et de prendre avec difficulté les émissions françaises !

Ce que nous disons ici ne signifie nullement que nous voudrions voir diminuer les efforts faits en ce qui concerne les envois de programmes enregistrés, lesquels ont, à nos yeux, une grande importance au point de vue de la diffusion de notre culture, *mais il faudrait revoir entièrement le problème des émissions sur ondes courtes.*

Pour ce qui est des envois de programmes enregistrés, on peut décrire de la façon suivante les actions menées par la Direction générale des Relations culturelles.

Cette Direction poursuit son effort en vue d'augmenter la production et la distribution des cours d'enseignement du français par la radio et la télévision (disques, bandes magnétiques, films, matériel d'accompagnement).

En effet, des cours d'enseignement du français de différents degrés (du cours élémentaire au cours de civilisation) réalisés en liaison avec l'O. R. T. F. sont mis par la D. G. R. C. à la disposition des stations de radiodiffusion et de télévision étrangères.

En matière de radiodiffusion, six séries de cours (20 à 52 leçons de 15 minutes) de niveaux différents peuvent être utilisées par les radiodiffusions étrangères.

En 1967, 14.816 leçons ont été adressées à 58 pays et diffusées par 342 stations de radio réparties dans 42 pays.

En matière de télévision trois séries de différents niveaux ont été utilisées en 1967 par 21 pays.

Un quatrième cours intitulé « En Français » destiné à remplacer progressivement le cours élémentaire « Le Français Chez Vous » est en cours de diffusion depuis mai 1968.

Les chiffres définitifs de notre action en 1968 ne sont pas encore connus mais ils marqueront certainement une progression par rapport à 1967.

Le matériel d'accompagnement de ces cours est diffusé, selon les cas, gratuitement ou par la voie commerciale mais à des prix contrôlés.

La diffusion de programmes variés de radio et de télévision en langue française constitue par ailleurs une forme très efficace d'expansion linguistique.

Les pays francophones reçoivent en moyenne chaque mois 2 heures 30 de programmes enregistrés. Ce volume est de 12 heures pour le Canada français et de 25 heures pour les pays d'Afrique du Nord.

En matière de télévision, les pays francophones du bassin méditerranéen, l'île Maurice, Haïti, les pays de l'Indochine, reçoivent d'importantes fournitures variant entre 2 heures et 10 heures hebdomadaires.

Dans plusieurs pays visités par certains des membres de votre commission, les responsables locaux de notre action ont pu regretter de n'avoir pas à leur disposition des crédits leur permettant de mener une action de démarrage. En effet, il arrive que dans certaines parties du monde, nous ayons des difficultés à faire accepter nos programmes, surtout des programmes en langue française. Il en est en particulier ainsi dans certaines régions où notre langue est très peu connue et où les organismes de radiodiffusion et de télévision sont privés. Il faudrait que, dans ce cas, les responsables locaux des relations culturelles disposent d'un certain crédit leur permettant d'acheter une certaine durée d'émission. La Direction générale des relations culturelles répond, quand on évoque cette question, que son action en matière de radiodiffusion et de télévision a un caractère global et qu'elle permet, dans le cadre des crédits disponibles,

de répondre aux besoins de tous les pays du monde. C'est une vue que nous ne partageons pas. Nous sommes intimement persuadés que les moyens les plus puissants de pénétration, aussi et peut-être surtout dans les pays où notre langue est peu connue, la radiodiffusion et la télévision, qu'il s'agisse de cours de français ou d'émissions de distraction qui attireraient, par leur qualité, les auditeurs et les téléspectateurs et qui susciteraient en eux le désir de mieux connaître et d'apprendre d'une façon approfondie notre langue. Certes, dans de nombreux pays visités, nos programmes enregistrés sont acceptés très facilement mais il n'en est pas toujours ainsi et nous insistons pour qu'une modification soit apportée sur ce point à notre politique.

B. — LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE CULTURE ET D'INFORMATION

L'expansion linguistique a certes une importance considérable pour le développement à l'étranger de notre culture littéraire et scientifique, mais il ne conviendrait pas d'identifier l'une et l'autre. A ce sujet, votre commission demande au Ministère des Affaires étrangères de faire un effort beaucoup plus important qu'il n'est actuellement pour les *traductions* d'ouvrages français et pour les *éditions bilingues*.

Le livre, en effet, est le moyen de culture le plus efficace et en définitive c'est l'importance de la lecture de livres français à l'étranger qui est la mesure la plus sûre de notre expansion culturelle.

Si l'on associe trop étroitement expansion linguistique et expansion culturelle, il en résulte que la diffusion de livres français écrits en français, nécessairement limitée par l'insuffisante connaissance de notre langue à l'étranger, freinera l'expansion culturelle. Aux livres français écrits en français doivent s'ajouter, qu'il s'agisse d'exportation ou d'envois gratuits, des livres d'auteurs français traduits dans les langues étrangères et, ce qui nous semble la solution la meilleure, des éditions bilingues. Le Département devrait prendre à sa charge les frais de traduction ou ceux qui sont liés au caractère bilingue de l'édition et cette action devrait être systématiquement étendue à toutes les régions que nous voulons atteindre en profondeur. Encore faut-il que le prix de vente du livre français à l'étranger ne soit pas aussi élevé qu'il l'est actuellement.

1. *Le Fonds culturel.*

Le moyen dont nous disposons actuellement sur le plan budgétaire pour favoriser l'expansion des livres est le *Fonds culturel*. Ce fonds accorde une aide qui nous paraît insuffisante. Comment intervient le Fonds culturel ? Il importe de le préciser si l'on veut juger de la valeur de notre action dans une matière capitale pour l'expansion.

1. — *L'action par l'intermédiaire du Fonds culturel* répond à deux principes essentiels : faire connaître le livre, le faire vendre, ce qui pose des problèmes nombreux et variés et a rendu nécessaire la mise en place d'un mécanisme d'intervention souple et diversifié.

Cette intervention est sélective : elle varie selon les lieux et les circonstances ; également selon la nature des ouvrages.

Il convient pourtant de préciser dès l'abord que les catégories d'ouvrages bénéficiant de l'aide du Fonds culturel sont celles qui correspondent le mieux aux plans généraux de coopération culturelle et technique à l'étranger. Ainsi donne-t-on la priorité aux ouvrages d'enseignement dans les pays en voie de développement dans lesquels la France fait un effort particulier pour aider au développement de l'instruction (Afrique, Asie, Amérique latine), alors que ce sont des ouvrages de sciences, de techniques, de médecine qui sont soutenus dans des pays développés mais mal pourvus en livres français dans ces domaines (Pays de l'Est, Espagne, Afrique du Nord).

De façon générale pourtant l'on s'efforce de répandre le livre français quel qu'il soit s'il est bon. Le vrai critère est celui de la qualité intrinsèque du livre compte tenu de la mission qu'il doit remplir.

2. — *Les crédits du Fonds culturel* sont répartis en trois masses : la première va à l'aide collective générale, la seconde à l'aide de caractère commercial ou financier, la troisième à l'aide aux groupes d'éditeurs tels qu'ils sont constitués au sein du Syndicat national.

a) Les actions collectives générales sont celles qui se proposent de faire connaître le livre français, en tant que tel, à l'étranger et d'amorcer la vente que les autres formes d'aide s'efforcent d'augmenter.

Elles ont bénéficié en 1967 d'un crédit de 2.720.000 F ; en 1968, ce crédit est resté d'un montant sensiblement égal (2 millions 840.000 F). Toutefois, certaines modifications sont intervenues dans sa ventilation.

— La somme consacrée à la publication du « Bulletin critique du Livre français » est passée, en raison de l'augmentation des coûts de production et de transport, de 280.000 F en 1967 à 310.000 F en 1968 ;

— La subvention destinée au Comité permanent des Expositions du Livre a été fixée à 700.000 F. Elle avait été portée à 900.000 F en 1967 en raison de l'exposition de Montréal ;

— En 1967, 10.000 F avaient été consacrés à des études de marchés. Cette somme est passée à 15.000 F en 1968 pour l'exécution d'études en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Etats-Unis ;

— L'aide à la traduction se révélant à terme un moyen très bénéfique de pénétration culturelle, la subvention qui lui est destinée a été augmentée en 1968. De plus un crédit de 250.000 F a été réservé, cette année, à la réalisation d'un important programme d'adaptation de livres français d'enseignement entrepris par le gouvernement brésilien.

— Trois subventions ont été supprimées en 1968 : celle versée à la Société de caution mutuelle des éditeurs français dont les réserves ont paru désormais suffisantes ; celles destinées à la publication des Bibliographical Digest et des Catalogues sélectifs dont l'utilité s'avérait désormais moins grande.

— En revanche, une nouvelle forme d'aide apparaît pour la première fois en 1968 ; elle doit permettre de soutenir l'effort de certaines librairies situées à l'étranger et vendant des livres français (crédit de 80.000 F). Par ailleurs, l'aide aux réseaux de distribution a été portée de 500.000 F en 1967 à 600.000 F pour 1968.

Tous les ouvrages peuvent, en principe, bénéficier de ces formes d'aide. En fait, les livres de « mauvaise littérature », la production de bas niveau, les « petits romans » sont exclus de la plupart de ces initiatives, en particulier des expositions, des contrats de traduction ou d'adaptation, de tout ce qui suppose un choix.

b) Cette sélection est plus rigoureuse lorsqu'il s'agit des actions collectives d'ordre commercial et financier qui se traduisent par des interventions directes au niveau du marché et des tractations bancaires.

Un crédit total de 1.300.000 F a été, en 1968, consacré à cette catégorie de dépenses. Parmi les bénéficiaires figurent le Québec (livres universitaires), le Brésil, l'Argentine, la R. A. U. (essentiellement livres d'enseignement), le Viet-Nam du Sud et la Yougoslavie (essentiellement livres techniques et scientifiques).

c) La troisième tranche de crédits s'élève à 3.300.000 F. Elle est destinée à aider les groupes d'éditeurs constitués par le Syndicat national.

La répartition se fait entre les groupes (littérature, enseignement, encyclopédies, jeunesse, sciences et techniques, médecine, religion, art et bibliophilie, droit et érudition) en raison des activités de chacun, du volume de ses exportations et de l'importance que le Ministère des Affaires étrangères attache aux ouvrages qu'il édite.

Une somme de 100.000 F est réservée en 1968 à l'achat de partitions de musique française (150.000 F en 1967).

C'est là qu'en fait l'intervention prend son caractère le plus nettement sélectif. La Direction générale des relations culturelles a en effet fixé le montant de la subvention selon des critères essentiellement culturels et en tenant compte de l'intérêt que chaque catégorie de livres présente pour la poursuite de son action de coopération culturelle dans le monde. C'est pourquoi une priorité a été donnée aux ouvrages d'enseignement ainsi qu'aux livres de sciences, de médecine, de technique et de littérature.

En 1964, le Fonds culturel (1) était doté de 4.300.000 F, en 1965 de 5.300.000 F, en 1966 de 6.500.000 F, en 1967 de 7.500.000 F, en 1968 de 8 millions et en 1969 du même crédit.

Rappelons qu'il existe un « Fonds Culturel Presse » inscrit au budget de l'Information et qui se monte à 7.367.000 F pour 1969. Si nous faisons le total des deux Fonds culturels qui concourent l'un et l'autre, de diverses manières, à la diffusion de la pensée française sous la forme écrite, nous remarquons une augmentation assez faible mais régulière : en 1964 : 10.500.000 F, en 1965 : 12.167.000 F, en 1966 : 13.367.000 F, en 1967 : 14.617.000 F, en 1968 : 14.867.000 F, en 1969 : 15.367.000 F.

(1) Chapitre 42-23, article 4.

L'augmentation de 1968 à 1969 est très faible pour l'ensemble des deux Fonds ; elle est nulle pour le Fonds culturel Livres. Votre Commission déplore cet état de choses comme elle l'avait d'ailleurs déjà fait à l'occasion du dernier budget.

Le Livre français est, nous l'avons dit précédemment, nettement plus cher que les livres étrangers.

D'une étude effectuée en 1967 sur les prix de revient comparés entre la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie, il ressort que le prix moyen à la page est pour le livre technique :

- en France, 0,25 F ;
- en Grande-Bretagne, 0,14 F ;
- aux Etats-Unis, 0,15 F.

Que le prix moyen du livre d'art est :

- en France de 10 à 200 F ;
- au Royaume-Uni de 40 à 80 F ;
- aux Etats-Unis de 50 à 250 F ;
- en Allemagne de 40 à 150 F ;
- en Italie de 30 à 160 F.

Pour le livre de poche, le prix moyen à l'unité est :

- 3 F en France ;
- 3,15 F en Grande-Bretagne ;
- 2,50 F aux Etats-Unis ;
- 3,50 F en Allemagne.

2. Exportation de livres.

Selon les statistiques dont nous disposons, les exportations du livre français ont diminué en 1967 par rapport à 1966 : 259.399.000 F contre 273.069.000 F en 1966. La progression que l'on avait enregistrée entre 1963 et 1964 et entre 1964 et 1965 (15 % pour ces deux dernières années) était déjà tombée à 7 % entre 1965 et 1966. La diminution enregistrée en 1967 n'a pas étonné votre commission. Quand, en effet, le livre technique français coûte 0,25 F par page au lieu de 0,14 F et 0,15 F pour les livres édités en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, il ne faut pas s'attendre à une vente très importante. Parmi les facteurs qui jouent pour l'achat, le prix du livre et l'étendue de la connaissance de notre langue sont parmi les principaux.

Exportations de livres français.

	1963	1964	1965	1966	1967
Valeur exprimée en francs	198.016.000	221.772.000	255.394.000	273.069.000	259.399.000
	+ 12 %	+ 15 %	+ 7 %	— 5 %	

Exportations de livres.

(Trois pays européens.)

(Francs français.)

	1963	1964	1965	1966	1967
Allemagne fédérale..	185.730.000	209.961.000	229.026.000	257.140.920	305.000.000
	+ 7,9 %	+ 9,5 %	+ 11 %	+ 19 %	
Grande-Bretagne (1)..	537.810.000	592.970.000	634.340.000	710.593.802	»
	+ 10,2 %	+ 7 %	+ 12 %		
France	198.016.000	221.772.000	255.394.000	273.069.000	259.399.000
	+ 12 %	+ 15 %	+ 7 %	— 5 %	

(1) Nous n'avons pas pu obtenir de renseignements pour 1967.

Exportations livres français.

PAYS	1965		1966		1967	
	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
Allemagne	4.673	6.997	4.428	6.280	4.680	5.289
Grande-Bretagne	4.795	6.679	4.516	6.670	6.493	6.942
Italie	5.845	9.351	5.084	8.802	3.414	6.833
Total	15.313	23.327	14.028	21.752	14.587	19.064

Importations françaises.

PAYS	1965		1966	
	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
Allemagne	7.593	10.102	9.020	11.694
Grande-Bretagne	4.877	8.265	4.972	9.170
Italie	44.179	21.500	51.272	29.058
Total	159.485	30.777	181.955	49.922

Les tableaux suivants permettront de se rendre compte de l'orientation géographique de nos exportations.

	ANNEE 1966		ANNEE 1967	
	Quintaux métriques.	Francs français.	Quintaux métriques.	Francs français. (1.000)
<i>Europe :</i>				
1. — U. E. B. L.....	48.756	57.431.000	46.593	54.272
3. — Suisse	20.726	29.777.000	23.514	31.963
5. — Italie	5.084	8.802.000	3.414	6.833
8. — Espagne	4.570	7.224.000	3.382	6.319
9. — Grande-Bretagne	4.516	6.670.000	6.493	6.942
10. — Allemagne fédérale...	4.428	6.280.000	4.680	5.289
	88.080	116.184.000	88.076	111.618
<i>Amérique :</i>				
2. — Canada	26.812	35.033.000	26.300	37.650
4. — Etats-Unis	9.753	19.019.000	8.627	16.895
	36.565	54.052.000	34.927	54.545
<i>Afrique :</i>				
6. — Algérie	7.838	8.623.000	8.102	10.138
7. — Côte-d'Ivoire	4.399	7.232.000	3.322	5.210
11. — Maroc	4.156	5.469.000	3.757	5.605
13. — République malgache.	2.588	4.611.000	2.280	3.484
14. — Sénégal	2.800	3.993.000	2.464	3.579
15. — Cameroun	2.378	3.642.000	2.112	3.069
	24.159	33.570.000	22.037	31.085
<i>Moyen-Orient :</i>				
12. — Liban	3.035	4.835.000	2.829	4.598
Total	151.839	208.641.000	147.869	201.846

Pour le premier semestre 1968, les 15 premiers pays importateurs de livres français ont été les suivants :

PAYS	FRANCS	QUINTAUX métriques.	PAYS	FRANCS	QUINTAUX métriques.
1° U. E. B. L.....	25.470.000	21.148	9° Allemagne	2.715.000	2.224
2° Canada	17.765.000	11.765	10° Maroc	2.314.000	1.458
3° Suisse	17.244.000	14.139	11° Tunisie ...	2.117.000	555
4° Etats-Unis	8.441.000	3.634	12° Liban	2.162.000	845
5° Algérie	5.379.000	3.283	13° Côte-d'Ivoire	2.065.000	1.208
6° Italie	4.077.000	2.093	14° Madagascar	1.971.000	1.037
7° Grande-Bretagne	2.850.000	3.284	15° Pays-Bas	1.804.000	1.572
8° Espagne	2.800.000	1.635			

Les exportations françaises de livres pour la période correspondante s'établissent ainsi :

PAYS	QUINTAUX métriques.	Milliers de francs.	PAYS	QUINTAUX métriques.	Milliers de francs.
Afghanistan	6	15	Comores	21	32
Afrique du Nord espagnole.	2	2	Congo (République du) ...	284	716
Afrique du Sud.....	37	342	Congo Kinshasa	215	311
Albanie	1	2	Corée du Sud.....	1	1
Algérie	3.283	5.379	Costa-Rica	42	70
Allemagne (République fédérale)	2.224	2.715	Côte d'Ivoire	1.208	2.065
Allemagne (République démocratique)	5	14	Côte française des Somalis.	93	161
Andorre	20	27	Cuba	11	57
Angola	19	44	Curaçao	1	2
Arabie séoudite	8	15	Dahomey	144	256
Argentine	918	1.290	Danemark	227	299
Australie	95	210	République Dominicaine ...	27	43
Autriche	99	167	Egypte	159	306
Bahrein		1	Equateur	6	19
Bolivie	10	19	Ethiopie-Erythrée	8	23
Bésil	464	1.169	Espagne	1.635	2.800
Bulgarie	18	42	Etats-Unis	3.634	8.441
Burundi	55	116	Finlande	38	80
Cambodge	261	477	Gabon	147	259
Cameroun	568	1.058	Ghana	11	10
Canada	11.765	17.939	Gibraltar	4	6
République centrafricaine..	102	176	Grèce	279	586
Chili	345	593	Guadeloupe	292	441
Chine	2	11	Guatemala	147	168
Chypre	5	10	Guinée	377	612
Colombie	229	238	Guyane	1	2
			Guyane française	100	141
			Haïti	99	174

PAYS	QUINTAUX métriques.	Milliers de francs.	PAYS	QUINTAUX métriques.	Milliers de francs.
Haute-Volta	101	156	Ouganda	3	6
Honduras	10	17	Pakistan	7	46
Honduras britannique	1	2	Panama	8	12
Hong-Kong	1	3	Paraguay	5	11
Hongrie	31	70	Pays-Bas	1.572	1.804
Indonésie	8	13	Pérou	94	172
Irak	28	65	Philippines	3	7
Iran	145	363	Pologne	136	370
Irlande	9	19	Polynésie française	272	436
Islande	71	131	Portugal	622	1.444
Israël	208	381	Réunion	639	997
Italie	2.093	4.077	Rhodésie du Sud	1	2
Jamaïque		2	Roumanie	388	899
Japon	465	1.579	Royaume-Uni	3.284	2.850
Kenya	14	8	Ruanda	25	25
Koweït	21	38	Saint-Pierre et Miquelon	5	16
Laos	52	220	Salvador	14	31
Liban	845	2.162	Sénégal	461	839
Libéria	42	37	Sierra Leone	20	16
Libye	20	39	Suède	183	408
Madagascar	1.037	1.971	Suisse	14.139	17.244
Malaysia	1	2	Syrie	36	62
Malte	1	2	Tchad	90	156
Maroc	1.458	2.314	Tchécoslovaquie	14	20
Mali	472	818	Thaïlande	66	103
Martinique	912	1.348	Togo	70	121
Mascate Oman	1	1	Tunisie	555	2.117
Maurice (Ile)	150	269	Turquie	268	615
Mauritanie	87	151	U. E. B. L.	21.148	25.470
Mexique	651	1.015	U. R. S. S.	59	75
Mozambique	17	40	Uruguay	128	169
Nicaragua	30	61	Union indienne	17	34
Niger	84	207	Venezuela	155	436
Nigéria	14	29	Viet-Nam Nord	1	5
Norvège	36	83	Viet-Nam Sud	267	490
Nouvelle-Calédonie	269	371	Yougoslavie	126	349
Nouvelles-Hébrides	14	13	Zambie	1	2
Nouvelle-Zélande	18	56			
				84.047	126.143

La répartition par branches des exportations est la suivante :

	1951 (1)	1965	1966
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)	
Littérature	54,40	24	32,33
Enseignement	49,34	26,18	23,61
Encyclopédies	45,59	18,85	13,27
Jeunesse	10,54	7,86	5,50
Sciences et techniques.....	16,84	7,16	6,94
Religion	6,50	3,32	4,55
Médecine	9,58	3,62	2,93
Art et bibliographie.....	13,42	5,27	4,99
Droit	6,48	2,68	2,62
Erudition	4,94	2,06	1,76
Bibliophilie			0,74
Cartes géographiques.....			0,76
Total	217,63	100	100

(1) Chiffres obtenus d'après les déclarations de l'enquête statistique annuelle en appliquant à l'exportation de chaque maison les pourcentages qu'elle déclare pour son chiffre d'affaires global en ce qui concerne chaque discipline.

De ce tableau il résulte clairement que l'importance des ouvrages de littérature (près du tiers de nos exportations) est très considérable et qu'en outre, le pourcentage des exportations de livres de ce genre va croissant. Par contre, celui des livres de sciences et techniques, déjà très faible en 1965 (7,16 %) l'est encore davantage en 1966 (6,94 %). Les livres de médecine, qui représentaient 3,62 % de nos exportations, tombent à 2,93 %.

C'est là une évolution que nous devons déplorer et la situation du livre nous semble bien refléter la conception que l'on a de la culture française dans les pays étrangers. Il faudrait faire des efforts beaucoup plus considérables pour qu'elle apparaisse comme riche de savoir scientifique et technique.

Cette observation rejoint celle que nous avons faite à propos des professeurs d'enseignement technique et, d'une façon générale, la demande que nous faisons avec insistance au Gouvernement de mettre l'accent sur la coopération scientifique et technique et sur le développement de toutes les actions qui tendent à communiquer aux pays étrangers les connaissances scientifiques et techniques qui se sont développées et affirmées en France.

Exportations de livres vers les pays francophones.

Nous avons, dans ce rapport, essayé de dégager l'effort que nous faisons en ce qui concerne les *pays francophones*. Nous pensons donc utile d'apporter au Sénat une information complète sur les exportations de livres vers ces pays.

Québec :

Le Canada se situe au deuxième rang, après l'Union belgo-luxembourgeoise, des importateurs de livres français (pour les 6 premiers mois de 1968 : 11.765 quintaux métriques pour une valeur de 17.939.000 F).

Bien qu'il n'existe que des statistiques douanières globales pour l'ensemble du Canada, ces exportations sont essentiellement destinées au Québec et aux autres communautés francophones des provinces canadiennes.

L'effort apporté par le Gouvernement français à la diffusion des livres français dans la province du Québec revêt deux formes, l'une culturelle, l'autre de nature commerciale. Cet effort fait l'objet d'une concertation très étroite avec les autorités québécoises, en particulier au sein de la Commission Mixte créée à cet effet.

a) Les services culturels français au Québec ont bénéficié en 1968 d'un crédit de 250.000 F destiné à l'approvisionnement en livres des centres culturels français et des bibliothèques locales (150.000 F), aux abonnements à des périodiques français (70.000 F) et à l'envoi de publications du Département (30.000 F). Cette action sera continuée et si possible amplifiée en 1969.

b) Sur le plan commercial, le Fonds culturel consacre en 1968 une somme de 620.000 F à des actions de vente et de promotion au Québec.

Parmi celles-ci les unes dépendent directement des autorités françaises mais ont reçu le soutien très actif des autorités québécoises. Il en est ainsi des cinq expositions de livres prévues pour l'année en cours : exposition itinérante de 1.200 livres de religion ; exposition itinérante de 2.000 ouvrages de grande diffusion, de dictionnaires et de livres de jeunesse ; exposition d'ouvrages d'administration des entreprises à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal ; exposition de 500 livres de sciences

économiques à l'occasion du congrès de l'Association Internationale des Sciences Economiques en septembre 1968 ; enfin exposition de livres scientifiques et techniques.

D'autres actions ont fait l'objet d'un accord avec les autorités québécoises et sont menées avec leur participation. Les principales portent sur la mise en œuvre d'un système de surremise pour les livres universitaires, la création d'une centrale du livre et l'aide aux coéditions franco-québécoises.

Mise en place en 1966 pour le livre scientifique et technique, l'aide à la vente du livre universitaire a été, dans le cadre des décisions franco-québécoises du 14 septembre 1967, étendue aux ouvrages médicaux, économiques et de sciences humaines.

Financé par une subvention des deux gouvernements, le système actuel consiste, pour chaque ouvrage vendu, en une surremise de 30 %. Ce système continuera de fonctionner en 1969.

Conformément aux décisions du 14 septembre 1967, plusieurs projets de coéditions de livres d'enseignement ont été menés à bien ou sont en cours de réalisation. Certains recevront une aide française et québécoise.

Pour les actions nouvelles prévues pour 1969, on peut relever :

1° Le lancement d'une revue franco-québécoise « *La Nouvelle France* » dont le premier numéro sortira en janvier 1969.

2° Le recrutement d'experts-prospecteurs dans le domaine du livre. Ce type d'action est d'ores et déjà acquis pour deux secteurs (livres de sciences et techniques et livres de religion).

Une aide des deux gouvernements est envisagée au moins pour la première année de fonctionnement du système.

Ile Maurice :

Nos exportations de livres à destination de l'Ile Maurice ont atteint en 1967, 520 quintaux métriques pour une valeur de 752.000 F, ce qui plaçait ce pays au 41° rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Au point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit de 10.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux.

D'autre part, un montant de 6.000 F, est annuellement réservé à notre Ambassade pour l'achat de nouveautés, un montant de 4.000 F est consacré aux commandes de livres de prix.

Enfin, le crédit destiné aux abonnements de revues et publications françaises a été fixé, en 1968, à 2.800 F.

Pour 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Congo (Kinshasa) :

Nos exportations de livres à destination du Congo (Kinshasa) ont atteint en 1967, 533 quintaux métriques pour une valeur de 795.000 F, ce qui plaçait ce pays au 37^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Au point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit de 29.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux.

D'autre part, un montant de 13.800 F est annuellement réservé à notre Ambassade pour l'achat de nouveautés et une somme de 6.300 F est consacrée aux commandes de livres de prix.

Enfin le crédit destiné aux abonnements de revues et publications françaises a été fixé, en 1968, à 15.300 F.

Pour 1969 ces crédits seront largement augmentés.

Rwanda :

Nos exportations de livres à destination du Rwanda ont atteint en 1967, 25 quintaux métriques pour une valeur de 50.000 F, ce qui plaçait ce pays au 92^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Du point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit global de 15.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux.

D'autre part, un montant de 2.700 F est annuellement réservé à notre Ambassade pour l'achat de nouveautés et une somme de 1.500 F est consacrée aux commandes de livres de prix.

Enfin, le crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé pour 1968 à 1.900 F.

Pour 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Burundi :

Nos exportations de livres à destination du Burundi ont atteint en 1967, 324 quintaux métriques pour une valeur de 526.000 F, ce qui plaçait ce pays au 51^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Au point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit de 5.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux.

D'autre part, un montant de 4.500 F est annuellement réservé à notre Ambassade pour l'achat de nouveautés, et une somme de 1.500 F est consacrée aux commandes de livres de prix.

Enfin, le crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé, pour 1968, à 1.880 F.

Pour 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Algérie :

Nos exportations de livres à destination de l'Algérie ont atteint en 1967, 8.102 quintaux métriques pour une valeur de 10.138 F, ce qui plaçait ce pays au 5^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Au point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit de 195.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux.

D'autre part, un montant de 81.000 F est annuellement réservé à notre Ambassade pour l'achat de nouveautés, une somme de 26.000 F est consacrée aux commandes de livres de prix et 80.000 F sont délégués à notre poste pour l'achat sur place de matériel culturel.

Enfin, un crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé, pour 1968, à 41.800 F.

Pour 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Maroc :

Nos exportations de livres à destination du Maroc ont atteint en 1967, 3.757 quintaux métriques pour une valeur de 5.605.000 F, ce qui plaçait ce pays au 9^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Du point de vue de la diffusion culturelle, en 1968, un crédit global de 80.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux, l'achat de nouveautés et les commandes de livres de prix. Un montant de 50.000 F est délégué à notre poste pour l'achat sur place de matériel culturel.

Le crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé pour 1968 à 58.000 F.

En 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Tunisie :

Nos exportations de livres à destination de la Tunisie ont atteint en 1967, 1.999 quintaux métriques pour une valeur de 3.019.000 F, ce qui plaçait ce pays au 17^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Du point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit global de 50.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux, l'achat de nouveautés et pour les commandes de livres de prix. Un crédit de 2.500 F est délégué à notre poste pour achat sur place de matériel culturel.

Le crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé pour 1968 à 15.500 F.

Pour 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Cambodge :

Nos exportations de livres à destination du Cambodge ont atteint en 1967, 1.359 quintaux métriques pour une valeur de 2.112.000 F, ce qui plaçait ce pays au 23^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Au point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit global de 60.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux, l'achat de nouveautés et les commandes de livres de prix.

Le crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé, pour 1968, à 13.000 F.

Pour 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

Laos :

Nos exportations de livres à destination du Laos ont atteint en 1967, 209 quintaux métriques pour une valeur de 298.000 F, ce qui plaçait ce pays au 66^e rang parmi nos importateurs de livres.

Les chiffres de 1968 ne seront connus que vers les premiers mois de l'année prochaine.

Du point de vue de la diffusion culturelle en 1968, un crédit de 40.000 F a été mis à la disposition de notre poste pour l'approvisionnement en livres des différents établissements culturels locaux.

D'autre part, un montant de 6.000 F est annuellement réservé à notre ambassade pour l'achat de nouveautés et une somme de 5.000 F est consacrée aux commandes de livres de prix.

Enfin, le crédit destiné aux abonnements à des revues et publications françaises a été fixé pour 1968, à 26.500 F.

En 1969, ces crédits seront légèrement augmentés.

3. Envoi gratuit de livres.

Les crédits affectés par la Direction Générale des Relations Culturelles à l'envoi de livres français à l'étranger sont passés de 3.850.000 en 1967 à 4.340.000 en 1968. Ils sont prélevés sur le chapitre 42-23, art. 3, § (a).

La diffusion générale assurée de Paris même ne porte que sur une partie restreinte de ces crédits (220.000 F en 1967, 270.000 F en 1968).

La procédure la plus utilisée repose sur l'octroi à chaque service culturel français d'un crédit indicatif réparti sur plusieurs lignes (Nouveautés, Récompenses scolaires, Approvisionnement).

Les services culturels font une répartition de ces crédits entre établissements français et autochtones en fonction de la situation locale et de l'évaluation comparée des besoins. Chaque établissement peut alors dresser des listes de commandes correspondant à ses besoins propres.

Cette procédure très souple est rendue nécessaire par l'extrême diversité des situations et la nécessité de laisser à l'appréciation et au contrôle des conseillers culturels la meilleure utilisation possible des envois de livres.

Globalement, la répartition entre différentes formes d'envois s'établit comme suit :

	1967	1968
Nouveautés	900.000	925.000
Récompenses scolaires.....	400.000	425.000
Approvisionnement	2.330.000	2.720.000
Diffusion générale.....	220.000	270.000
	3.850.000	4.340.000

IV. — L'action culturelle.

Les rémunérations et indemnités du personnel culturel enseignant et administratif en poste dans les services et établissements à l'étranger sont inscrites au chapitre 31-11, articles 5 et 6. (Transfert du titre IV, chapitre 42-21).

Il est très difficile de séparer le personnel enseignant et celui qui a la responsabilité de l'action et des échanges culturels. Cependant, en soulignant que cette classification n'a pas une valeur absolue, on peut donner la répartition suivante :

Personnel civil et militaire.
(Effectifs au 1^{er} janvier 1968.)

	PERSONNEL enseignant.	PERSONNEL administratif et culturel (2).
Cambodge, Laos et Viet-Nam (1).....	353	69
Algérie (1).....	707	520
Maroc (1).....	1.142	329
Tunisie (1).....	571	122
Article 5, traditionnels.....	2.382	536
	5.155	1.576

(1) Services et établissements français.

(2) Le personnel administratif et culturel comprend les Conseillers et Attachés culturels ainsi que les Conseillers et attachés scientifiques.

Effectifs: Conseillers culturels: 53; Attachés culturels: 84; Conseillers scientifiques: 6; Attachés scientifiques: 10.

La lecture de ce tableau, comparé à celui qui figure au rapport de l'année dernière, fait apparaître une augmentation, pour le personnel enseignant d'une part, de 4.178 à 5.155 unités et d'autre part pour le personnel administratif et culturel, de 1.424 à 1.576 unités.

A. — BOURSES ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS

Chapitre 42-22.

	1968	1969		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Boursiers à l'étranger	7.052.000	7.052.000	+ 848.000	7.900.000
Article 2. — Boursiers en France	30.320.000	30.160.000	+ 7.280.000	37.440.000
Article 3. — Accueil d'étudiants étrangers.....	1.400.000	1.400.000	»	1.400.000
Totaux	38.772.000	38.612.000	+ 8.128.000	46.740.000

Au chapitre 42-22 sont inscrits les crédits sur lesquels sont imputées les dépenses de bourses et d'accueil d'étudiants. Les dotations de ce chapitre sont en augmentation sensible puisque, de 38.772.000, elles passent à 46.740.000, soit une augmentation de 7.968.000 (plus de 20 %). Les deux articles « Boursiers à l'étranger » et « Boursiers en France » sont également augmentés ; les dotations du premier passent de 7.052.000 F à 7.900.000 F, soit une augmentation de 848.000 F (près de 12 %) ; celles de l'article « Boursiers en France » passent de 30.320.000 F à 37.440.000 F, soit une augmentation de 7.280.000 F (24 %). Seuls les crédits « Accueil d'étudiants étrangers » restent inchangés. *Nous devons le regretter.*

Votre commission se félicite de l'augmentation des crédits affectés aux bourses, l'un des moyens les plus traditionnels, mais aussi les plus efficaces de développement des relations culturelles à un niveau élevé.

1. — *Bourses accordées à des étudiants étrangers pour continuer leurs études en France.*

C'est cet article qui est le mieux doté puisqu'il représente plus de 80 % du total.

Le nombre de bourses accordées pour l'année 1966-1967 a été de 4.447. Il s'est élevé à 5.137 pour l'année 1967-1968. Il y a, sur ce point, une amélioration considérable de notre action que nous nous plaisons à souligner.

Il est intéressant d'analyser cet ensemble, d'abord en distinguant les disciplines, puis le niveau d'études, enfin par académies.

a) Répartition par disciplines :

Pour les années scolaires 1966-1967 et 1967-1968, les boursiers d'enseignement se sont répartis de la manière suivante entre les disciplines :

	1966-1967	1967-1968
Lettres et sciences humaines.....	56,5 %	54,3 %
Sciences et techniques.....	14 %	15,2 %
Médecine et pharmacie.....	10 %	9,9 %
Droit, sciences économiques et politiques.....	10 %	10,6 %
Beaux-arts	9,5 %	8,1 %

Nous devons constater une amélioration en ce qui concerne les pourcentages, selon les disciplines. Les sciences et techniques progressent de 14 à 15,2 % et les lettres et sciences humaines régressent de 56,5 à 54,3 %.

Encore conviendrait-il de bien distinguer, en ce qui concerne cette rubrique « Lettres et sciences humaines », ce qui est proprement lettres et ce qui revient aux sciences humaines, qui devrait être groupé dans la même rubrique que les sciences et techniques.

Nous avons déjà insisté et nous devons insister davantage encore sur la nécessaire orientation de notre action de coopération culturelle vers la diffusion des sciences et des techniques qui sont les seules voies du développement et de l'indépendance.

La rubrique des lettres, spécialement de la langue française, restera nécessairement importante puisqu'il s'agit, dans de très nombreux cas, de permettre à des étudiants étrangers qui se destinent à devenir professeurs de français, de parfaire leurs connaissances de notre langue en venant en France.

b) Répartition par niveaux d'études :

A la présente rentrée universitaire, voici comment se répartissent, par niveau, les boursiers de la Direction générale des Relations culturelles :

— professeurs et assistants d'Université.....	121
— étudiants préparant un doctorat d'Etat en France..	88
— étudiants préparant un doctorat de 3 ^e cycle.....	385
— étudiants préparant un doctorat d'Université.....	356
— étudiants ayant déjà exercé certaines professions dans leur pays et se perfectionnant en France (avocat, architecte, fonctionnaire, etc.).....	238
— membres de l'enseignement secondaire à l'étranger..	170
— étudiants préparant des examens divers et titulaires d'une licence dans leur pays.....	505

Les autres boursiers se préparent à des concours d'entrée dans les Grandes écoles ou font des études de 1^{er} ou de 2^e cycle dans nos Facultés, et un petit nombre d'entre eux (notamment tchécoslovaques) sont dans les classes du 2^e cycle de notre enseignement secondaire.

En vue de renforcer l'attrait que nos bourses exercent sur l'élite des étudiants étrangers le Département a institué des « bourses de perfectionnement » de 750 F par mois destinées aux boursiers titulaires d'un diplôme du niveau de la licence. Dès la présente rentrée 700 boursiers, assistants d'Université ou étudiants préparant des doctorats d'Etat et de 3^e cycle, bénéficient de bourses de perfectionnement. Le bénéfice de ces bourses sera étendu dans le courant de l'année prochaine aux étudiants préparant des doctorats d'Université et à ceux ayant déjà exercé certaines professions dans leur pays.

Lorsque les crédits budgétaires auront permis l'attribution progressive de bourses de perfectionnement à tous ceux auxquels elles sont destinées, le nombre de bénéficiaires représentera environ 40 % du total (soit à la rentrée d'octobre 1969, soit dans le courant de 1970).

c) Répartition par Académie des boursiers étrangers.

Cette répartition est indiquée par le tableau ci-dessous établi d'après les renseignements valables pour le mois de décembre 1967. Il convient de faire remarquer que ces chiffres ne tiennent compte, bien entendu, ni des nombreuses bourses d'été ni des bourses de 3 à 4 mois accordés à des étudiants européens de haut niveau qui viennent faire des recherches dans nos bibliothèques entre janvier et juin :

CENTRES	TOTAL		TOTAL étudiants.
	M	F	
Aix—Marseille	97	52	149
Amiens	2	1	3
Besançon	31	27	58
Bordeaux	62	23	85
Caen	29	17	46
Clermont-Ferrand	25	5	30
Dijon	27	12	39
Grenoble	161	66	227
Lille	37	12	49
Limoges	»	2	2
Lyon	132	37	169
Montpellier	88	33	121
Nancy	68	20	88
Nantes	16	4	20
Nice	34	23	57
Orléans—Tours	26	14	40
Paris	1.612	692	2.304
Poitiers	40	17	57
Reims	5	1	6
Rennes	28	7	35
Rouen	8	»	8
Strasbourg	149	49	198
Toulouse	148	75	223
	2.825	1.189	
Total général.....	4.014		4.014

Ces chiffres font apparaître que la majorité des boursiers se trouvaient, à la fin de l'année dernière, à Paris (plus de la moitié de l'effectif total). Ils représentent néanmoins une certaine amélioration par rapport aux années précédentes, et la tendance à affecter en province un plus grand nombre de nos boursiers se confirme en

raison des efforts entrepris par nos Ambassades pour orienter les candidats vers les académies de province. Le Département de son côté s'efforce d'accentuer ce mouvement en favorisant la mise sur pied, dans les Universités, de programmes d'un niveau comparable à ceux de Paris en ce qui concerne le perfectionnement et la formation des professeurs de français.

d) *Durée du séjour :*

Cette durée est extrêmement variable et dépend du programme d'études que le boursier a été autorisé à entreprendre par nos services culturels à l'étranger.

Aux deux extrêmes on peut situer les bourses d'été d'un mois accordées chaque année à plusieurs centaines d'étudiants d'Europe et du Moyen-Orient en vue de leur permettre de suivre des cours de civilisation française, et les bourses de 6 à 7 ans qui permettent à certains jeunes étrangers de faire des études de médecine complètes en France.

D'une manière générale la durée moyenne des bourses varie selon les pays. Elle est par exemple de trois années pour les étudiants du Maghreb et du Congo (Kinshasa) qui poursuivent en France des programmes d'études complets ; elle est de deux ans pour les étudiants du Moyen-Orient et d'Asie et d'un an et demi pour les boursiers d'Amérique latine. A titre d'indication un peu plus d'un tiers (soit environ 1.500) du contingent de bourses de huit mois pour l'année 1967-1968 a été utilisé sous forme de renouvellements de bourses et le reste en faveur de boursiers nouveaux.

e) *Montant de la bourse :*

Bourses d'études (1^{er} et 2^e cycles, préparation aux grandes écoles) : 500 F par mois plus une indemnité forfaitaire de logement dont le montant est de 100 F à Paris et 50 F en province, et qui ne peut être attribuée qu'aux étudiants qui n'ont pu être logés dans une résidence universitaire. A cette allocation mensuelle viennent s'ajouter le remboursement des frais médicaux selon le barème de la Sécurité sociale, la prise en charge des frais de scolarité et des frais inhérents à la scolarité (uniformes, instruments de travail, etc.).

f) *Prise en charge des frais de voyage :*

1° Voyage aller (du pays d'origine en France) :

Cette prise en charge n'est pas accordée à tous les boursiers. On peut distinguer :

— les pays dont les étudiants paient toujours leurs frais de voyage aller ; ce sont tous les pays d'Europe et d'une manière générale les pays à niveau de vie élevé ;

— les pays dans lesquels la prise en charge est accordée pour tous les boursiers : Algérie (en vertu d'un régime particulier), Congo Kinshasa, Rwanda, Burundi, Cambodge, Laos ;

— dans les autres pays le Département prend en charge les frais de voyage aller dans une proportion variable et en tenant compte des situations particulières signalées par nos Ambassades.

2° Voyage de retour :

Tous les boursiers ayant effectué un séjour d'au moins 6 mois en France ont droit à la prise en charge de leur voyage de retour. Cette prise en charge est égale à la moitié du coût du voyage pour les séjours de 3 à 6 mois et nulle — sauf exception — pour les séjours de moins de 3 mois.

*
* *

Les tableaux suivants permettront de se rendre compte de la répartition géographique des boursiers, c'est-à-dire de l'origine de ces boursiers.

On constatera que le nombre des bourses données à des jeunes gens de l'Europe occidentale est en diminution, très légère d'ailleurs, tandis que celui des bourses accordées aux pays de l'Europe de l'Est croît dans de très fortes proportions d'une année à l'autre : 860 en 1968 contre 584 en 1966-1967. Il en est de même pour les pays d'Asie et d'Océanie, pour l'Amérique latine, pour l'Afrique et pour l'Amérique du Nord ; le Moyen-Orient reste stationnaire.

Votre commission estime que s'il est nécessaire d'aider à la formation des futurs ingénieurs, techniciens et des professeurs de

français des pays dits en voie de développement, il est également indispensable de multiplier les échanges avec les pays de civilisation industrielle avancée.

A cet égard, elle ne distingue pas entre l'Europe de l'Est, l'Europe occidentale ou l'Amérique et elle souhaite que le nombre de boursiers de l'U.R.S.S., chiffre très faible puisqu'il est, en 1968, de 56 ; de l'Allemagne : 315 ; de la Grande-Bretagne : 71 ; du Canada : 96 ; 40 pour le Québec et 77 pour les Etats-Unis, *soit fortement augmenté.*

Ce doit être, en effet, par un échange de boursiers entre les pays de civilisation industrielle avancée que l'on peut obtenir une meilleure connaissance des sciences et des techniques qui se développent dans chacun d'eux, dans des domaines quelquefois différents, quelquefois semblables et que chacun de ces pays peut s'enrichir du savoir des autres. Nous ne devons pas oublier que si les pays industriels peuvent apporter une aide importante aux pays sous-développés, ils doivent, pour maintenir leur puissance et continuer de l'accroître, développer les connaissances scientifiques et techniques les plus avancées.

Remarquons, entre parenthèses, que le seul chiffre des bourses accordées aux ressortissants du Congo-Kinshasa : 90, l'emporte de très loin sur celui des boursiers originaires de l'U.R.S.S. : 56, et également sur celui des bourses accordées à la Grande-Bretagne : 71. Il y a là certainement une orientation à modifier.

**Nombre de bourses d'enseignement supérieur
accordées par la Direction générale des Relations culturelles aux étudiants étrangers (1).**

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).	1968
<i>Europe occidentale (2).</i>			
Allemagne	282	130	315
Autriche	96	26	44
Belgique	28	25	27
Chypre	15	16	19
Danemark	35	16	38
Espagne	177	67	191
Finlande	51	18	31
Grande-Bretagne	81	46	71
Grèce	124	76	128
Irlande	38	11	24
Islande	6	4	3
Italie	115	52	153
Luxembourg	16	16	21
Malte	11	4	6
Norvège	34	17	22
Pays-Bas	29	19	28
Portugal	45	30	60
Saint-Siège	27	»	»
Suède	46	21	48
Suisse	40	21	37
Turquie	79	62	100
	1.375	677	1.366
<i>Europe de l'Est (3).</i>			
Albanie	4	4	4
Bulgarie	56	36	133
Hongrie	52	22	87
Pologne	228	90	243
Roumanie	48	7	76
Tchécoslovaquie	67	61	107
U. R. S. S.	40	25	56
Yougoslavie	89	59	154
Total	584	304	860
	(en boursiers)	(en bourses de 9 mois)	

(1) Les chiffres de 1968-1969 ne sont pas encore arrêtés.

(2) Les chiffres pour 1966-1967 tiennent compte du nombre de boursiers plus élevé que celui des bourses en raison du fractionnement pratiqué par les postes de cette région. En revanche, les chiffres de 1967-1968 sont calculés en bourses de neuf mois, le nombre des boursiers ne pouvant encore être évalué avec précision.

Le nombre de mensualités accordées aux pays d'Europe occidentale en 1967-1968 est supérieur de 10 % à celui des mensualités de 1966-1967.

(3) Augmentation d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 35 %.

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).	1968
<i>Asie, Océanie (1).</i>			
Afghanistan	24	37	42
Australie	21	34	39
Birmanie	3	4	5
Cambodge	48	52	58
Ceylan	»	13	13
Chine (Formose).....	23	13	»
Chine (Pékin)	10	»	»
Corée	27	31	38
Hong Kong.....	7	3	9
Inde	63	67	67
Indonésie	16	20	18
Japon	117	118	170
Laos	20	23	24
Malaisie	12	22	20
Maldives	»	»	»
Mongolie	»	4	4
Népal	2	4	4
Nouvelle-Zélande	6	7	10
Pakistan	20	21	17
Philippines	6	10	11
Singapour	4	6	8
Thaïlande	30	54	51
Viet-Nam	123	90	113
Yemen	1	1	2
Total	583 (en boursiers)	641 (en bourses de 9 mois)	723
<i>Amérique latine (2).</i>			
Argentine	61	82	92
Bolivie	14	19	24
Brésil	136	133	146
Chili	57	59	65
Colombie	48	42	61
Costa Rica	6	12	16
Cuba	4	3	4
El Salvador.....	4	12	3
Equateur	26	19	28
Guatemala	8	7	9
Haïti	53	46	48
Honduras	5	8	9
Jamaïque	4	2	8
Mexique	63	81	82
Nicaragua	12	19	18
Panama	9	14	17
Paraguay	12	14	13

(1) Augmentation d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 35 %.

(2) Augmentation réelle d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 42 %.

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).	1968
<i>Amérique latine (1) (suite).</i>			
Pérou	39	48	49
République dominicaine.....	13	17	21
Trinité et Tobago.....	4	6	11
Uruguay	22	31	39
Venezuela	18	23	31
Porto Rico.....	—	3	—
	618 (bourses religieuses comprises)	690 (bourses religieuses non comprises)	794
<i>Moyen-Orient (2).</i>			
Aden	—	2	2
Arabie Saoudite.....	—	2	3
Irak	11	11	17
Iran	85	61	75
Israël	58	46	67
Jérusalem	6	5	5
Jordanie	6	11	17
Liban	93	48	72
Syrie	49	56	51
	308 (en boursiers)	242 (en bourses de 9 mois)	309
<i>Afrique (3).</i>			
Afrique du Sud.....	11	16	16
Algérie	63	100	94
Burundi	—	19	21
Congo-Kinshasa	12	92	90
Ethiopie	33	38	30
Gambie	—	5	9
Ghana	10	15	33
Kenya	19	10	20
Libéria	4	6	7
Libye	6	11	4
Malawi	2	2	3
Maroc	332	280	284
Maurice	14	20	21
Mozambique	—	—	1
Nigeria	21	28	71
Ouganda	15	7	31
R. A. U.	71	40	39
Rhodésie	2	3	2

(1) Augmentation réelle d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 42 %.

(2) Augmentation réelle d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 20 %.

(3) Augmentation réelle d'une année à l'autre pour l'Afrique noire : 42 %

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).	1968
<i>Afrique (1) (suite).</i>			
Rwanda	»	18	18
Sierra Leone.....	10	12	37
Somalie	4	6	2
Soudan	6	10	7
Tanzanie	13	11	28
Tunisie	177	150	152
Zambie	1	1	32
	826	901	1.052
<i>Amérique du Nord.</i>			
Canada	93	120	96
Québec	»	»	40
Etats-Unis	60	58	77
Total	153	184	213
	(en bourses de 9 mois)	(en bourses de 9 mois)	
Total général	4.447 (en boursiers)	3.455 (en bourses de 9 mois)	

(1) Augmentation réelle d'une année à l'autre pour l'Afrique noire : 42 %.

Au chiffre de 3.455 indiqué pour 1967-1968 il convient d'ajouter 209 bourses religieuses accordées principalement dans les pays d'Amérique latine et 253 bourses dites de « Programmes spéciaux » (bourses artistiques, allocations d'études à des étudiants nécessiteux, bourses de troisième cycle, bourses de médecins résidents étrangers, bourses de théologie) accordées à des étudiants de tous les pays du monde.

**Bourses d'enseignement supérieur accordées aux étudiants africains
dans les universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive.**

	1966-1967	1967-1968
Congo	Les bourses n'ont été accordées qu'à l'Université de de Tananarive (au nombre d'une trentaine et sont comprises dans les chiffres des ta- bleaux précédents.	10
Gambie		5
Ghana		19
Kenya		12
Libéria		3
Malawi		1
Nigeria		69
Ouganda		18
Sierra-Léone		14
Soudan		1
Tanzanie		6
Zambie		15
		173

Bourses de spécialisation.

	1967 Contingent accordé.	1968
Albanie	7	Reconduction des chif- fres de 1967.
Bulgarie	30	
Hongrie	20	
Pologne	20	
Roumanie	25	
Tchécoslovaquie	25	
Yougoslavie	33	
Australie	5	
Canada		
Israël	10	
Japon	60	
Nouvelle-Zélande	5	
	240	

2. — *Bourses accordées aux étudiants français pour des études dans des pays étrangers.*

Il est difficile d'évaluer de façon très précise le nombre total des étudiants français qui poursuivent leurs études à l'étranger. De nombreux jeunes gens, en effet, le font à leurs frais ou en y effectuant des travaux rémunérés. On peut considérer que plusieurs milliers de Français ne bénéficiant ni de l'aide du Gouvernement français, ni de celle d'un gouvernement étranger, se rendent chaque année à l'étranger afin d'y compléter leur formation universitaire. Si l'on ajoute, à ces étudiants, ceux qui effectuent en été un séjour d'un ou deux mois dans un pays limitrophe ou en Grande-Bretagne, il faut parler de dizaines de milliers.

a) *Bourses accordées aux étudiants français par les pays étrangers :*

Quelles sont les dispositions concernant l'octroi des bourses et la réciprocité en cette matière qui figurent dans les accords culturels passés avec les principaux pays d'Europe ?

Un grand nombre de pays d'Europe occidentale, notamment l'Allemagne, ont signé avec la France des accords culturels qui prévoient l'octroi de bourses aux ressortissants des pays signataires.

Tous les pays de l'Europe de l'Est ont signé avec la France des protocoles d'échanges culturels qui fixent le nombre des bourses que chaque pays offre à l'autre, la répartition par discipline y est également précisée. Il convient de noter que la France met généralement à la disposition des étudiants étrangers un nombre de bourses beaucoup plus élevé que celui qui lui est offert. D'autre part, si les programmes d'échanges concernant la venue en France de boursiers de l'Europe de l'Est, sont entièrement respectés, il n'en est pas de même, sauf pour l'U. R. S. S., en ce qui concerne l'envoi de boursiers français dans ces pays, les candidatures dans les disciplines scientifiques étant très peu nombreuses.

Les échanges de boursiers entre la France et les Etats-Unis ne sont pas réglés par des accords culturels. Néanmoins, depuis l'accord franco-américain de juin 1965, la « Commission franco-américaine d'Echanges universitaires » à laquelle le Département accorde une subvention annuelle de 1.250.000 F, octroie un nombre important (297 en 1967) de bourses de voyage à des professeurs, chercheurs et étudiants français se rendant aux Etats-Unis.

En dehors de cet arrangement des bourses de séjour aux Etats-Unis sont accordées par le Gouvernement français et par différents organismes ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

1.011 étudiants français ont, pendant l'année scolaire universitaire 1967-1968, bénéficié de bourses d'études accordées par les pays d'Europe occidentale. Ces bourses se répartissent comme suit :

Allemagne	788 (dont 536 de courte durée).
Autriche	11 (dont 5 de courte durée).
Belgique	5
Danemark	4
Espagne	25 (dont 20 de 1 mois).
Finlande	2
Grèce	5
Irlande	1
Islande	1
Italie	136 (dont 120 de courte durée).
Norvège	4
Pays-Bas	12 (dont 4 de courte durée).
Suède	7
Suisse	10
<hr/>	
Total	1.011

Les bénéficiaires sont en majorité des étudiants en discipline littéraire, d'un niveau élevé, supérieur à la licence, à l'exception des titulaires de bourses d'un mois qui, souvent, n'ont pas encore achevé leur licence.

D'autres pays ont également attribué des bourses aux étudiants français :

Afrique du Sud	2
Colombie	2
Egypte	8
Grande-Bretagne	20 (dont 8 de courte durée).
Japon	4
Mexique	4
Pérou	2
Turquie	1
<hr/>	
Total	43

Il convient d'ajouter à cette liste :

1° Les bourses accordées par les pays avec lesquels la France est liée par des accords d'échanges culturels. Dans le cadre de ces programmes, 134 boursiers français ont en 1967-1968 poursuivi leurs études au Canada, dont 43 dans la province du Québec en vertu des ententes franco-québécoises, 39 en Pologne, 37 en U. R. S. S., 22 en Tchécoslovaquie, 21 en Hongrie, 18 en Roumanie, 16 en Bulgarie, 4 en Yougoslavie ;

2° Les bourses aux Etats-Unis accordées, d'une part, par le Gouvernement français (133 en 1967-1968), d'autre part, par des collèges ou des universités américaines ou des organismes privés (environ 550 bourses selon des statistiques américaines).

Les bénéficiaires de ces différentes bourses sont tous d'un niveau élevé, hormis les boursiers des collèges américains (300 environ) qui sont des étudiants de premier cycle (Undergraduates).

La grande majorité des étudiants admis comme boursiers dans les pays ci-dessus énumérés sont des linguistes.

Les gouvernements étrangers participent ainsi, sous forme de bourses, à la formation des professeurs français en langues étrangères. Les bourses qu'ils accordent à nos futurs enseignants sont la réplique de celles que nous leur offrons en vue de la formation de leurs professeurs de français.

Mais pour les Etats-Unis et le Canada il en est tout autrement, la plupart d'entre eux sont des scientifiques (environ 70 %).

Il convient enfin de noter une modification importante concernant les échanges d'étudiants avec l'Union soviétique. Les boursiers français se rendant en U. R. S. S. qui étaient jusqu'en 1966 pris en charge par le Gouvernement français bénéficient désormais, en vertu des derniers accords franco-soviétiques, de bourses offertes par l'U. R. S. S. Inversement, le Gouvernement soviétique assume le paiement des bourses d'études et de stages accordés en France aux étudiants soviétiques. Ces bourses pour l'U. R. S. S. sont de plus en plus sollicitées par les scientifiques.

b) *Bourses accordées aux étudiants français par l'Etat français.*

Pendant l'année universitaire 1967-1968 181 étudiants français ont pu compléter leur formation à l'étranger grâce à une bourse du Ministère des Affaires étrangères.

La répartition des boursiers par pays et par discipline est précisée par le tableau suivant :

Bourses accordées par la D. G. R. C. pour l'année 1967-1968.

PAYS	BEAUX-ARTS	LETTRES	MEDECINE	SCIENCES économique, juridique et sociale.	SCIENCES pures.	TOTAL
Algérie	1					1
Belgique	5			5		10
Congo-Kinshasa					1	1
Danemark			1			1
Egypte				1		1
Etats-Unis		4	10	37	82	133
Grande-Bretagne		1		6	1	8
Italie	3			12		15
Israël	2					2
Pays-Bas				8		8
Suisse				1		1
Total	11	5	11	71	84	181

a) *Durée :*

La durée de ces bourses est variable. Elle est fixée en fonction du plan d'études en vue duquel la bourse a été accordée. Certaines bourses sont d'un ou de quelques mois, d'autres d'une année scolaire entière. Pour les pays lointains (en particulier les Etats-Unis) seules sont octroyées des bourses d'une année scolaire, sauf exception pour des travaux de recherches qui peuvent être achevés en six mois. Ces bourses ne sont pas renouvelables.

b) *Montant :*

Le montant des bourses est suffisant pour permettre aux boursiers de subvenir à leurs frais d'entretien et d'études.

Leur taux varie suivant les pays. Il est fixé par référence à celui pratiqué dans chacun de ces pays, en tenant compte des variations du coût de la vie et des droits d'inscription dans les universités d'accueil.

Aux Etats-Unis les étudiants en université perçoivent, au titre de frais de séjour, une somme mensuelle de 200 dollars tandis que la prise en charge de leurs frais de scolarité, très variable suivant les universités, représente une charge mensuelle allant de 50 à 250 dollars.

Les jeunes chercheurs travaillant en laboratoire reçoivent pour leurs frais de séjour une bourse de 350 dollars par mois, aucun frais de scolarité ne leur étant réclamé.

Depuis le mois d'octobre 1968, le taux mensuel des bourses accordées aux médecins a été, compte tenu de leur âge et de leur qualification, porté de 350 à 450 dollars.

L'action du Département sous forme de bourses aux Etats-Unis est complétée par celle de la « Commission franco-américaine d'Echanges universitaires » à laquelle le Gouvernement français octroie une subvention annuelle de 1.250.000 F qui permet le financement des frais de voyage d'un nombre important de professeurs, de chercheurs et d'étudiants français aux Etats-Unis. En 1967, 216 étudiants, 47 chercheurs et 35 professeurs ont ainsi pu bénéficier de bourses de voyage.

En l'absence d'obligations découlant d'un accord culturel conclu entre la France et un pays donné, les frais de voyage des boursiers pour les pays autres que les Etats-Unis ne sont normalement pas pris en charge par la D. G. R. C. Ils peuvent l'être dans certains cas particuliers lorsque les boursiers se rendent dans un pays lointain pour une période supérieure à six mois.

Le tableau précédent fait ressortir l'intérêt manifesté par les étudiants et jeunes chercheurs français pour les possibilités de perfectionnement offertes par les universités américaines vers lesquelles s'orientent la majorité des candidats à une bourse du Gouvernement français.

Ces bourses sont sollicitées par des étudiants de toutes disciplines.

La répartition des bourses par discipline montre que la majorité de celles-ci ont été attribuées pour les disciplines scientifiques et techniques dans lesquelles les candidatures sont les plus nombreuses. Cependant, l'augmentation du nombre des boursiers dans les disciplines juridiques, économiques et sociales fait apparaître l'intérêt que la formation dans les « Business Schools » américaines éveille actuellement chez les étudiants français. Le nombre des demandes dans ces disciplines est chaque année plus important.

Les bénéficiaires de ces bourses sont tous d'un niveau très élevé qui se situe nettement au-dessus de celui de la licence.

Les candidatures sont examinées chaque année par des commissions de sélection spécialisées réunies par les soins de la D. G. R. C. Les bourses ne sont accordées que si le plan d'études proposé rend obligatoire un séjour à l'étranger et porte sur un point ou un domaine qui ne peut être étudié ou entièrement approfondi en France même.

c) Bourses aux jeunes Français établis à l'étranger :

Un système de bourses scolaires en faveur des enfants français, installés à l'étranger et inscrits dans des établissements dispensant un enseignement conforme aux programmes français existe déjà. Les crédits destinés à ces bourses sont inscrits au budget du Ministère de l'Education nationale.

Les demandes de bourses émanant des familles françaises jouissant de ressources limitées sont étudiées par les « Commissions locales de bourses », qui sont présidées par les consuls. Les propositions de ces commissions sont ensuite transmises au Ministère de l'Education nationale, Direction de la Coopération et sont étudiées par la « Commission nationale des bourses », présidée par le « Directeur de la Coopération ». Le Ministère des Affaires étrangères et les Français de l'étranger sont représentés à cette commission.

C'est ainsi que le Ministère de l'Education nationale a consacré les sommes suivantes aux bourses attribuées aux jeunes Français de l'étranger :

Année 1967 :

Pays de l'hémisphère sud : année scolaire 1967 : 1.934.026 F.

Pays de l'hémisphère nord : année scolaire 1967-1968 : 5.514.165 F.

Pays africains et malgache : année scolaire 1967-1968 : 1.222.405 F.

Année 1968 :

Pays de l'hémisphère sud : année scolaire 1968 : 2.134.152 F.

Pays de l'hémisphère nord : année scolaire 1968-1969 : 6.118.000 F.

Pays africains et malgache : année scolaire 1968-1969 : 1.320.000 F.

B. — LES ÉCHANGES. — CHAPITRE 42-23 : ACTION CULTURELLE

CHAPITRE 42-23. — Action culturelle.

	1968	1969		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Manifestations artistiques.....	10.256.000	10.256.000	+ 744.000	11.000.000
Article 2. — Echanges culturels et scientifiques :				
Paragraphe a) Accueil	4.847.000	4.847.000	— 347.000	4.500.000
Paragraphe b) Missions et congrès.....	5.563.000	5.533.000	— 1.063.000	4.470.000
Paragraphe c) Subventions à des organismes d'échanges culturels.....	2.400.000	2.400.000	— 200.000	2.200.000
Article 3. — Production et diffusion de matériel culturel :				
Paragraphe a) Livres, périodiques, publica- tions, photographies.....	9.200.000	9.200.000	+ 300.000	9.500.000
Paragraphe b) Expositions scientifiques et culturelles	1.000.000	1.000.000	— 200.000	800.000
Paragraphe c) Cinéma, radiodiffusion, télévi- sion, disques.....	47.138.950	47.138.950	— 2.138.950	45.000.000
Article 4. — Fonds culturels.....	8.000.000	8.000.000	»	8.000.000
Article 5. — Frais de documentation et de récep- tion	130.000	130.000	»	130.000
Totaux	88.534.950	88.504.950	— 2.904.950	85.600.000

L'action culturelle dont les crédits sont inscrits au chapitre 42-23 voit sa dotation réduite de 88.534.950 F à 85.600.000 F soit une diminution de 2.934.950 F (3,3 %). De cette action, nous retiendrons ici trois formes : les manifestations artistiques inscrites à l'article 1^{er} dont les crédits seront augmentés de 744.000 F, les échanges culturels et scientifiques inscrits à l'article 2 pour lesquels les crédits sont réduits de 1.610.000 F, la radiodiffusion et la télévision inscrites à l'article 3 (§ c) qui subissent également une diminution de crédits de 2.138.950 F.

1. — *Echanges artistiques.*

Bilan 1968.

En 1968, dans le domaine des *Echanges artistiques*, le Département a voulu en ce qui concerne le théâtre marquer sa volonté de :

1° *Maintenir les grandes tournées de prestige* : la Comédie-Française s'est rendue en Allemagne, en Scandinavie, aux Pays-Bas et en Iran ; le Théâtre de France a donné des représentations à Londres, et le Théâtre de la Cité de Villeurbanne s'est rendu à New York ;

2° *Accroître son effort en faveur du public scolaire et universitaire* : dans cet esprit, les excellents résultats des tournées organisées dans les universités américaines ont amené à prévoir pour 1968 trois tournées qui, confiées au Tréteau de Paris, ont fait connaître aux Etats-Unis et au Canada la compagnie « La Guilde » (Théâtre de l'Est parisien), la Comédie des Alpes et la Compagnie Yves Gasc.

3° *Accroître son effort en faveur du public des villes de province* : par exemple, la Compagnie Jean-Laurent Cochet a parcouru l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay tandis que la Compagnie Jean Gosselin s'est rendue dans les Caraïbes et au Venezuela. Ces compagnies, sans pour autant négliger les capitales auront visité les centres secondaires qui connaissent peu ou mal notre théâtre.

4° *Faire mieux connaître le répertoire moderne et contemporain à l'étranger* : Claudel, dont le centenaire est célébré cette année a été joué en Grande-Bretagne et en Allemagne ; des compagnies ont fait connaître l'œuvre d'Ionesco au Liban, au Mexique, en Pologne, en Roumanie et en Yougoslavie et celle d'Audiberti aux Caraïbes, au Liban, en Pologne, en R. A. U., en Tchécoslovaquie, en Turquie et au Venezuela. Beckett a été joué au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, où « Il faut passer par les Nuages » de F. Billetdoux a également été représenté, cependant que le Théâtre du Cothurne jouait « Cripure » de Louis Guilloux en Italie.

Le théâtre dit d'« Avant-garde » n'a pas été négligé ; en particulier Arrabal a été joué au Liban, en Grande-Bretagne et en Yougoslavie, Guy Foissy en Roumanie et en Yougoslavie, et Armand Gatti en Algérie ;

5° Il a été fait appel aux centres dramatiques nationaux et aux troupes permanentes, créés dans le cadre de la décentralisation théâtrale : le Théâtre-Maison de la Culture de Caen (direction Jo Tréhard) s'est rendu en Algérie, le Théâtre de la Cité de Villeurbanne (direction Roger Planchon), aux Etats-Unis, la compagnie « La Guilde »-T. E. P. (direction Guy Rétoré) aux Etats-Unis et au Canada, la Comédie de l'Ouest en Grande-Bretagne, au Maroc et en Pologne, le Théâtre de Champagne, en Allemagne, le Centre dramatique du Nord, au Maroc, le Théâtre du Cothurne, en Italie, les Tréteaux de France, au Liban, en R. A. U. et en Turquie, le Théâtre populaire des Flandres, en Algérie, le Théâtre de Bourgogne, en Suisse, le Centre théâtral du Limousin, en Allemagne et la Comédie des Alpes, au Canada et aux Etats-Unis. Grâce à ces troupes dynamiques, le théâtre français a pu être montré partout dans le monde sous son aspect le plus contemporain ;

6° Enfin, l'art chorégraphique a été à l'honneur en 1968 puisque le Ballet de l'Opéra de Marseille s'est rendu en Italie et au Maroc, et qu'un groupe d'étoiles et de solistes de l'Opéra de Paris a donné des représentations à Mexico.

*
* *

En ce qui concerne les Arts plastiques, c'est la nécessité de faire coïncider harmonieusement l'action en faveur de l'art contemporain et le souci de mieux faire connaître les richesses de notre patrimoine artistique, qui a marqué l'activité du Ministère des Affaires étrangères en 1968 :

1° *Dans le domaine de l'art contemporain, il importait au premier chef que les manifestations internationales, lieu de rencontre de toutes les tendances de l'Art vivant, accueillent une participation française. Aussi la France était-elle présente à la 34^e Biennale d'Art de Venise ainsi qu'à la Première Triennale de New Delhi.*

D'importantes expositions circulantes ont été réalisées ou sont en cours :

— l'Exposition d'Aquarelles et de Dessins contemporains qui a circulé en 1967 dans les Pays de l'Est européen, ayant ouvert la voie, une grande exposition de peinture française contemporaine circule depuis le mois d'avril en Roumanie, Yougoslavie, Pologne.

La collection a été rassemblée sous la responsabilité de M. Bernard Anthonioz dans l'esprit de celle qui figurait au Pavillon français de l'Exposition universelle de Montréal ;

— en Amérique du Sud, où une exposition circulante d'art français qui avait été réalisée en 1965 et 1966 avait rencontré partout l'accueil le plus chaleureux, une collection d'art graphique est présentée, depuis le mois d'avril, à Porto Rico, en Colombie, au Venezuela, au Chili et doit également être exposée en Bolivie ;

— une exposition de tapisseries et de vitraux contemporains est sur le point de partir pour l'Inde. Elle sera exposée à partir du mois de novembre à New Delhi, Calcutta, Madras, Bombay, puis sera expédiée à Kathmandou, Bangkok, Singapour et Manille ;

— à la fin de l'année commencera le circuit d'une exposition de sculptures et de peintures françaises contemporaines en Australie qui, après Melbourne, doit aller à Adélaïde, Canberra, Sydney et Newcastle.

Il convient également de noter l'intéressante exposition réalisée par Mme Fougere : « Les Arts plastiques au service de l'Architecture » qui, après l'Allemagne et le Luxembourg, parcourt la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie. D'autre part, une exposition consacrée au peintre français d'origine tchèque, Josef Sima a été présentée de mai à septembre à Prague, Brno et Bratislava.

Enfin un appui moral et matériel a été accordé à l'Exposition de peinture française « 1900-1967 », organisée par l'International Exhibitions Foundation, qui a été présentée depuis le mois de février à Washington, New York, Boston, Chicago, Montréal, et dont le circuit se terminera à Detroit.

2° *Dans le domaine de l'art ancien et moderne.* Tout d'abord, l'Exposition « Quarante peintures françaises anciennes » qui en 1967 avait été présentée à San Diego et à San Francisco, a, en raison du grand succès qu'elle a rencontré, été prolongée. En 1968, elle a été envoyée à Sacramento, Santa Barbara, la Nouvelle-Orléans et San Antonio. D'autre part, à Atlanta, une importante exposition de peinture française des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles est présentée ce mois-ci. Une exposition montrant les « Trésors du musée de Besançon » a été envoyée au Québec où elle a été exposée à Montréal puis à Québec.

A Mexico, à l'occasion des Jeux olympiques, a eu lieu une exposition de « Chefs-d'œuvre choisis de l'Art universel » : deux

tableaux (Géricault et Gauguin), deux sculptures (Duchamp-Villon et Maillol) et des objets d'art gaulois y ont figuré au titre de la participation française.

« L'Inspiration » de Fragonard et quatre tapisseries figurent à une exposition sur « l'Art de vivre en France au XVIII^e siècle » à Buenos Aires.

A Rome, une exposition « Ingres en Italie » à la Villa Médicis a commémoré le centenaire de la mort du Maître de Montauban.

Enfin, en U. R. S. S., une exposition de peinture romantique française du XIX^e siècle qui comprend environ 110 œuvres de David à Courbet, a été présentée, d'abord au Musée Pouchkine à Moscou, puis au Musée de l'Ermitage à Léninegrad, à partir de novembre.

3° En France même, ont eu lieu un certain nombre d'expositions parmi lesquelles il convient de noter :

— l'exposition de peinture canadienne qui a été présentée du 12 janvier au 18 février. Cette exposition qui répond à un vœu de la commission mixte franco-canadienne comprenait une centaine d'œuvres de vingt peintres canadiens. Une place avait été réservée aux artistes québécois (Riopelle, Borduas, etc.) ;

— l'exposition « L'Europe gothique XII^e-XIV^e siècles » qui a été présentée du 2 avril au 26 août au Pavillon de Flore. Cette exposition était placée sous l'égide du Conseil de l'Europe qui confie, tous les deux ans, à tour de rôle à chacun de ses pays membres, le soin de réaliser une exposition prestigieuse. Après la Suède en 1966, c'était à la France que revenait, en 1968, cette responsabilité ;

— l'exposition « Israël à travers les âges ». Cette exposition a été présentée du 8 mai au 15 septembre 1968 au Musée du Petit-Palais : « des temps bibliques jusqu'à nos jours » ; elle retraçait l'histoire de cette contrée grâce à son patrimoine artistique (126.000 visiteurs).

Citons également l'exposition d'Architecture roumaine qui a eu lieu à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, l'Exposition ethnographique hongroise qui a été présentée au Musée de l'Homme, enfin l'exposition d'Art médiéval finlandais qui est prévue cet hiver dans la salle des Gens d'Armes de la Conciergerie.

L'effort accompli dans le domaine de la *Musique* ne se limite pas à l'organisation de manifestations musicales à l'étranger ; on s'efforce de faire pénétrer dans les milieux professionnels une influence française. Enfin, on s'attache à mieux faire connaître la musique française contemporaine de plus en plus appréciée à l'étranger.

En 1968, outre les tournées de virtuoses et de chefs d'orchestres, où il s'agit d'aider les jeunes virtuoses à se faire connaître à l'étranger et nos grands interprètes à se rendre dans les pays où les conditions d'engagement sont insuffisantes, il convient de souligner les aspects suivants :

— l'intensification des voyages d'orchestres : un effort considérable avait été fait dans ce domaine en 1967. Cet effort sera maintenu, deux grandes tournées ayant été prévues pour le nouvel Orchestre de Paris, créé sous l'impulsion du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles et dont la direction a été confiée à M. Charles Munch et M. Serge Baudo. Cet orchestre, d'une part, s'est rendu en U. R. S. S. où il a donné 13 concerts à Moscou, Leningrad, Riga et Minsk ; d'autre part, il doit donner au Québec et à Ottawa, aux Etats-Unis et au Mexique 31 concerts.

L'Orchestre du Domaine musical (direction Gilbert Amy), le Groupe de recherches de l'O. R. T. F., le Groupe des percussions de Strasbourg, M. Olivier Messiaen et Mme Yvonne Loriod ont participé à une « Semaine de Musique française contemporaine » à Vienne.

Le succès des tournées et ensembles de musique de chambre qui ont été organisées en Amérique du Sud : Orchestre de chambre de Versailles (direction : M. Bernard Wahl) en 1966, Orchestre de chambre Paul Kuentz en 1967 laissent bien augurer de la tournée de l'Orchestre de chambre de Toulouse (direction Louis Auriacombe) qui a eu lieu en 1968 sur ce continent. De son côté, l'Orchestre de chambre Jean-François Paillard va donner une dizaine de concerts au Japon.

L'art lyrique français, qui naguère encore était méconnu, est à présent, grâce aux efforts du Département, de plus en plus apprécié à l'étranger. En 1968, trois importantes manifestations ont été prévues :

a) A Rio de Janeiro où, à l'occasion de la Saison lyrique française, ont été représentés « La Damnation de Faust » de Berlioz, « Werther » de Massenet, dans une mise en scène d'Henri Doublier et sous la direction de Jacques Pernoo ;

b) A Lisbonne s'est tenue une Saison lyrique française au cours de laquelle Jean Fournet a dirigé « Les Troyens » de Berlioz et « Les Pêcheurs de Perles » de Bizet ;

c) A Varsovie où en avril ont été données des représentations du « Fou » et des « Adieux » de Marcel Landowski, et du « Silence de la Mer » d'Henri Thomasi.

Comme les années précédentes, un appui a été accordé aux Jeunesses musicales de France dont l'action à l'étranger s'est révélée particulièrement efficace : en Algérie, en Tunisie, au Maroc, cette Association a organisé des tournées de concerts de virtuoses ou de petits ensembles, tandis qu'elle a procédé à des échanges d'interprètes avec l'U. R. S. S. et le Canada.

L'influence française dans les milieux professionnels s'est affirmée :

a) Par la diffusion de la musique française au moyen de prêt de matériel d'orchestre et de dons de partitions ;

b) Par l'envoi pour de longues périodes de professeurs de musique dans les Conservatoires étrangers.

Le nombre de jeunes solistes français qui participeront à des Concours internationaux de musique s'est accru grâce à une meilleure information et à l'augmentation du nombre des bourses de voyage mises à leur disposition.

Enfin, l'effort poursuivi par le Département en faveur de la musique contemporaine et grâce auquel les musiciens tels que Varèse, Messiaen, Jolivet, Philippot, Boulez, Xenakis, Jean-Claude Bloy et Gilbert Amy sont maintenant mieux connus à l'étranger, a été poursuivi.

Dans cet esprit, parmi les manifestations qui, tel le Festival d'Aix-en-Provence ou le Mai Musical de Bordeaux reçoivent une aide, en raison du retentissement de leurs manifestations, a figuré comme en 1967 le Festival de Royan qui a magnifiquement servi la cause de la musique française contemporaine devant un sévère public international.

Perspectives 1969 pour les échanges artistiques.

Arts plastiques.

Les principales manifestations décidées par le Conseil supérieur des Expositions, lors de sa séance du 8 novembre 1968, et sur lesquelles le Conseil de l'Action artistique s'est prononcé le 13 novembre, sont les suivantes :

Europe Centrale : en Allemagne, la « Biennale de Nuremberg » consacrée à l'Art cinétique et à l'Art constructif (avril-août 1969), importante participation française ; en Autriche, une Exposition de gravures de « Picasso à nos jours » commencera en mars et poursuivra son circuit aux Pays-Bas et dans les Pays scandinaves.

Europe Méridionale : au Portugal et en Espagne, une exposition de 30 tapisseries de « Matisse à nos jours » circulera au début de l'année (pour être envoyée ensuite au Venezuela, au Brésil et en Argentine) ; en Grèce, une exposition « La peinture en France de Signac aux surréalistes » sera présentée en mars-avril à Athènes.

Europe Orientale : en U. R. S. S., l'importante exposition « Le Romantisme dans la Peinture française » sera présentée au Musée Pouchkine à Moscou en décembre 1968, puis à Léninegrad au début de 1969 ; en Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie l'exposition « Montréal II » composée de 120 toiles d'artistes contemporains continuera le circuit commencé dans les Pays de l'Est en Roumanie (avril 1968) et se terminera en août.

Europe Occidentale : en Grande-Bretagne, le centenaire de la mort de Berlioz sera célébré par une exposition s'ouvrant en octobre.

Proche-Orient : en République Arabe Unie, à l'occasion du Millénaire du Caire et dans le cadre du « Mois Français » (février 1969) sera envoyée une importante exposition consacrée à « La Peinture en France de Signac aux surréalistes » (elle ira ensuite à Athènes et Téhéran) ; en Israël, est prévue une exposition de 80 dessins de sculpteurs et de 20 sculptures de « Rodin à nos jours ».

Amérique Centrale : dans les six Etats, une exposition de 50 tableaux de peintres contemporains circulera au début de l'année.

Amérique du Sud : au Chili, Paraguay, Pérou et Equateur, sera présentée une exposition de 80 dessins de sculpteurs « De Rodin à nos jours » ; au Brésil, aux deux Biennales de São-Paulo (Biennale d'Art et Biennale de Décors de théâtre) une importante participation française est prévue.

Asie : en Inde, au Népal, en Thaïlande, aux Philippines et à Singapour, seront exposées 30 tapisseries modernes de « Le Corbusier aux contemporains immédiats » ; en Iran, s'achèvera le circuit de « La Peinture française de Signac aux surréalistes » ; au Japon, une exposition Delacroix aura lieu, ainsi qu'une exposition de peinture française du XVIII^e siècle au Musée d'Art occidental de Tokyo.

Océanie : en Australie, un ensemble de 80 peintures et 20 sculptures d'artistes français contemporains sera présenté dans les six principales villes à partir de février 1969.

*
* *

Dans le domaine du Théâtre et de la Musique, sont actuellement à l'étude les projets suivants, en liaison avec le Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles :

Théâtre. — La présence du Ballet de l'Opéra et de la Comédie-Française est demandée en R. A. U. en février, pour les fêtes du Millénaire du Caire.

Le Portugal réclame la présence d'une grande troupe.

L'effort accompli pour faire connaître les troupes des Maisons de la culture et des Centres dramatiques de province sera poursuivi. Le Théâtre de la Cité de Villeurbanne se rendra à Londres ; sa venue est également souhaitée en Allemagne. La Comédie de l'Est, devenue Théâtre national de Strasbourg, pourrait se rendre en Italie et dans certaines démocraties populaires à l'automne. Le Théâtre de Caen se rendrait en Espagne, la Comédie de l'Ouest visiterait à nouveau les villes universitaires de Grande-Bretagne. Le Théâtre de Bourgogne accomplirait une longue tournée en Amérique du Nord, au Québec et dans les universités américaines.

D'autres tournées de centres dramatiques auraient lieu, aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande dans le cadre du « Tréteau de Paris ».

La Compagnie Jean Davy pourrait se rendre en Allemagne.

Dans le domaine du Ballet, une compagnie participerait au Festival de la Danse de Buenos-Aires. Le Ballet de Marseille se rendrait en Italie, le nouveau Ballet d'Amiens, en Pologne.

Des metteurs en scène seraient envoyés au Japon et en Turquie.

En France, un appui sera apporté au Festival de Théâtre universitaire de Nancy et au Festival d'Avignon.

*
* *

Dans le domaine de la Musique, une priorité serait accordée aux projets des ensembles de l'O. R. T. F., qui n'a pu recevoir d'aide importante en 1968. L'Orchestre national, dirigé par M. Jean Martinon, pourrait se rendre au printemps en Allemagne, pendant l'été aux Festivals d'Athènes, de Baalbeck et de Persépolis, et peut-être en Roumanie. Enfin, il pourrait être envisagé que l'Orchestre philharmonique de l'O. R. T. F. se rende en Amérique du Sud.

L'Orchestre de Paris se rendrait en Allemagne, en Autriche pour le Festival de Salzbourg et au Portugal pour le Festival de Gulbenkian.

L'Orchestre du Domaine musical (direction : Gilbert Amy) participerait à la Biennale de Zagreb et jouerait à Londres, cependant que l'Orchestre de chambre de Versailles (direction : Bernard Wahl) se rendrait dans les pays scandinaves. L'Ensemble Andrée Colson visiterait le Proche-Orient, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Des saisons lyriques auraient lieu à San Francisco (« Les Troyens » de Berlioz), à Rio de Janeiro (« Pelléas et Mélisande ») et à Lisbonne (« Le Fou » de Marcel Landowski).

Un appui sera accordé aux Jeunesses musicales de France pour leur action au Maroc, en Algérie, en Tunisie. Une attention particulière sera apportée aux missions de professeurs de musique à l'étranger, et à la participation de jeunes artistes à des concours internationaux.

1969 sera, d'autre part, l'année du Concours Marguerite Long-Jacques Thibaud, auquel le Département apportera son appui matériel et moral.

*
* *

Echanges artistiques avec les pays francophones.

Comme nous l'avons fait pour le livre, nous ferons une mention spéciale pour les échanges artistiques qui ont eu lieu en 1968 entre la France et les *pays francophones*, et qui sont en projet pour 1969 avec ces mêmes pays.

I. — RESULTATS EN 1968

A. — Québec.

Les manifestations artistiques au Québec en 1968 comprennent principalement deux grandes expositions de peinture, une tournée d'orchestre, 5 tournées de virtuoses, une tournée de ballets, des cours donnés par des professeurs de musique et des récitals de poésie. C'est dans le domaine des arts plastiques que les réalisations sont les plus spectaculaires.

Une exposition des « Trésors du musée de Besançon » a été inaugurée à Montréal, dans le pavillon « Terre des Hommes », le 2 juillet a été présentée jusqu'à la fin du mois de septembre. Le musée de Québec l'a ensuite reçue au début d'octobre pour une période de deux mois. Elle comprend 80 peintures et 40 dessins ; on peut estimer à 1.500.000 le nombre de visiteurs qui ont pu admirer la collection au cours des 12 premières semaines ; il s'agit donc d'un incontestable succès.

D'autre part, une exposition de peinture française contemporaine s'est tenue au musée d'art contemporain de Montréal du 7 septembre au 13 octobre. Elle se composait de 45 œuvres dont la plupart viennent du Musée national d'art moderne de Paris. C'est une partie d'une grande exposition de peinture que l'« International Exhibition Foundation » (directeur : Mrs Pope) a fait circuler aux Etats-Unis. L'Action artistique a pris en charge les frais de transport et d'assurance pour la présentation des œuvres à Montréal.

Citons également l'envoi d'une sculpture de Rodin, « Eve », placée dans le pavillon « Terre des Hommes » ; d'une exposition d'affiches de Savignac à Montréal.

La musique française a été particulièrement à l'honneur les 18 et 20 octobre derniers à Québec et Montréal, dates des concerts du nouvel Orchestre de Paris, donnés sous la direction de M. Charles Munch.

Depuis le début de l'année, cinq tournées de virtuoses ont eu lieu :

- M. Jean-Claude Pannetier, pianiste (4 concerts) ;
- M. Daniel Chabrun, chef d'orchestre (2 concerts) ;
- M. Louis-Jacques Rondeleux, baryton ;
- M. Christian Larde, flûtiste et Mme Marie-Claire Jamet, harpiste ;
- M. Gorog, pianiste.

D'autre part, plusieurs cours de musique ont été donnés par :

— M. Maurice Martenot, à l'École normale de musique de Montréal ;

— au camp d'été des Jeunesses musicales par M. Paul Tortelier, violoncelliste, M. Guy Fallot, violoncelliste, M. Marius Constant, compositeur. Enfin, M. Gallois-Montbrun, directeur du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, a participé en avril au jury des concours du Conservatoire de Québec.

Un programme important avait été mis sur pied dans le domaine du théâtre, mais les circonstances n'ont pas permis de le réaliser entièrement. Les Québécois avaient d'abord demandé l'envoi d'une troupe de Maison de culture (La Comédie de Bourges, par échange avec le « Rideau vert »). En définitive, le Ministère québécois des Affaires culturelles a demandé que ces manifestations soient reportées, parce que les Maisons de la culture québécoises n'étaient pas prêtes.

Il avait été ensuite envisagé que les théâtres de la Place des Arts de Montréal accueillent le Théâtre de l'Atelier (directeur André Barsacq) et le Théâtre de la Cité de Villeurbanne (directeur Roger Planchon). M. Gesser, Directeur des Théâtres, a renoncé à ces projets. Une tournée de la troupe de M. Planchon avait cependant été préparée pour le mois de juin. La grève générale des transports et de la Fédération du Spectacle ont empêché sa réalisation.

En définitive, ont eu lieu les manifestations théâtrales suivantes :

— 5 représentations du Ballet National de danses françaises (direction : M. Jacques Douai) en janvier à Montréal et Drummondville ;

— 10 récitals de poésie de M. Pierre Viala en janvier.

B. — *Ile Maurice.*

La Compagnie Française Lepeuve a donné des représentations avec, à son répertoire, des pièces de Marivaux, Beaumarchais et Boris Vian.

C. — *Congo-Kinshasa.*

A l'occasion d'une tournée en cours dans les pays africains d'expression française, le Grenier de Toulouse pourrait donner 5 représentations au Congo-Kinshasa. Le Ministère des Affaires étrangères étudie en ce moment la possibilité de réaliser ce projet rendu ardu à cause de l'état de tension qui règne entre ce pays et le Congo-Brazzaville.

D. — *Rwanda.*

Mlle Danièle Artur, violoniste, a donné un concert à Kigalo.

E. — *Burundi.*

Aucune manifestation n'a eu lieu au Burundi, en 1968.

F. — *Pays du Maghreb.*

Algérie.

En 1968, dans le domaine du Théâtre, quatre tournées représentant 42 représentations ont eu lieu dans 7 villes. Il s'agit de jeunes centres ou compagnies dramatiques (Théâtre de Caen, Théâtre des Flandres, Compagnie Chereau, Compagnie Armand Gatti). Le Ministère des Affaires étrangères accorde chaque année une aide aux Jeunesses Musicales de France pour leur permettre d'organiser 5 tournées comportant chacune 4 concerts, à Alger, Oran, Constantine et Annaba. Les voyages des artistes et des ensembles engagés par les services culturels pour se faire entendre dans les centres français sont pris en charge par le Département.

Maroc.

Le Ministère des Affaires étrangères accorde un appui matériel à l'Association des Amis du Théâtre de France qui organise des manifestations théâtrales au Maroc. En contrepartie, le Ministère des Affaires étrangères exerce un contrôle sur la qualité des spectacles dramatiques que cette Association présente dans ce pays. En 1968, les A.T.F. ont fait appel à la demande du Département à la Comédie de l'Ouest, au Théâtre de Bourgogne et au Centre Dramatique du Nord qui ont joué des spectacles classiques de Molière, de Regnard et de Marivaux. En outre, ont eu lieu des représentations du « Journal d'un fou » d'après Dostoïevsky avec Roger Goggio.

D'autre part, des représentations du Ballet de l'Opéra de Marseille ont eu lieu à Rabat et à Casablanca, cependant que le Ballet d'Amiens doit donner 6 représentations à Rabat, à la fin de l'année.

En ce qui concerne la Musique, le Ministère des Affaires étrangères accorde un appui matériel aux Jeunesses musicales de France qui organisent chaque année 5 tournées de 7 concerts à Tanger, Fez, Meknès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Oujda. En 1968, les J. M. F. ont fait appel à l'Orchestre de chambre Paul Kuentz, à Jean-Claude Pannetier, pianiste, pour un récital-conférence présenté par Antoine Golea, au quintette à vent de Paris, à Michèle Auclair, violoniste, et Jean-Claude Ambrosini, pianiste, enfin au guitariste Pedro Soler.

Tunisie.

En 1968, dans le domaine du Théâtre, la Compagnie française d'expansion théâtrale (directeur Jacques Dhéry) a donné 62 représentations dans les principales villes de Tunisie. La Compagnie Jacques Mauclair a donné 5 représentations. Les Ballets modernes de Paris, fondés par Françoise et Dominique Dupuy, se sont également rendus en Tunisie, tandis que la Compagnie « Théâtre et Culture » que dirige Marcelle Tassencourt donnait une représentation dans le cadre du Festival de Dougga. En ce qui concerne la Musique, le Ministère des Affaires étrangères a accordé un appui matériel aux Jeunesses musicales de France qui ont organisé 5 concerts à Tunis. D'autre part, M. Alain Motard a donné un récital à la Maison de la culture de Tunis.

G. — *Cambodge.*

Mme Brigitte de Beaufond, violoniste, a donné un concert à Phnom-Penh le 5 mars.

H. — *Laos.*

Aucune manifestation n'a eu lieu au Laos, en 1968.

II. — PROJETS POUR 1969

A. — *Québec.*

En ce qui concerne le théâtre, deux projets sont étudiés : la Compagnie Jacques Mauclair ferait une tournée avec à son répertoire des œuvres de Ionesco ; le Théâtre de Bourgogne donnerait 15 représentations des « Fourberies de Scapin » à Québec et dans les centres culturels.

Deux expositions sont en principe prévues, l'une intitulée « L'Art de vivre en France » serait présentée au Pavillon « Terre des Hommes » de Montréal. Cette exposition comprendrait une partie ancienne (xvii^e et xviii^e siècles) et une partie consacrée au problème de notre époque (logement, urbanisme, transports). Une autre exposition française « Portraits et figures du xx^e siècle » pourrait être montrée à Montréal et à Québec.

En réciprocité, la France accueillerait une exposition de gravures contemporaines québécoises à la Bibliothèque nationale.

En ce qui concerne la musique, trois projets de concerts sont étudiés avec les Percussionnistes de Strasbourg et un orchestre d'enfants dirigé par M. Alfred Loewenguth.

B. — *Ile Maurice.*

Aucun projet n'est actuellement à l'étude.

C. — *Congo-Kinshasa.*

Aucun projet n'est actuellement à l'étude.

D. — *Rwanda.*

Aucun projet n'est actuellement à l'étude.

E. — *Burundi.*

Aucun projet n'est actuellement à l'étude.

F. — *Pays du Maghreb.*

Algérie.

En 1969, les projets suivants sont à l'étude :

- les Ballets Modernes de Paris (F. Dupuy) en janvier ;
- « L'Étourdi » par la Compagnie du Roussillon, en mars ;
- la Comédie-Française, en mai. La Comédie a donné un accord de principe, mais n'a pas encore indiqué son répertoire ; il s'agirait de « Don Juan » ;
- « Ping-Pong » d'Arthur Adamov, en octobre, par le Théâtre Populaire des Flandres.

Le programme de la saison 1968-1969 des Jeunesses Musicales de France est le suivant :

- 1° Etoiles de la Danse (14 au 19 novembre) ;
- 2° Trio Pasquier (30 janvier - 4 février 1969) ;
- 3° Daniel Wayenberg et Jack Diéval, pianistes (20 au 25 février) ;
- 4° Quatuor Parrenin (20 au 25 mars) ;
- 5° André Gorog, pianiste (24 au 29 avril).

Maroc.

Le Ministère des Affaires étrangères renouvellera son appui aux Amis du Théâtre de France qui ont l'intention d'accueillir le Théâtre de Champagne et la Comédie de l'Ouest pour jouer des pièces de Molière. D'autre part il est envisagé d'aider sur le plan matériel des Saisons Dramatiques françaises qui auraient lieu au Théâtre Municipal de Casablanca.

En ce qui concerne la Musique, comme les années précédentes, un appui sera accordé aux Jeunesses Musicales de France pour leurs activités au Maroc (six tournées de cinq concerts à Fès, Meknès, Rabat, Casablanca et Marrakech. D'autre part le Département prendra à sa charge éventuellement les frais de voyage des artistes qui seraient invités par les Services Culturels de l'Ambassade à donner des concerts au Maroc.

Tunisie.

En ce qui concerne le Théâtre un certain nombre de projets sont à l'étude :

— les Tréteaux de France donneraient des représentations à Tunis de « Le mal court » d'Audiberti dans une mise en scène de Jean Danet ;

— la Compagnie Française d'Expansion Théâtrale donnerait des représentations dans les principales villes de Tunisie avec à son répertoire trois spectacles classiques ;

— le théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis donnerait des représentations d'un spectacle classique à Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax ;

— les Festivals de Dougga, de Hammamet et de Carthage, comporteraient des manifestations françaises.

Il est d'autre part envisagé d'accorder un appui matériel à une Saison dramatique française qui aurait lieu à Tunis.

En ce qui concerne la musique, le Ministère des Affaires étrangères renouvelerait son appui aux Jeunesses Musicales de France pour les concerts qu'elles organiseront à Tunis.

G. — *Cambodge.*

Aucun projet n'est actuellement à l'étude.

H. — *Laos.*

Aucun projet n'est actuellement à l'étude.

2. — *Echanges culturels et scientifiques.*

Les crédits affectés aux échanges culturels et scientifiques sont en diminution de 1.640.000 F (11.170.000 F contre 12 millions 810.000 F), soit une diminution de 12,8 %.

Dans le paragraphe *a* sont inscrits les crédits réservés à l'accueil des personnalités étrangères reçues en France dans le cadre de nos échanges culturels.

En 1967, ces crédits ont été de 3.323.000 F contre 2.380.000 en 1966.

En 1968, ils sont passés à 4.847.000 F. En 1969, ils seront réduits de 347.000 F et tomberont à 4.500.000 F.

Votre commission est assez étonnée de constater qu'alors qu'on accorde 744.000 F en plus à l'article premier, pour les manifestations artistiques, on diminue les crédits affectés aux échanges culturels et scientifiques. Le crédit des missions et congrès, en particulier, est gravement affecté par une diminution de 1.063.000 F.

Elle ne peut approuver un tel choix et elle ne pourrait surtout pas admettre que les échanges scientifiques soient dotés de crédits inférieurs à ceux de 1968, alors que les manifestations artistiques se verraient allouer des crédits supplémentaires.

Votre commission a insisté très souvent et elle entend le faire à nouveau autant qu'il sera nécessaire sur l'importance des sciences et des techniques pour la définition même de la culture. Les sciences et techniques constituent des langages communs qui permettent aux hommes de dominer la nature, de l'exploiter pour leur bien-être, les rapprochent et les unissent au-delà des frontières. Au surplus, la science a un caractère international en ce sens qu'elle ne peut se développer que si les savants de chaque pays sont en contact avec ceux des autres. Notre époque, qui se cherche, est celle des colloques, des congrès, des réunions où se confrontent et s'affrontent les conceptions scientifiques, les thèses, et où se font connaître les jeunes chercheurs ainsi que les découvertes qu'ils ont faites. *Réduire les crédits affectés aux échanges scientifiques serait aller à l'encontre même des intérêts de la France et du développement de la civilisation occidentale.*

Nous avons rappelé que la science ne connaissait pas de frontière et qu'il existait une communauté internationale des savants

qui faisait fi des oppositions d'idéologies politiques, de structures économique et sociale. Aussi, votre rapporteur a-t-il souhaité connaître, pour vous transmettre ces informations, l'effort qui avait été accompli par la France pour développer les échanges scientifiques avec les pays de l'Est.

Nous savons, en effet, que c'est un des plus sûrs moyens d'entrer en communication, en particulier avec l'U. R. S. S., dont les moyens en équipements et en effectifs de savants sont sans commune mesure avec les nôtres, mais avec laquelle nous pouvons coopérer et nous coopérons effectivement ne serait-ce, pour ne citer qu'un exemple, qu'avec le programme « Roseau ».

Les échanges scientifiques et techniques entre la France et les pays de l'Est se situent dans le cadre de programmes officiels conclus périodiquement pour l'application des accords ou arrangements de coopération liant ces pays au nôtre. Dans les pays socialistes, en effet, toutes les activités scientifiques et techniques sont régies par l'Etat et doivent se traiter au plan gouvernemental. Des programmes d'échanges sont donc conclus par des Commissions mixtes, généralement pour deux ans ; en 1968, ils ont été ou seront renouvelés avec l'U. R. S. S., l'Albanie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Hongrie (1).

Pour ces échanges scientifiques et pour les échanges culturels qui font aussi l'objet de programmes systématiques, la Direction générale des Relations culturelles a disposé globalement cette année de 2.250.000 F au titre du paragraphe *a* (accueil) et de 2 millions de francs au titre du paragraphe *b* (missions et congrès) de l'article II du chapitre 42-23. Sur ces crédits, on peut estimer qu'environ les deux tiers ont été consacrés aux échanges scientifiques et techniques. Les événements dont la France a été le théâtre en mai et juin derniers ont entraîné l'annulation d'un certain nombre de rencontres ou de missions, l'intervention des Etats du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie a également provoqué des perturbations momentanées dans nos relations avec ce pays. Mais dans l'ensemble, il semble que les programmes pourront être réalisés à environ 90 % de ce qui avait été prévu en début d'année.

*
* *

(1) Nous n'avons plus de programme d'échanges avec la Chine depuis le déclenchement de la « révolution culturelle ».

C'est entre la France et l'U. R. S. S. qu'existe actuellement le programme le plus important d'échanges scientifiques et techniques. Outre des échanges de chercheurs (85 mensualités offertes dans chaque sens), de médecins ou de techniciens (au total plus de 300 personnes pour l'année), les programmes franco-soviétiques prévoient l'organisation d'une coopération à long terme, devant autant que possible aboutir à des réalisations communes dans un certain nombre de domaines scientifiques importants (une dizaine dont l'océanographie, l'informatique, l'agriculture, l'eau, la construction et l'urbanisme, etc.).

Les programmes de coopération scientifique et technique entre notre pays et les Etats de démocratie populaire n'ont pas la même ampleur. Ils prévoient surtout en 1968 des échanges de savants et de techniciens et l'organisation de stages et de colloques. Néanmoins ils envisagent tous la mise au point dans les meilleurs délais d'une collaboration plus étroite débouchant elle aussi sur des travaux en commun dans des secteurs, tels que l'informatique pour la Roumanie, la Tchécoslovaquie ou la Pologne, et l'océanographie, la biologie et la médecine pour la Yougoslavie. En outre, ces différents Etats ont maintenant établis une coopération suivie avec le C. E. A. pour ce qui est des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Au total, environ 150 scientifiques ou techniciens seront vraisemblablement échangés cette année entre la France et les pays de l'Est autres que l'Union Soviétique avec l'appui financier de la D. G. R. C.

*
* * *

En 1969, l'action de la Direction Générale des Relations Culturelles en matière d'échanges scientifiques et techniques continuera de s'exercer selon les grandes orientations et les méthodes définies au cours des années précédentes. Lors des conversations qui se déroulent pour l'établissement des programmes relatifs aux deux années à venir, il apparaît en effet que nos interlocuteurs souhaitent accroître les relations entre leurs spécialistes et leurs instituts et les nôtres. Dans le cas de l'U. R. S. S., par exemple, il a déjà été décidé d'entreprendre l'étude de deux nouveaux domaines de coopération (technologie de l'industrie du charbon, et méthodologie de la prévision en matière de développement de la science et de la technique). En outre, le nombre des chercheurs

échangés de part et d'autre en missions d'information ou en stage d'étude sera augmenté de plus du tiers, grâce à l'action conjointe de la D. G. R. C. et du C. N. R. S. qui vient de conclure un arrangement particulier de coopération avec l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S. Enfin, l'extension aux échanges entre la France et les démocraties populaires de la procédure dite des « mois-chercheurs » a été admise en principe. Cette décision ne manquera pas de faciliter les relations entre chercheurs de haut niveau.

*
* *

L'évolution globale de nos échanges avec les pays de l'Est en 1969 par rapport à 1968 sera toutefois fonction des crédits qui pourront être attribués l'an prochain à la D. G. R. C. Ces dernières années, il avait été possible d'augmenter d'un budget à l'autre le volume des crédits affectés aux relations scientifiques et techniques avec l'Europe de l'Est. L'apport de l'enveloppe-recherche avait également été important. Aussi des résultats sensibles ont-ils été atteints. Nous avons amélioré notre position dans des secteurs où notre influence, jadis prépondérante était en déclin, nous commençons à prendre pied dans des domaines où nos réalisations scientifiques et techniques sont encore trop peu connues. En 1969, une stabilisation des crédits à leur niveau actuel et plus encore leur éventuelle réduction ne manquerait donc pas de freiner l'expansion de nos échanges avec l'Europe de l'Est d'une manière plus ou moins sensible.

Le Ministère des Affaires étrangères n'oublie certainement pas que c'est par lui que s'établit un pont, dans tous les domaines de la culture, entre la France et les pays étrangers, alors même que certains ministères comme celui des affaires culturelles ou celui de l'Education nationale, ou encore celui de la Recherche scientifique, sont très directement intéressés par le développement de ces échanges. Il y a là une dualité de responsabilités qui ne doit jamais être préjudiciable au développement de ces échanges, spécialement, nous y insistons à nouveau, des échanges scientifiques.

*
* *

3. — *Expositions documentaires.*

L'activité du bureau des expositions documentaires, au cours de l'année 1968, concernant les pays francophones : le Maghreb, le Québec, l'île Maurice, les trois pays francophones qui étaient sous tutelle belge : Congo, Rwanda et Burundi, le Cambodge et le Laos est la suivante :

1° *Pays du Maghreb :*

Pour le Maroc :

15 expositions itinérantes de grand et de moyen format ;

4 expositions documentaires de petit format envoyées à titre définitif par la valise aérienne ;

En 1969 : 6 expositions itinérantes prévues.

Pour la Tunisie :

3 expositions itinérantes de grand et de moyen format ;

7 expositions documentaires de petit format envoyées à titre définitif ;

En 1969 : 9 expositions itinérantes prévues.

Pour l'Algérie :

3 expositions itinérantes ;

4 expositions à titre définitif ;

En 1969 : 7 expositions circulantes prévues.

2° *Pour le Québec :*

4 expositions itinérantes de grand et moyen format ;

2 expositions documentaires de moyen et petit format envoyées à titre définitif ;

En 1969 : 4 expositions itinérantes prévues.

3° *Pour l'île Maurice :*

3 expositions itinérantes ;

15 ensembles documentaires envoyés à titre définitif à la demande de notre Ambassade de Port-Louis ;

En 1969 : 5 expositions itinérantes prévues.

4° *Pour le Congo :*

7 expositions itinérantes ;
2 expositions à titre définitif ;
En 1969 : 8 expositions itinérantes.

5° *Pour le Rwanda :*

1 exposition itinérante ;
2 expositions à titre définitif ;
En 1969 : 2 expositions itinérantes.

6° *Pour le Burundi :*

6 expositions itinérantes ;
1 à titre définitif ;
En 1969 : 8 expositions itinérantes.

7° *Pour le Cambodge :*

4 expositions itinérantes ;
3 à titre définitif ;
En 1969 : 9 expositions itinérantes.

8° *Pour le Laos :*

5 expositions itinérantes ;
2 expositions à titre définitif ;
En 1969 : 8 expositions itinérantes.

N. B. Pour chacun de ces pays, il convient d'ajouter aux expositions itinérantes prévues en 1969, les 16 expositions (8 itinérantes et 8 à titre définitif) qui seront mises sur pied dans le courant de l'année 1969 et proposées à tous les postes.

C. — L'ACTION PAR LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION

Les crédits sont inscrits, avec ceux du cinéma et du disque, à l'article 3, paragraphe C. Le montant global des crédits de ce paragraphe est de 45 millions de francs contre 47.138.950 F en 1968, soit une diminution, qui est notable, de 2.138.950 F.

Votre commission a bien souligné l'importance de l'enseignement du français par les méthodes traditionnelles et aussi la nécessité d'accroître la diffusion du livre français. Aussi, se sent-elle le droit de souligner que la diffusion de la culture française et, d'abord, l'enseignement de la langue, doivent trouver dans la radiodiffusion et la télévision des moyens très puissants d'expansion. Elle redoute que la diminution de crédits de 2.138.950 F sur une somme, certes, assez élevée puisqu'elle dépassait 47 millions en 1968, ne ralentisse un effort qui lui semble absolument indispensable. *Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, toute action culturelle, qu'elle entende s'effectuer en France ou à l'étranger, doit utiliser les moyens techniques modernes de communication de la pensée.* Qu'il s'agisse de culture, qu'il s'agisse d'enseignement, à partir du moment où l'on veut dépasser le stade de la communication à une élite des découvertes, des créations artistiques ou scientifiques ou techniques, il est absolument nécessaire d'employer des moyens appropriés à une action de masse et qui sont psychologiquement efficaces.

Nous savons que la lecture se développe mal en France même ; l'expression écrite recule devant l'expression orale ou visuelle et l'on a eu raison de souligner que notre civilisation entrait dans une phase d'expression orale ; elle devenait une civilisation de l'image, alors que depuis l'invention de l'imprimerie, elle avait connu une phase d'expression écrite.

Par conséquent, c'est par la radiodiffusion, par la télévision, que la France peut avoir une chance de développer la langue française, d'une part, la culture, d'autre part, liées et distinctes, comme nous l'avons déjà dit.

En ce qui concerne les émissions sur ondes courtes, nous avons déjà indiqué, après les travaux de la commission de contrôle sur l'O. R. T. F., qu'elles nous paraissaient être un élément indispensable fondamental d'une « stratégie » linguistique et culturelle car

on ne s'attache pas à une langue qui ne fait pas partie de votre vie quotidienne même si, pour telle ou telle raison, voyage ou affaires par exemple, on a été amené à l'apprendre ; on l'oublie vite et l'on s'en désintéresse si l'on ne peut l'entendre aisément et à propos des sujets d'actualité dont dépend l'existence individuelle et nationale.

Les choix faits par le Gouvernement à ce sujet n'ont pas paru satisfaisants à la commission de contrôle et ils n'ont jamais paru non plus justifiés à votre Commission des Affaires culturelles. Nous saisissons donc à nouveau l'occasion qui nous est donnée d'affirmer notre pensée.

La plupart des accords culturels signés entre la France et les pays étrangers contiennent des clauses générales tendant à encourager le développement des relations entre les organismes respectifs de Radiodiffusion et de Télévision. Ces recommandations visent essentiellement à augmenter les échanges tant de programmes que de techniciens.

Des conventions directes entre l'O. R. T. F. et ses homologues, et à la négociation desquelles le Département est associé, organisent souvent ces relations.

Il en est ainsi avec la Pologne, la Hongrie, l'U. R. S. S., la Bulgarie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la R. A. U.

Radiodiffusion.

En matière de radiodiffusion, la Direction générale des Relations culturelles met à la disposition des radiodiffusions étrangères 20 types de programmes en 15 versions linguistiques tirés en 70.000 copies (disques ou bandes) et représentant un volume horaire global de 35.000 heures d'émission.

Plus d'un millier de stations de radio réparties dans 82 pays utilisent ce matériel. C'est en Amérique latine, aux États-Unis (réseaux éducatifs), au Canada, dans les pays méditerranéens et dans les pays de l'Europe de l'Est, que ces programmes sont les mieux accueillis. Mais d'autres parties du monde s'intéressent de plus en plus à ces émissions : le Sud-Est asiatique, l'Afrique, l'Australie, le Japon.

Dans le domaine de la télévision, la diffusion de programmes culturels est en développement :

— 35.000 copies en 6 versions linguistiques des magazines périodiques culturels sont en cours de diffusion par plusieurs centaines de stations de télévision ;

— les actualités journalières de l'O. R. T. F. sont diffusées par 62 pays.

Environ 14.000 mètres sont expédiés chaque semaine ce qui représente en moyenne 20 minutes par pays destinataires.

La Direction générale des Relations culturelles diffuse également 300 films de télévision scolaire et 30 séries de télévision (séries culturelles de l'O. R. T. F., feuilletons, etc.).

L'O. R. T. F. procède, à la demande du Département à des envois réguliers de programmes aux pays suivants (nombre d'heures adressées au 30 septembre 1968) :

Algérie	248 heures 30
Australie	10 heures 29
Brésil	1 heure 28
Bulgarie	11 heures 38
Cambodge	188 heures 01
Chili	18 heures 00
Colombie	15 heures 02
Congo Lubumbashi.....	182 heures 53
Cuba	19 heures 24
Grèce	241 heures 14
Haïti	150 heures 12
Ile Maurice.....	201 heures 07
Inde	1 heure 00
Iran	179 heures 46
Liban (*).....	286 heures 31
Maroc	324 heures 44
Nigeria	1 heure 00
R. A. U.....	172 heures 40
Roumanie	5 heures 26
Tunisie	314 heures 29

(*) Pays desservis par le Bureau de Beyrouth : Irak, Jordanie, Syrie, Koweït, Chypre, Turquie.

Programmes radiophoniques enregistrés.

(Volume horaire annuel : 35.266 heures.)

Il y a lieu de faire une distinction entre les émissions de diffusion générale et les émissions de diffusion régionale.

TITRE DES PROGRAMMES	PERIODICITE	VOLUME horaire annuel.	TIRAGE
		(En heures.)	
<i>I. — Emissions de diffusion générale.</i>			
Variétés (30 mn).....	Hebdomadaire.	5.252	202
Variétés (15 mn).....	Hebdomadaire.	2.602	202
Musique légère (30 mn).....	Hebdomadaire.	3.932	152
Musique classique (30 mn).....	Hebdomadaire.	4.970	194
Musique de chambre (30 mn)....	Mensuel.	780	130
Magazine culturel (15 mn).....	Hebdomadaire.	2.613	201
Magazine féminin (15 mn).....	Hebdomadaire.	3.055	235
Magazine flash (15 mn).....	Hebdomadaire.	3.692	284
Magazine scientifique (15 mn)...	Hebdomadaire.	1.599	123
Total		28.495	1.723
<i>II. — Emissions de diffusion régionale.</i>			
Emissions en langue française...	Hebdomadaire.	2.221	102
Emissions ibéro-américaines.....	Hebdomadaire.	3.861	297
Emissions pour les U. S. A.....	Hebdomadaire.	396 30	10
Emissions en allemand.....	Mensuel. Bimensuel. Quotidien.	292 45	3
Total		6.771 15	412

N. B. — Le volume horaire des émissions réalisées est supérieur à celui indiqué par ces tableaux en raison des duplications faites sur place par un certain nombre de pays, dont les Etats-Unis.

Diffusion des programmes radiophoniques enregistrés.

AUSTRALIE Nouvelle-Zélande.	U. S. A. CANADA	AMERIQUE centrale, Amérique du Sud.	EUROPE	MOYEN-ORIENT	AFRIQUE	ASIE
--------------------------------	-----------------	---	--------	--------------	---------	------

1° Pays destinataires.

Australie. Nouvelle-Zélande.	Canada. Etats-Unis.	Argentine. Bolivie. Brésil. Chili. Colombie. Costa Rica. Cuba. El Salvador. Equateur. Guatemala. Haïti. Honduras. Jamaïque. Mexique. Nicaragua. Panama. Paraguay. Pérou. Porto Rico. Saint-Domingue. Trinidad et Tobago. Uruguay. Venezuela.	Albanie. Allemagne. Autriche. Bulgarie. Chypre. Espagne. Grande-Bretagne. Grèce. Hongrie. Pays-Bas. Pologne. Portugal. Roumanie. Turquie. Yougoslavie.	Iran. Israël. Koweït. Liban. R. A. U. Syrie.	Afrique du Sud. Algérie. Angola. Burundi. Congo Brazzaville. Congo Kinshasa. Ethiopie. Ile Maurice. Kenya. Liberia. Malawi. Maroc. Mozambique. Nigeria. Sierra Leone. Soudan. Tanzanie. Tunisie. Zambie.	Cambodge. Ceylan. Corée. Hong-Kong. Inde. Indonésie. Japon. Laos. Malaisie. Pakistan. Philippines. Singapour. Thaïlande. Viet-Nam Nord. Viet-Nam Sud.
---------------------------------	------------------------	---	--	---	--	---

2° Stations diffusant ces programmes.

3	675 dont 639 aux Etats-Unis.	359 dont 103 au Brésil 70 en Colombie 20 au Pérou.	96 dont 70 en Espagne.	8	28	37
---	---------------------------------	---	---------------------------	---	----	----

Total 1.206 stations.

Télévision.

Les principales émissions diffusées sont les suivantes :

1° *Actualités journalières* : bandes muettes accompagnées d'un commentaire écrit en français, anglais, espagnol et arabe. Elles sont destinées à être incorporées dans les journaux télévisés ou les magazines d'information.

Soixante-sept pays les utilisent. En volume horaire ces envois représentent approximativement 950 heures.

2° *Magazines périodiques* :

- France Panorama : 13 minutes, hebdomadaire ;
- Pour vous, Madame : 13 minutes, mensuel ;
- Couleurs de France : 13 minutes, mensuel ;
- Chroniques de France : 26 minutes, mensuel ;
- Aux Frontières de l'Avenir : 26 minutes, bimestriel.

En 1968, « Couleurs de France » est supprimé tandis que « Chroniques de France » passe à la couleur.

3° *Programmes de l'O. R. T. F.* (magazines divers, documentaires, dramatiques, variétés, reportages, etc.) : une sélection de ces programmes est fournie à 22 pays francophones.

En volume horaire cette diffusion a représenté près de 3.700 heures.

4° *Séries culturelles de l'O. R. T. F.* (Terre des Arts, Visa pour l'Avenir, etc.) : des adaptations en langues étrangères des principales émissions culturelles de l'O. R. T. F. ont été réalisées et sont actuellement en cours de distribution dans le monde entier.

5° *Films de court ou long métrage et feuilletons.*

6° *Télévision éducative* : 61 pays utilisent les 250 films éducatifs ou scolaires (production de l'I. P. N.) mis à leur disposition par la Direction générale des Relations culturelles.

Télévision.

PROGRAMMES

PAYS	TOTAL	VARIÉTÉS	DOCUMENTAIRES	DRAMATIQUES	JEUNESSE	MUSIQUE	FEUILLETONS	CINÉMA
	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.
Algérie	327 31	69 38	97 09	85 28	18 37	24 18	32 38	1 43
Brésil	18 02	18 02	»	»	»	»	»	»
Bulgarie	1 30	»	1 30	»	»	»	»	»
Cambodge	193 12	46 45	41 48	54 39	6 52	14 48	28 18	0 22
Chili	27 13	»	27 13	»	»	»	»	»
Congo	257 11	62 29	77 40	72 05	14 25	9 03	37 01	2 28
Cuba	20 33	»	20 33	»	»	»	»	»
Equateur	37 02	16 29	20 33	»	»	»	»	»
Grèce	192 48	69 51	62 46	»	19 35	32 11	4 18	4 07
Haïti	200 53	46 32	59 21	48 45	11 01	6 30	26 34	2 10
Hong Kong.....	17 45	»	17 45	»	»	»	»	»
Hongrie	11	»	11	»	»	»	»	»
Ile Maurice	272 26	68 44	66 22	70 08	17 22	26 10	20 35	3 05
Irak	14 38	11 16	3 22	»	»	»	»	»
Iran	339 11	89 43	92 16	74 34	21 50	38 17	19 53	2 38
Liban	437 16	121 08	121 44	92 49	37 56	43 43	16 31	3 25
Stock Moyen-Orient	250 32	8 44	72 30	110 46	14 34	16 40	27 18	»
Maroc	472 46	105 44	150 55	97 54	27 07	34 12	54 17	2 37
Ocora	79 20	41 11	11 22	18 15	6 12	2 20	»	»
Pologne	1 53	»	1 53	»	»	»	»	»
R. A. U.	292 45	75 23	82 48	74 34	14 28	21 08	22 44	1 40
Tunisie	446 43	112 03	129 39	101 10	28 56	26 16	47 37	1 02
U. R. S. S.	12 37	»	12 37	»	»	»	»	»
Viet-Nam	41 10	20 58	20 12	»	»	»	»	»
	3.983 57							

De l'action proprement culturelle par la radiodiffusion et la télévision, il faut distinguer celle que mène la Direction des services de l'information et de presse qui gère une partie des crédits affectés à l'action pour la radiodiffusion et la télévision à l'étranger. Cette action s'exerce par l'envoi de programmes enregistrés de radiodiffusion et de télévision et par des émissions radiophoniques sur ondes courtes assurées pour son compte par l'O. R. T. F.

Emissions enregistrées de radiodiffusion et de télévision.

Radiodiffusion.

Il s'agit :

— d'un magazine bi-mensuel de quinze minutes, intitulé « A vous Paris », diffusé en cinq langues à 101 stations étrangères. Ce magazine contient notamment des reportages sur les principaux aspects de la vie française dans le domaine économique, social, technique et politique. Une séquence particulière est consacrée à la politique étrangère.

Des éditions spéciales de ce magazine sont réalisées dans certaines occasions (14 juillet, élections présidentielles, législatives, etc.).

— d'un magazine mensuel réalisé par les services d'information de New York pour les Etats-Unis diffusé à 433 stations de radio.

Télévision.

Le service d'information :

— participe à « France-Panorama », magazine hebdomadaire édité par la Direction générale des Relations culturelles pour l'inclusion de certaines séquences politiques à caractère d'information générale ;

— produit avec l'O. R. T. F. des séquences d'actualités politiques de télévision envoyées deux ou trois fois par semaine à 55 pays (commentaires écrits en plusieurs langues) ;

— produit à New York pour les Etats-Unis un magazine mensuel spécial intitulé « Paris-Calling » diffusé à 75 stations de télévision.

Pour qu'un tel programme puisse être réalisé dans les meilleures conditions d'efficacité, le Ministère des Affaires étrangères a estimé qu'il devait s'accompagner d'une véritable réforme de structures au sein de l'Office. Il a fait à cet égard des propositions d'ensemble. Le Gouvernement ayant décidé de procéder à une réorganisation générale de l'Office, ces projets de réforme s'y intègrent et font actuellement l'objet d'études précises entre les administrations concernées. Ils ont essentiellement pour but de renforcer la vocation extérieure de l'O. R. T. F. en procédant à un renforcement de ses structures administratives, à une rationalisation de ses rapports avec les Affaires étrangères et à un regroupement des moyens de cette action audio-visuelle et de coopération avec l'étranger actuellement disséminés dans d'autres administrations.

Emissions vers l'étranger sur ondes courtes.

Le tableau joint en annexe donne le détail des programmes actuels des émissions vers l'étranger sur ondes courtes. Ces émissions représentent actuellement chaque jour :

- 17 heures 25 de programmes,
- en 17 langues et,
- 45 heures 25 de fréquences.

Il convient d'ajouter à ces émissions les programmes diffusés par le relais de Brazzaville (9 heures 45/programmes et 44 heures/fréquences) dont le budget de 4,4 millions de francs figure aux crédits de la D. G. R. C.

Les crédits consacrés à cette action étaient pour :

1967 : 11,5 millions de francs, et sont pour 1968 : 11,7 millions de francs.

Cette action est très insuffisante tant en ce qui concerne le volume des programmes que les moyens techniques utilisés pour les diffuser.

Aussi, la Direction des Services d'Information et de Presse dans le cadre des crédits qui lui sont impartis s'efforce, à l'occasion des réductions de dépenses inévitables auxquelles elle doit pro-

céder, de concentrer les moyens existants sur des zones prioritaires telles que l'Europe de l'Est où les résultats d'écoute se sont améliorés cette année.

L'enseignement par des moyens audio-visuels.

Parmi les moyens techniques nouveaux de communication de la pensée et de formation des mécanismes de l'esprit, il faut compter *l'enseignement audio-visuel.*

Les méthodes que les membres de votre Commission, au cours de leurs voyages, ont vu utiliser sont d'une grande efficacité et elles ont rendu et rendent des services considérables. Il faut noter que 65.600 élèves sont inscrits dans 217 centres audio-visuels. Ils reçoivent l'enseignement de 1.096 professeurs dont 287 détachés par le Département. La qualité de la méthode employée, les résultats obtenus sont très remarquables et font penser que ces méthodes devraient être répandues en France, d'une façon très étendue, pour l'enseignement des langues étrangères. Ce serait un moyen de rationaliser l'enseignement des langues étrangères et, par conséquent, d'alléger le budget de l'Education nationale.

DEUXIEME PARTIE

LA COOPERATION TECHNIQUE

I. — Les crédits.

CHAPITRE 42-24. — *Coopération technique avec l'étranger.*

	1968	1969			POURCENTAGE d'augmentation.
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
Article unique :					
I. — <i>Affaires étrangères.</i>					
Paragraphe 1. — Algérie	44.000.000	52.570.000	+ 10.612.345	63.182.345	43,6
Paragraphe 2. — Maroc	15.700.000	16.754.000	+ 1.049.000	17.803.000	13,4
Paragraphe 3. — Tunisie, Libye.....	11.500.000	12.136.000	+ 822.000	12.958.000	12,6
Paragraphe 4. — Cambodge, Laos, Viet-Nam	18.000.000	18.814.000	+ 75.000	18.889.000	4,8
Paragraphe 5. — Autres pays d'Asie, Océanie, Iran.....	11.500.000	11.816.000	+ 488.400	12.304.400	7
Paragraphe 6. — Moyen-Orient					
Paragraphe 7. — Amérique	57.500.000	58.870.000	+ 2.892.000	61.762.00	7,4
Paragraphe 8. — Afrique					
Paragraphe 9. — Europe					
Paragraphe 10. — Divers	3.444.000	3.444.000	+ 501.000	3.945.000	14,5
II. — <i>Economie et Finances.</i>	42.840.000	42.840.000	»	42.840.000	»
Totaux	204.484.000	217.244.000	+ 16.439.745	233.683.745	14,2

II. — L'effort d'aide économique et technique accompli par la France.

L'effort accompli par la France pour les pays en voie de développement est très important puisqu'elle vient, en valeur absolue en termes financiers, immédiatement derrière les Etats-Unis, bien avant l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne et c'est précisément sur ce point que ceux qui réfléchissent aux équilibres nationaux et à la finalité de l'action politique se partagent.

Les dépenses de coopération technique sont-elles des dépenses de prestige ? Les dépenses de coopération technique ont-elles pour objet de faciliter le développement de nos exportations vers les pays en voie de développement ?

Sur ces deux points, votre commission est formelle : *les dépenses de coopération technique ne sont pas des dépenses de prestige national*. Elles ont, en effet, pour objet de permettre aux pays qui cherchent à se développer et qui, pour cela, font les sacrifices nécessaires, d'améliorer leur niveau technique. Elles ont essentiellement pour objet de former des hommes capables d'utiliser les techniques scientifiques qui ont fait leurs preuves en Europe et qui, compte tenu de certaines adaptations au milieu physique et humain, doivent être employées pour améliorer l'efficacité du travail humain. Si nous parvenons, grâce à cette coopération technique, à former les hommes et, par conséquent, à forger l'outil du développement, nous aurons par là même *augmenté le pouvoir d'achat des pays en voie de développement et facilité les échanges internationaux*.

Ainsi notre pays, mais aussi les autres pays d'Europe occidentale et, d'une façon générale, de civilisation industrielle avancée, bénéficieront de cet accroissement de pouvoir d'achat et nous aurons ainsi contribué à établir un meilleur équilibre entre les forces des différents groupes économiques, ce qui est la condition même de la paix et du progrès. *Ce n'est donc pas pour des raisons de prestige que nous devons coopérer avec les pays en voie de développement ; c'est très simplement parce qu'il y va de notre intérêt à moyen et long terme.*

Répondant à la première question, nous répondons également à la seconde car il est certain que les actions de coopération technique ont, plus ou moins directement, des conséquences sur le développement de nos relations économiques avec les pays qui en bénéficient. Mais une conséquence n'est pas une fin et nous ne saurions admettre que les orientations de la coopération technique française soient commandées par des choix et des intérêts économiques. Ainsi, nous pouvons, sans crainte et sans risque d'être taxés de gaspillage, demander le développement régulier de nos actions de coopération technique, à condition toutefois qu'elles répondent à un certain nombre de principes.

Comme pour la coopération culturelle, en effet, elles doivent répondre aux principes suivants : nécessité, multiplication, concentration, continuité, intégration, unité, autonomie, réciprocité et sélectivité. Dans l'ensemble, on peut dire que la coopération technique du Quai d'Orsay répond à la plupart de ces principes. *Toutefois nous dirons, comme pour la coopération culturelle, que la dispersion est trop grande* : d'une part, nous aidons un trop grand nombre de pays, d'autre part, dans certains grands pays comme le Brésil, nous dispersons nos efforts.

Or, lorsque l'on visite les pays que nous aidons, on est frappé par la multiplicité et par le caractère fragmentaire, ponctuel de notre coopération et l'on est également frappé non seulement par la qualité que les dirigeants reconnaissent à nos équipes, mais aussi par le retentissement qu'ont certaines de ces actions lorsqu'elles sont concentrées et bien conduites.

Il nous semble donc que le Département devrait, là aussi, renoncer à une politique dite « de saupoudrage ». Ce n'est pas parce qu'un appel se manifeste en direction de la France qu'il faut nécessairement y répondre et ce n'est pas parce que l'on ne répondrait pas à cet appel que l'on ferait preuve d'indifférence à l'égard de ce pays. Coopération culturelle et coopération technique doivent être intégrées dans une politique d'ensemble, mais elles ne sauraient être subordonnées à une politique de *présence universelle*, corollaire de la notion de souveraineté absolue.

Nous ne pouvons nous étendre sur les principes qui doivent conduire une politique de coopération technique. Mais nous rappellerons qu'ils ont été définis par notre commission dans un rapport

d'information rédigé à l'issue d'une mission en Iran par une délégation conduite par notre Président, et les différentes missions accomplies par des membres de notre Commission depuis lors n'ont pas démenti ces orientations.

Le tableau suivant donne les montants globaux des crédits consacrés aux pays en voie de développement pour les années 1965, 1966, 1967, 1968 et les prévisions pour l'année 1969.

ZONES GEOGRAPHIQUES bénéficiaires.	1965	1966	1967	1968	1969 prévisions.
	(En francs.)				
<i>Afrique noire d'expression française et Madagascar.</i>					
Budget Coopération.....	948 »	1.009,50	1.113,40	1.116,10	1.157,50
Budget d'autres départements ministériels.....	169,73	164,34	172,91	184,63	190,53
Total.....	1.117,73	1.173,84	1.286,31	1.300,73	1.348,03
Contributions aux organismes internationaux (Programme des Nations-Unies pour le développement, A.I.D., F.E.D.).....	123,60	179,60	259,70	263,40	391,95
Aides aux autres Etats.....	1.136,28	918,54	865,76	787,17	857,02
Total général des crédits budgétaires consacrés à l'aide aux pays en voie de développement (en millions de francs).....	2.377,61	2.271,98	2.411,77	2.351,30	2.597 »

III. — Structures politiques et administratives.

A. — GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION CENTRALE

La Coopération technique relève de deux ministères : le Ministère des Affaires Etrangères, d'une part, celui de l'Economie et des Finances d'autre part, mais, au sein même du Ministère des Affaires Etrangères, un Secrétariat d'Etat est chargé de la Coopération dans les Républiques Africaines d'expression française et à Madagascar. Les crédits affectés à la Coopération avec les Républiques africaines et malgache font l'objet d'un fascicule budgétaire que nous étudierons séparément.

Pour ce qui est des Etats africains d'expression française qui ne font pas partie de l'Afrique noire française, c'est-à-dire le Congo Kinshasa, le Rwanda et le Burundi, la responsabilité qui incombe au Ministre des Affaires Etrangères est partagée entre, d'une part, la Direction de la Coopération technique du Ministère des Affaires Etrangères et le Service de la Coopération technique du Secrétariat d'Etat à la Coopération.

Il faut noter, à ce sujet, que la coopération avec les 14 Républiques africaines et malgache présente un caractère global et qu'elle comprend, en outre, une coopération militaire. Elle a une vocation spécifique qui la distingue nettement de la coopération technique avec les pays de l'étranger « traditionnel ».

Entre la Direction de la Coopération technique du Ministère des Affaires Etrangères et le Service de la Coopération technique du Ministère des Finances (Direction des Relations extérieures), la répartition est *fonctionnelle*. Le décret du 21 octobre 1966 donne compétence à la Direction de la coopération technique pour la « coopération et (l') application des accords et des programmes de coopération technique avec les pays étrangers » ; la compétence du Ministère de l'Economie et des Finances est *limitative*. Ce ministère s'occupe des actions de coopération technique susceptibles d'être prolongées par des échanges commerciaux, c'est-à-dire de la coopération technique à caractère industriel et commercial.

Quelles que soient les raisons que l'on peut invoquer pour justifier la diversité des responsabilités politiques et cette organisation administrative, on doit reconnaître qu'elles ne sont pas faites pour simplifier les choses, pour faciliter l'exécution de notre politique et pour permettre un contrôle parlementaire approfondi.

L'impression, d'ailleurs, que l'on rapporte des missions accomplies dans des pays où sont en place des services dépendant directement du Secrétariat d'Etat à la Coopération et d'autres qui relèvent de la D. G. R. C. ou de la D. C. T., n'est pas toujours, à cet égard du moins, très favorable, la compétence des uns et des autres n'étant pas en cause.

B. — POSTES DIPLOMATIQUES

Le problème des structures se retrouve au niveau des postes diplomatiques dans les Républiques africaines et malgache. Le problème est celui de la coordination entre les services culturels de l'Ambassade et la mission de coopération.

Dans les autres pays africains d'expression française, par exemple le Burundi et le Rwanda pour lesquels il y a partage de compétence entre le Secrétariat d'Etat à la Coopération et les Directions des Relations culturelles et de la Coopération technique, il existe également un problème de coordination des efforts entre les services directement dépendants de l'Ambassade et la Mission d'aide et de coopération.

En ce qui concerne les autres pays, le problème est plus simple ; il s'agit de la coordination entre les actions entreprises par le Conseiller culturel et le Conseiller ou l'Attaché de coopération technique lorsqu'il existe ; dans des pays où des postes de conseiller de coopération technique n'existent pas, le Conseiller culturel est à la fois Conseiller culturel et de coopération technique. Dans ceux où il existe un poste d'Attaché de coopération technique ou de Conseiller de coopération technique, le fonctionnaire qui occupe ce poste est soit indépendant, soit placé sous l'autorité du Conseiller culturel ; en tout état de cause, les uns et les autres accomplissent leur mission sous l'autorité de l'Ambassadeur.

Votre commission a toujours considéré comme heureuse la création de postes de Conseiller ou d'Attaché de coopération technique, les fonctions de Conseiller culturel étant déjà très lourdes et les orientations de pensée et les préoccupations étant malgré tout assez différentes.

IV. — Besoins. — Personnel nécessaire pour les satisfaire.

Il suffit de parcourir quelques-uns des pays dits « en voie de développement » pour comprendre quelle distance les sépare des pays industrialisés pour ce qui est de la compétence technique dans les différents secteurs économiques de la population active. Il suffit d'ailleurs de les parcourir pour se rendre compte que le progrès industriel, économique et social en Europe, en Amérique et en

U. R. S. S. a été rendu possible par l'enseignement s'étendant peu à peu à toutes les couches de la population, par la formation de techniciens « moyens » ou « supérieurs ». Ceci fut une longue tâche, un long chemin que les pays en voie de développement doivent mener à bien et parcourir pour se développer et acquérir une véritable indépendance économique et politique.

Les besoins sont donc pratiquement illimités et ne se mesurent pas seulement aux demandes présentées par les pays bénéficiaires de notre aide, car ces demandes sont limitées par les possibilités financières locales puisque, comme l'on sait, les pays que nous aidons participent de plus en plus aux charges de la coopération technique.

En 1964-1965, un groupe de travail chargé par le Commissariat au Plan d'étudier les besoins à long terme en matière d'experts a établi les prévisions suivantes (Algérie non comprise) :

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Experts de la coopération technique française	3.500	3.400	3.500	3.650	3.750	4.000
Experts français recrutés par les organisations internationales.....	1.250	1.350	1.450	1.550	1.650	1.750

Le nombre des experts effectivement employés en 1965, 1966, 1967 et 1968 a été le suivant :

	1965	1966	1967	1968
Experts de la coopération technique française.	3.614	4.124	6.986	6.529
Experts français recrutés par les organisations internationales	1.375	1.350	969	1.272

Le groupe de travail avait également procédé à une estimation de la répartition des experts de coopération technique par spécialités :

	Administration publique.	Planification, statistiques, études générales.	Agriculture.	Médecine, santé publique.	Enseignement supérieur et technique, formation professionnelle.	Industrie, travaux publics, transports.	TOTAL
1966							
Maroc-Tunisie ...	630	270	280	450	50	320	2.000
Reste du monde..	190	50	255	190	375	340	1.400
Total	820	320	535	640	425	660	3.400
1967							
Maroc-Tunisie ...	580	230	250	400	40	250	1.750
Reste du monde..	275	60	335	235	445	400	1.750
Total	855	290	585	635	485	650	3.500
1968							
Maroc-Tunisie ...	530	200	200	350	30	190	1.500
Reste du monde..	350	75	420	295	553	455	2.150
Total	880	275	620	645	585	645	3.650
1969							
Maroc-Tunisie ...	460	160	150	300	30	150	1.250
Reste du monde..	400	90	490	325	675	520	2.500
Total	860	250	640	625	705	670	3.750
1970							
Maroc-Tunisie ...	440	150	150	280	30	150	1.200
Reste du monde..	450	95	550	350	770	585	2.800
Total	890	245	700	630	800	735	4.000

En 1966 et 1967, la répartition par spécialité des experts de coopération technique a été effectivement la suivante :

	Administration publique.		Planification, statistiques, études générales.		Agriculture.		Médecine, santé publique.		Enseignement supérieur et technique, formation professionnelle.		Industrie, travaux publics, transports.		TOTAL	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Maroc-Tunisie ...	233	312	293	102	336	264	690	675	135	90	613	90	2.300	1.533
Reste du monde..	155	272	202	250	271	691	222	719	643	518	331	398	1.824	2.848
Total	388	584	495	352	607	955	912	1.394	778	608	944	488	4.124	4.381

(1) Non compris l'Algérie (3.124).

Si l'on compare les chiffres du tableau établi par le groupe de travail et les effectifs d'experts, on constate que les prévisions ont été nettement dépassées pour ce qui est du chiffre global. Ainsi, en 1967, il y eut 4.381 experts alors qu'on n'en prévoyait que 3.500, mais le nombre de ceux qui ont été envoyés au Maroc et en Tunisie (1.533) est inférieur aux prévisions (1.750).

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de la répartition géographique de notre action de coopération technique sous la forme de l'envoi d'experts :

Experts civils et militaires de coopération technique envoyés en mission en 1968.

(Chiffres provisoires) (1).

	LONGUE DUREE	COURTE DUREE	TOTAL
1. — Communauté européenne	»	»	»
2. — Autres pays de l'Europe continentale	18	48	64
3. — Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) ..	4.442	370	4.812
4. — Autres pays de l'Afrique méditerranéenne (Libie, R. A. U.)	19	12	31
5. — Afrique au Sud du Sahara	167	28	195
6. — Amérique latine	456	147	603
7. — Pays de l'Est	»	»	»
8. — Cambodge, Laos, Vietnam	193	45	238
9. — Autres pays d'Asie dont l'Iran et l'Océanie	64	45	109
10. — Moyen-Orient	62	13	75
11. — Canada (Québec et Nouveau Brunswick)	299	103	402
Total	5.720	809	6.529

(1) Compte tenu du plafonnement des crédits budgétaires pour 1969 et de l'augmentation des rémunérations et du coût des services, les chiffres ci-dessus sont appelés au cours de la prochaine année à subir une légère diminution.

On s'aperçoit à la lecture de ce tableau qu'il n'y a aucune mesure entre notre action de coopération technique avec le Maghreb et celle que nous avons avec les autres régions du monde.

En 1968 (chiffre provisoire) nous aurons envoyé 4.812 experts pour des missions de courte ou longue durée en Algérie, Tunisie ou au Maroc sur un total de 6.529 experts.

L'Amérique latine si proche de nous à certains égards, très accessible à la culture française, riche de potentialités économiques, ne recevrait que 603 experts ; après elle vient le Canada (Québec et Nouveau-Brunswick) avec 402 experts.

Il nous semble qu'une telle politique qui s'exprime par de tels chiffres, que de tels choix qui se traduisent par des différences si considérables ne peuvent se justifier pleinement et qu'ils devront être révisés.

Le chiffre de 6.529 experts que nous venons de donner en 1968 comprend les appelés du contingent qui sont au nombre de 2.143 et sans lesquels sans doute la coopération technique ne pourrait pas être aussi étendue qu'elle ne l'est.

Le tableau ci-dessous montre quelle est leur répartition géographique.

Total des appelés en fonctions au 1^{er} octobre 1968.

Algérie	922	} 1.583
Maroc	370	
Tunisie	291	
Canada	301	
Amérique latine.....	197	
Afrique	15	
Moyen-Orient	22	
Asie	22	
Europe	3	
Total	2.143	

Ici encore de même que précédemment, le Maroc et la Tunisie bénéficiaient au 1^{er} octobre 1968 de 1.583 appelés du contingent, sur un total de 2.143 ; l'Amérique latine n'a que 197 jeunes gens du contingent alors que le Canada en a 301.

**V. — Le cadre de pensée et d'action :
plan pluri-annuel, accords de coopération technique.**

Nos actions de coopération technique doivent concourir à l'élaboration des plans de développement locaux et lorsqu'ils existent, contribuer à la réalisation de ces plans. Il doit donc y avoir une exacte concordance entre nos actions de coopération et la planification locale. Ceci est un point fondamental, mais la question qui se pose est celle de savoir s'il peut et doit y avoir un plan français de coopération technique comme il y a eu le plan d'expansion culturelle. On sait que la coopération française n'a pas été pro-

grammée dans le V^e Plan mais à l'occasion de la préparation du VI^e Plan, un programme à moyen terme de coopération technique ne pourrait-il pas être élaboré ?

Nous posons la question sans y répondre ici.

Une des difficultés qu'il y aurait à s'engager dans la voie d'une planification de notre coopération technique est sans doute que cette coopération doit tenir compte de paramètres très nombreux, en particulier de l'état de développement de chacun des pays dans lesquels notre aide est accordée. Précisément parce que nos actions doivent s'intégrer dans les plans de développement locaux dont les lignes directrices ne sont pas seulement tracées pour des raisons d'ordre économique, mais aussi pour des motifs politiques, quelquefois contingents et changeants, il est difficile de concevoir et d'établir un plan français de coopération technique. Mais nous devons rappeler ici que nos ressources étant limitées, elles doivent être utilisées d'une façon rationnelle.

Notre aide ne doit être accordée que lorsqu'il est bien manifeste que les demandes qui nous sont faites répondent à des besoins économiques et de développement social justifiés.

Nous connaissons suffisamment les lois du développement des pays sous-développés pour ne pas être excusables de faire des erreurs majeures.

L'action de coopération s'accomplit dans le cadre des accords de coopération ; ceux-ci posent en particulier le principe de la participation financière de nos partenaires mais n'en fixent ni le montant, ni les modalités, le Gouvernement français veillant à ce qu'elle atteigne le niveau le plus élevé possible tout en restant compatible avec le développement de notre coopération.

Des accords portant exclusivement sur la coopération technique sont relativement rares. Le plus souvent, en effet, la France passe avec les pays en voie de développement des accords de coopération culturelle et technique comportant des dispositions communes aux deux domaines, telle est, par exemple, toujours la situation en Afrique ; les exceptions portent généralement sur des cas où il a paru opportun de compléter les accords culturels plus ou moins anciens qui auraient une forme de coopération dont le développement est récent.

On trouvera ci-dessous la liste des accords de coopération conclus avant le 1^{er} janvier 1968 et la liste de ceux qui ont été conclus depuis le 1^{er} janvier de cette année.

ACCORDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

1° Conclues avant le 1^{er} janvier 1968.

Accord franco-bulgare de coopération scientifique et technique : 15 octobre 1966.

Echange de lettres franco-cambodgien relatif à la coopération technique : 8 novembre 1964.

Accord franco-chilien de coopération technique et scientifique : 14 septembre 1962.

Accord franco-colombien de coopération technique et scientifique : 18 septembre 1963.

Accord franco-congolais (Kinshasa) de coopération technique : 17 décembre 1963.

Accord franco-éthiopien de coopération technique et scientifique : 27 août 1966.

Accord franco-grec de coopération technique et scientifique : 25 juillet 1960.

Accord franco-guinéen de coopération technique : 22 mai 1962.

Convention franco-marocaine sur coopération administrative et technique : 16 février 1957.

Accord franco-polonais de coopération scientifique et technique : 20 mai 1966.

Accord franco-tchécoslovaque de coopération scientifique et technique : 29 juin 1965.

Le plus important de ces accords est l'accord franco-marocain dans le cadre duquel près de 70 millions de francs ont été dépensés en 1967.

2° Conclues depuis le 1^{er} janvier 1968.

Echange de lettres franco-tunisien relatif à la coopération en matière de carcinologie : 19 janvier 1968.

Protocole relatif à la coopération scientifique entre la France et l'Algérie : 15 mars 1968.

Accord particulier franco-tunisien relatif au fonctionnement et au développement de l'Ecole nationale des Ingénieurs de Tunis : 22 juillet 1968.

Accord particulier relatif à la formation des cadres tunisiens de l'enseignement agricole : 22 juillet 1968.

Convention franco-algérienne de coopération cartographique : 2 août 1968.

Accord franco-turc de coopération technique et scientifique : 29 octobre 1968.

La portée des cinq premiers de ces accords est limitée aux domaines particuliers définis assez explicitement par leur titre et leur exécution déjà en cours se traduit par des réalisations concrètes. Le dernier dont la conclusion a pris un relief particulier du fait des circonstances dans lesquelles elle a eu lieu, a une portée plus générale mais comporte des engagements moins précis. Il est en tout état de cause trop tôt pour évaluer l'importance des opérations qui seront effectuées dans son cadre.

Une question qui semble particulière mais qui nous paraît être d'une importance considérable est celle du projet de création d'une *école d'administration en Amérique latine*. Quand on sait combien ces pays souffrent d'une insuffisance de cadres administratifs qualifiés, on ne pourrait manquer d'applaudir à la réalisation de ce projet. On pourrait seulement regretter que l'on n'ait pu réussir à créer une école d'administration commune à plusieurs pays d'Amérique latine ; la langue est commune, sauf pour le Brésil et Haïti ; la plupart des problèmes politiques, économiques et sociaux sont semblables dans les pays du continent sud-américain. Le choix du Chili n'est pas en cause, ce pays ayant avec nous des attaches très fortes et ses structures étant sans doute parmi celles des pays sud-américains, les plus voisines des nôtres, mais l'on doit déplorer que ce continent ne réussisse pas, grâce à l'aide que ne manquerait pas de lui apporter l'Europe, à créer une école commune pour les cadres de son administration.

VI. — Les moyens financiers.

A. — DÉPENSES EN CAPITAL

Investissements.

La Direction de la Coopération technique gère la plus grande partie des crédits du chapitre 68-80 où s'inscrivent pour 1969, 33.940.000 F en autorisations de programme et 17.700.000 F en crédits de paiement.

La Coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances, qui avait été déjà réduite à 1.427.000 F en 1968 au lieu de 6 millions en 1967, subit une nouvelle diminution puisqu'elle ne sera en 1969 que de 1.150.000 F.

Le tableau ci-dessous montre quelle est la répartition des crédits d'investissements entre les grandes régions du monde. On s'aperçoit qu'à eux seuls, Maroc et Tunisie bénéficient de près du tiers des autorisations de programme (9.250.000 F sur 30 millions).

CHAPITRE 68-80. — Coopération technique.

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En milliers de francs.)	
Affaires étrangères :		
Maroc	5.750	17.700
Tunisie	3.500	
Cambodge-Laos	4.000	
Asie	3.200	
Moyen-Orient-Iran	3.100	
Amérique	5.850	
Afrique	4.000	
Europe	600	
Total Affaires étrangères.....	30.000	
Economie et finances.....	1.150	
Totaux pour la coopération technique.	31.150	17.700

B. — CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les remarques suivantes peuvent être faites :

Les crédits de l'Algérie seront augmentés en 1969 de 2,665 millions.

Ceux du Maroc et de la Tunisie seront très sensiblement les mêmes. En ce qui concerne l'Amérique, l'Afrique Centrale et Orientale on constate une légère augmentation. Pour les autres pays, les crédits subissent une diminution ainsi que pour les anciens Etats d'Indochine.

Budget de la Direction de la Coopération technique. (En millions de francs.)

PAYS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES EN CAPITAL (chap. 68-80) (autorisations de programme affectées) et chapitre 42-25.	
	Chapitre 42-24.		Titre III ch. 31-11 et 34-12.	Total.	1968	1969
	1968 (Estimation.)	1969 (Prévisions.)			(Estimation.)	(Prévisions.)
Algérie	(1) 60,517	63,182	»	63,182	20	15
Maroc	(1) 17,378	17,803	»	17,803	6,5	5,750
Tunisie	(1) 12,168	12,658	»	12,658	3,8	3,500
Cambodge, Laos, Viet-Nam....	(2) 20,259	18,889	0,985	19,874	6,2	4
Amérique	26,737	29,114	0,845	29,959	6,8	5,850
Afrique centrale et orientale..	17,825	20,569	0,250	20,819	4,2	4
Autres pays (dont Libye).....	29,635	24,683	0,561	25,244	4,5	6,9
Charges communes.....	3,844	3,945	»	3,945	»	»
Total	(3) 183,363	190,843	2,641	193,484	52	45
Relations culturelles.....	»	»	»	»	»	»
Affaires économiques.....	42,840	»	»	42,840	1,427	1,150

(1) Dont 12.027.000 F de crédits ouverts par la loi de finances rectificative.

(2) Dont 1.107.427 F à titre de fonds de concours (hôpital Grall).

(3) Dont 3.063.951 F à titre de reports.

Crédits de coopération technique. (En millions de francs.)

P A Y S	CREDITS de fonctionnement.			DEPENSES en capital chapitres 42-25 et 68-88.		T O T A L	
	1968 (estimation).	1969		1968	1969	1968	1969
		Titre IV.	Titre III.				
Communauté européenne	»	»	»	»	»	»	»
Europe occidentale (autres pays)	4,097	3,985	0,100	0,5	0,6	4,597	4,685
Maghreb	90,063	93,643	»	30,3	24,250	120,363	117,893
Afrique Méditerranée (Libye, République arabe unie)	1,420	1,635	0,035	0,415	0,5	1,835	2,170
Afrique au Sud du Sahara....	17,825	20,569	0,250	4,2	4	22,025	24,819
Amérique latine	20,644	25,204	0,545	5,3	4,350	25,944	30,099
Pays de l'Est dont l'U. R. S. S.	»	»	»	»	»	»	»
Cambodge, Laos, Viet-Nam ...	20,259	18,889	0,985	6,2	4	26,459	23,874
Asie + Iran	11,225	12,258	0,276	2,92	4,20	14,145	16,734
Moyen-Orient	7,893	6,805	0,150	0,665	1,600	8,558	8,555
Canada	6,093	3,910	0,300	1,5	1,5	7,593	5,710
Charges communes	3,844	3,945	»	»	»	3,844	3,945
Total	183,363	190,843	2,641	52,000	45,000	235,363	238,484
Quai Branly	42,840	42,840	»	1,427	1,150	44,267	43,990
Total	226,203	233,683	2,641	53,427	46,150	279,630	282,474

Direction de la coopération technique.

Crédits de coopération technique. (En francs.)

CHAPITRE 42-24.

Crédits 1968.....	161.644.000
O. G. S. A. (transfert du Ministère des Transports)	5.521.345
Reportis de crédits.....	3.063.961
Loi de finances rectificative.....	12.027.000
Fonds de concours (hôpital Grall).....	1.107.427
Total	183.363.723
Chapitres 68-80 et 42-25.....	52.000.000
	235.363.723

Crédits 1969 :

CHAPITRE 42-24.

Propositions budgétaires (y compris O. G. S. A.).....	188.363.745
Accords franco-helléniques.....	— 220.000
Transfert du budget de la Direction générale des relations culturelles.....	+ 2.200.000
Recherches scientifiques.....	500.000
	190.843.745
Chapitres 31-11 et 34-12 (titre III).....	+ 2.641.600
Chapitres 68-80 et 42-25.....	+ 45.000.000
	238.485.345

Pour mémoire : quai Branly.

	1968	1969
Chapitre 42-24.....	42,840	42,840
Chapitre 68-80 (autorisations de programme) ..	1,427	1,150
Total	44,267	43,990

Les bourses de coopération technique :

Les bourses de coopération technique représentent la deuxième des grandes manifestations de notre action en faveur des pays bénéficiaires de bourses.

Le tableau ci-joint indique les bourses de coopération technique accordées en 1966 et 1967 ainsi que les prévisions pour 1968, les chiffres définitifs pour cette dernière année n'étant pas encore disponibles.

Les contingents qui seront notifiés à nos Ambassades pour l'année 1969 sont en cours de détermination. Ils seront en règle générale en légère augmentation (10 % en moyenne) sur ceux de l'année précédente.

a) Les bourses scolaires de coopération technique sont accordées pour des études de plusieurs années ; leur montant mensuel a été fixé par l'arrêté du 27 mai 1968 à 500 F au niveau de la licence et à 750 F au niveau du doctorat.

b) Les bourses de stages ont une durée de quelques mois ; elles s'adressent à des professionnels ayant déjà une certaine expérience, désireux de se perfectionner dans notre pays. Leur taux mensuel est en règle générale de 750 F ; des bourses de marques sont accordées à des personnalités d'un rang élevé, sans qu'elles puissent dépasser 1.500 F.

Des taux plus élevés ont été accordés aux boursiers originaires du Québec, dans la limite du même plafond de 1.500 F.

Les frais de transport sont toujours pris en charge par la France pour le rapatriement du boursier, ils le sont également de plus en plus souvent pour le voyage aller.

La sélection des boursiers est faite d'un commun accord avec le Gouvernement de leur pays, généralement par le canal d'une commission mixte. Un contingent annuel est donc notifié à nos Ambassades, qui sont seules en mesure de fixer avec leurs interlocuteurs locaux les priorités à observer et de choisir en conséquence les candidats.

Les secteurs économiques et techniques intéressés par cet aspect de la coopération offerte par la France sont donc des plus variés ; le choix de ceux auxquels est donnée la préférence dépend à la fois des désirs des autorités étrangères et des moyens d'accueil en France. En 1967, les principaux domaines intéressés ont été l'administration publique, la planification, l'agriculture, la santé publique, l'enseignement, les travaux publics et l'industrie.

Répartition par pays des bourses de coopération technique.

	1966			1967			1968 (Prévisions) (1).	
Iran, Asie, Océanie.....	»	»	830	»	»	1.482	»	(1) 829
dont :								
Ex-Indochine	»	409	»	»	458	»	353	»
Iran	»	181	»	»	315	»	»	»
Europe méridionale.....	»	»	198	»	»	501	»	(1) 281
dont :								
Espagne	»	62	»	»	148	»	»	»
Grèce	»	62	»	»	129	»	»	»
Turquie	»	51	»	»	158	»	»	»
Europe orientale.....	»	»	105	»	»	544	»	(1) (2)
dont :								
Pologne	»	33	»	»	155	»	»	»
Yougoslavie	»	27	»	»	167	»	»	»
Amérique	»	»	740	»	»	1.684	»	(1) 1.027
dont :								
Amérique latine.....	»	666	»	»	1.556	»	»	»
dont :								
Brésil	210	»	»	470	»	»	»	»
Mexique	80	»	»	149	»	»	»	»
Argentine	59	»	»	185	»	»	»	»
Canada	»	72	»	»	127	»	»	»
Afrique méditerranéenne et Proche-Orient	»	»	2.602	»	»	2.460	»	3.031
dont :								
Maghreb	»	2.359	»	»	2.141	»	2.524	»
Liban	»	137	»	»	149	»	»	»
Afrique au Sud du Sahara.....	»	»	907	»	»	828	»	(1) 724
dont :								
Congo-Kinshasa	»	535	»	»	425	»	»	»
Burundi	»	80	»	»	35	»	»	»
Rwanda	»	50	»	»	31	»	»	»
Ethiopie	»	85	»	»	102	»	»	»
			5.382			7.499		5.692

(1) Boursiers du Ministère des Affaires étrangères seulement alors que les chiffres des années précédentes comprenaient également ceux du Ministère de l'Economie et des Finances (1.796 en 1967).

(2) Ne relève plus de la Direction de la Coopération technique non plus que le Japon, l'Australie et Israël, également compris dans les chiffres des années précédentes.

CONCLUSION

En conclusion, nous résumerons nos critiques et nos recommandations en examinant successivement les formes de notre action, ses directions et ses résultats.

En ce qui concerne les formes, nous approuvons d'une façon générale ce qui est fait en matière d'enseignement du français. Cet enseignement est donné dans des établissements de différents types et, en particulier, dans des établissements étrangers auxquels nous prêtons le concours de professeurs détachés. Nous disons, ici, notre préférence pour cette forme d'aide. L'établissement français à l'étranger a évidemment une efficacité assez considérable mais nous pensons qu'il faut abandonner autant que faire se peut les opérations directes et réserver notre effort pour des actions immédiates, moins coûteuses et cependant efficaces.

Nous souhaitons donc que se développe l'aide aux établissements étrangers par l'envoi de professeurs détachés.

La deuxième idée que je voudrais préciser ici rencontre, je crois, l'adhésion du Ministère mais elle ne se réalise pas, à notre avis, aussi rapidement que nous le souhaiterions. Nous voulons former des hommes en leur proposant une culture scientifique et technique, la civilisation européenne, en utilisant un véhicule international qui est la langue française mais, dans un monde caractérisé par un taux de croissance démographique élevé, nous ne pouvons réussir qu'en formant des formateurs. Il faut se presser de modifier notre politique, ou du moins hâter son évolution, afin que les actions opérationnelles soient l'exception et que nous ne formions les hommes qu'à un très haut niveau.

Je dois également dire un mot du livre.

Le livre intéresse trois ministères : l'Education nationale dont relèvent les bibliothèques, les Affaires culturelles qui a dans ses compétences et parmi ses devoirs de définir et de mener à bien une politique d'action culturelle sur le territoire français ; enfin, le Ministre des Affaires étrangères qui a pour mission de

prendre le relais de cette action, de l'étendre, en l'adaptant, aux pays étrangers dont on sait que leur niveau de développement est extrêmement varié.

Le mot « échec » serait-il trop fort ? Peut-être ! mais alors il faudrait — plus dure critique encore — parler d'absence de politique, qu'il s'agisse de la lecture en France ou de l'exportation du livre.

Votre Commission des Affaires culturelles attache une importance primordiale à ce problème qui ne fait pas, nous n'hésitons pas à le dire, l'objet d'une étude suffisamment approfondie de la part des services compétents, ni de tentatives sérieuses de réformes ni d'action. C'est une question que nous entendons suivre très attentivement, nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle, dangereuse à plus d'un titre.

Fidèles à la pensée déjà exprimée dans notre introduction et dans le corps de ce rapport, nous demandons que des efforts particuliers soient faits pour l'envoi de livres scientifiques et techniques.

Fidèles aussi à la distinction que nous croyons justifiée entre culture et langue, nous demandons que le Ministère des Affaires étrangères développe la vente ou l'envoi gratuit de livres bilingues ou de traductions en langues étrangères et que, pour cela, il prévoie des crédits beaucoup plus importants que ceux qui sont actuellement accordés.

En dehors des formes anciennes d'action, il y a les formes nouvelles, nous voulons parler de la radiodiffusion et de la télévision.

La Commission des Affaires culturelles lorsqu'elle examine le budget de l'O. R. T. F., la Commission de contrôle sur l'O. R. T. F. et nous-mêmes lorsqu'elle se penchait et que nous nous penchons sur les problèmes d'expansion linguistique et culturelle à l'étranger, nous sommes amenés à conclure que, dans un monde où l'image — sonore ou visuelle — a une force de plus en plus grande et où la progression démographique est très considérable, c'est se vouer à l'échec que de ne pas utiliser d'une façon systématique les moyens modernes de communication de la pensée. Par une chance extraordinaire, ces moyens ont été inventés et mis à la disposition des hommes au moment même où le nombre de ceux-ci s'accroît dans des proportions qui suscitent des craintes très vives.

Après avoir examiné les formes de notre action, nous devons nous interroger sur les directions de cette action.

Ce qui frappe dans cette analyse, ce qui nous en étonne, apprenant les projets du Gouvernement pour l'année 1969, c'est la dispersion inconsidérée de nos actions, de nos efforts, de nos ressources.

C'est le point capital sur lequel votre rapporteur attire l'attention du Sénat.

Certes, il est difficile de ne pas répondre à certains appels ; certes, nous l'avons dit au début de notre rapport, relations culturelles et coopération technique sont, à notre époque, l'essence même de la diplomatie, mais il faut résister à la tentation qui consiste à répondre à toutes les demandes. Nous devons concentrer nos efforts sur certaines régions du monde, sur certains pays et, pour cela, nous entendre avec les autres pays européens pour coordonner nos actions et décider en commun des directions qu'elles doivent prendre.

Le risque d'une coopération de type universel comme la nôtre et qui, certes, est fondée sur une générosité que nous approuvons et que nous soutenons, c'est celui de voir interpréter un refus justifié pour l'insuffisance des moyens comme une manifestation d'indifférence ou d'hostilité, ce qui ne saurait évidemment être le cas.

L'erreur fondamentale nous semble être, sur ce point comme sur quelques autres, que les pays européens n'ont pas voulu, en un domaine qui touchait de très près aux intérêts nationaux, abandonner une partie de leur souveraineté.

Mais, dira-t-on, si l'on concentre nos actions, cela signifie que l'on abandonne certains pays ; il faudrait donc définir des critères. Lesquels retiendra-t-on ?

Nous pensons que, pour délicate que soit cette tâche, elle n'est pas impossible et qu'en tout état de cause, la situation actuelle implique certains choix : en particulier, celui de ne pas aider autant qu'ils le voudraient certains pays que l'on devrait soutenir davantage. Comment ne pas remarquer, en effet, qu'un continent de plus de 200 millions d'habitants, parlant une langue proche de la nôtre et qui a un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde, dont les ressources sont considérables et qui a pour la France des sentiments d'amitié très anciens et très forts, ne

bénéficie que d'une part très faible de notre effort de coopération culturelle et technique.

Quant aux résultats, que pouvons-nous dire ? La situation de la langue française dans le monde s'améliore d'année en année, cela est incontestable, mais il nous manque trop d'éléments d'information sur les résultats exacts de notre politique. Nous appelons sur ce point l'attention du Ministre des Affaires étrangères, car nous devrions être en mesure d'évaluer avec une précision plus grande les résultats concrets des sacrifices consentis par la nation pour l'expansion linguistique.

En terminant, nous rappellerons que notre coopération culturelle n'a pas pour seul objet, comme on a trop souvent tendance à le croire, d'aider les pays en voie de développement ou d'augmenter les chances que notre langue peut avoir de devenir l'un des deux grands véhicules de la pensée moderne mais aussi, je dirai surtout, de permettre à la France de conduire son progrès en se liant aux autres pays de civilisation industrielle avancée.

Pour mener à bien ces différentes actions complexes, difficiles, il faut non seulement des hommes mais aussi des crédits.

Le budget qui nous est proposé est faible, les crédits d'investissement en particulier ont subi des abattements considérables puisqu'ils sont de l'ordre de 41 %.

Dans les différents pays avec lesquels nous avons des relations culturelles ou de coopération technique, les Français qui en sont responsables sont de qualité mais ils ne peuvent rien faire sans moyens, moyens qui leur sont trop souvent ménagés.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Affaires culturelles vous propose d'adopter les crédits qui sont affectés aux relations culturelles et à la coopération technique.

ANNEXES

ANNEXE I

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES ACTIVITES CULTURELLES

(26, 27, 28 septembre 1968.)

Assemblée générale 1968.

La commission a tout d'abord constitué son bureau de la façon suivante :

- Président : M. Georges PORTMANN, France ;
- Vice-président : M. Mohamed MASMOUDI, Tunisie ;
- Rapporteur : M. Marojama Jérôme RAZANABAHINY, Madagascar.

Elle a ensuite passé à l'étude des questions à l'ordre du jour.

1° Agence de coopération culturelle et technique.

M. Portmann précise que, jusqu'à présent, la coopération culturelle et technique entre les pays partiellement ou entièrement francophones s'est effectuée à la suite d'accords conclus entre quelques pays industrialisés et un certain nombre d'autres qui, pour des raisons diverses, avaient besoin d'être aidés dans le développement de leur économie. Or, ces accords constituent un cadre trop étroit dont les limites ont été signalées, notamment à la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Organisation commune africaine et malgache réunis à Niamey les 22 et 23 janvier 1968.

C'est ainsi que l'O. C. A. M. a recommandé la création d'une agence internationale de coopération culturelle et technique, qui permettrait pour les pays bénéficiaires de consolider l'assistance bi-latérale qu'ils reçoivent déjà et pour les pays fournisseurs d'avoir à leur disposition un cadre plus souple et plus diversifié pour leur action dans ce domaine.

Un échange de vues s'instaure alors entre de nombreux délégués et, notamment MM. Triboulet (France), Masmoudi (Tunisie), Abdoulaye Gueye (Sénégal), Braillard (Genève), Yaya (Cameroun), Laflamme (Canada).

De ces interventions, il apparaît que la création d'une telle agence est souhaitée aussi bien par les représentants des pays fournisseurs (Canada, par exemple) que par ceux des Etats bénéficiaires, sous réserve exprimée en particulier par la délégation du Cameroun, que les coopérants ne s'occupent pas des problèmes intérieurs de l'Etat auprès duquel ils sont détachés. Pour M. Masmoudi, il ne s'agit pas seulement de créer une agence entre africains, qui pourrait donner des indications utiles aux pays francophones dispensateurs d'aide. Pour la première fois, peut-être, dans l'histoire, des pays riches et pauvres se rencontrent et ont un lien solide culturel. Dans cette famille francophone, il y a ceux qui ont réussi et ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Actuellement, c'est la France surtout qui aide sans omettre cependant les rôles du Canada, de la Belgique ou de la Suisse. Plusieurs pays francophones n'ont pas encore réussi, mais le jour approche où ces pays pourront peut-être, à leur tour,

aider les autres (ex. : pays de Maghreb). Nous ne devrions pas, dans ces conditions, créer simplement, dans le cadre unique des pays francophones, une organisation faisant le bilan des demandes et des offres. L'organisation à naître devrait, de plus, pouvoir permettre une ouverture vers l'ensemble du Tiers Monde. C'est ainsi que l'on peut concevoir que la Lybie, par exemple, fasse appel à la Tunisie pour développer chez elle la connaissance de la langue et des techniques des pays francophones.

Il serait bon que l'on puisse s'adresser dans ce but à l'Agence de Coopération.

M. Triboulet pense que tous les Etats francophones devraient se réunir dans cette agence. Il y aurait les demandeurs et les offrants et serait créée une véritable « bourse du travail » des coopérants. Cette agence pourrait, en outre, concevoir et mettre en œuvre des programmes d'action en commun dans un ou plusieurs pays membres. Elle pourrait, en outre, étendre ses activités à l'extérieur de l'ensemble strictement francophone, en faveur de la langue et des techniques des pays francophones.

En conclusion, il est proposé à l'assemblée générale de l'association d'adopter un vœu, recommandant à ses membres d'intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs pour les prier de prendre en considération, dans les meilleurs délais, le projet de création d'une agence internationale de coopération culturelle et technique qui, sans se substituer aux programmes de coopération bi-latérale existants, fournirait un cadre souple à toutes les opérations de coopération multilatérales, soit entre les pays francophones, soit entre ces pays et d'autres Etats cherchant à développer chez eux notre culture commune.

Projet de résolution concernant l'agence de coopération culturelle et technique.

L'assemblée générale,

Considérant la nécessité du renforcement des liens de solidarité dans la famille francophone ;

Considérant qu'il est conforme au but de l'Association d'établir une coopération multilatérale entre tous ses membres ;

Constatant que l'Association groupe dans son sein les Etats francophones en voie de développement et les Etats francophones développés, et qu'ainsi elle constitue un lien favorable aux études et aux discussions des formes possibles de coopération et aux problèmes qui s'y rattachent ;

Constatant avec satisfaction la création, lors de la Conférence des Chefs d'Etat de l'O. C. A. M. réunis à Niamey du 20 au 23 janvier 1968, d'une agence de coopération technique dont le but est de rendre plus rationnelle et, partant, plus efficaces les actions des Etats dispensateurs d'aide ;

Souhaite la création d'une agence de coopération culturelle et technique dans le cadre général de la francophonie ;

Suggère qu'au niveau de cette agence soit fait le recensement des possibilités de chaque Etat dispensateur d'aide et l'évaluation exacte des besoins de chaque Etat utilisateur d'aide pour une meilleure estimation des potentialités de chaque pays et pour une harmonisation parfaite de la répartition des coopérants ;

Souhaite enfin que cette agence s'intéresse également aux problèmes des pays non francophones désirant des coopérants de langue française.

2° Les télécommunications internationales par satellites.

M. Portmann expose que depuis onze ans, date de lancement du premier satellite, s'est créée une organisation pour l'exploitation commerciale des télécommunications par satellites, *Intelsat*. Or, cette organisation qui groupe 62 Etats est très contestée car si les dépenses d'investissement et d'utilisation sont partagées entre tous les pays membres selon une formule agréée, ces sommes n'ont jusqu'ici profité qu'à l'industrie américaine, qui a recueilli plus de 95 % des commandes. En outre, les satellites sont surtout utilisés par les pays riverains du Pacifique. Les pays d'Afrique, ceux du Moyen-Orient et ceux qui bordent l'Océan Indien, bien qu'ils aient cotisé, attendent encore leur satellite.

Or, l'utilisation de l'espace intéresse tous les pays. Les télécommunications, la météorologie, la navigation aérienne font des progrès sensibles grâce aux techniques spatiales.

Intelsat ne semble pas pouvoir actuellement assurer un service public international, la société commerciale américaine, qui représente les Etats-Unis et qui assure en même temps la gérance du système, la *Comsat*, disposant des majorités nécessaires pour faire adopter toutes les décisions qu'elle peut souhaiter.

En 1969, doit être fixé le statut définitif d'*Intelsat*. La plupart des membres souhaitent que ce statut soit amendé l'année prochaine. Certains, comme la France, souhaitent des remaniements profonds. Ces négociations seront, en effet, appelées à fixer le régime des télécommunications par satellites pour de nombreuses années.

Les Soviétiques viennent de proposer une autre forme d'organisation nommée *Interspoutnik*. La France craint de voir la politique des blocs transférée dans l'utilisation de l'espace par l'existence de deux organisations, aussi propose-t-elle de mettre en place une seule organisation mondiale dont le rôle serait d'harmoniser l'activité des divers satellites que chaque pays, pour ses liaisons extérieures, voudra faire mettre en orbite.

M. Laflamme, délégué du Canada, déclare que cette question est d'une importance capitale dont est conscient le Gouvernement canadien. Il faut un satellite de langue française car, d'ici dix ans, cette nouvelle technologie va pénétrer dans tous les foyers.

M. Masmoudi déclare qu'actuellement l'on peut craindre que l'espace soit américain ou soviétique. Or, il faudrait qu'une partie de l'espace serve également aux francophones. La France attire notre attention sur la nécessité d'un espace neutre, ni américain, ni soviétique.

Il faut, précise le délégué de la Tunisie, appuyer le projet français pour que les pays francophones puissent s'exprimer.

En conclusion, la commission propose à l'assemblée générale d'adopter un vœu tendant à demander aux délégués d'attirer l'attention de leurs gouvernements sur l'importance considérable que revêt la question des satellites de télécommunications et sur la nécessité de prendre position pour que les pays francophones disposent dans l'avenir d'une partie de l'espace.

Projet de résolution concernant les télécommunications internationales par satellites.

L'Assemblée générale :

Constatant l'importance capitale de l'utilisation de l'espace pour les télécommunications et le danger de voir l'espace utilisé dans l'avenir uniquement par les Etats-Unis ou l'U. R. S. ;

Considérant qu'il est indispensable qu'une partie de l'espace serve également aux francophones ;

Demande aux délégués d'attirer l'attention de leurs gouvernements sur l'importance considérable que revêt la question des satellites de télécommunications. Elle insiste sur la nécessité de prendre position pour que les pays francophones adoptent un point de vue commun lors des négociations qui vont s'engager en 1969 pour l'établissement du statut définitif de l'organisation pour l'exploitation commerciale des télécommunications par satellites, dite *Intelsat*.

3° Marché commun des biens culturels.

M. le Président expose que de nombreux obstacles existent, qui empêchent la libre circulation des biens culturels (taxes douanières, impositions diverses, régime des licences, formalités administratives abusives...).

Un progrès important a cependant été réalisé par la signature de l'accord de Florence, adopté par la Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., en juillet 1950.

Certains pays francophones n'ont pas encore donné leur adhésion à cette convention. Il serait souhaitable, dans l'intérêt de la francophonie, qu'ils le fassent dans les meilleurs délais.

M. Selim Haidar (Liban) indique que le Liban va ratifier l'accord de Florence.

D'autres délégués, notamment MM. Herbiet (Belgique), Laflamme (Canada), Masmoudi interviennent dans la discussion.

M. Masmoudi, en particulier, souhaite que la commission dresse un inventaire des biens qui peuvent être considérés comme culturels. Le délégué tunisien signale également que les pays dispensateurs d'aide consentent des crédits à moyen ou à long terme lorsqu'il s'agit de contribuer à un équipement technique, port, route, etc., mais exigent un paiement immédiat quand il s'agit d'un investissement intellectuel. Il conviendrait que les pays développés puissent revoir les normes de cette aide. En troisième lieu, il faut encourager la traduction en français de certains livres, par exemple écrits en arabe, à partir du moment où ces livres sont publiés en français ils tombent dans le patrimoine de la culture française.

Projet de résolution concernant le Marché commun des biens culturels.

L'Assemblée générale :

Constatant les nombreux obstacles qui entravent encore la libre circulation des biens culturels (livres, disques, films...);

Considérant que l'accord de Florence, adopté à l'unanimité par la Conférence générale de l'N. E. S. C. O. en 1950, a amélioré considérablement la circulation et l'importation des biens culturels;

Demande aux délégués des Etats francophones qui n'ont pas encore adhéré à cet accord d'attirer l'attention de leurs gouvernements sur l'intérêt d'une adhésion à cette Convention;

Souhaite également que les pays dispensateurs d'aide acceptent de consentir les crédits nécessaires à l'acquisition de ces biens culturels.

4° Problèmes universitaires, enseignement et jeunesse.

MM. Caouette (Canada) et Masmoudi se félicitent du discours lumineux prononcé par E. Faure au cours de la séance inaugurale. Il ne faut pas oublier que quoi que fassent les enseignants et étudiants français, leur action a une valeur de témoignage pour tous les pays francophones. Les événements de mai ont eu une répercussion mondiale et il n'est pas possible de changer tout d'un seul coup sans que l'on se réfère à l'ensemble des pays francophones.

Il faut que nous réfléchissions car l'action de la jeunesse française concerne également l'ensemble des francophones.

Des interventions de MM. Haidar, Laflamme, Herbiets, Moussa Yaya, Masmoudi et Gueye, il ressort que l'idée de participation revendiquée presque partout doit recevoir des adaptations nationales. Il appartient aux dirigeants de chaque pays francophone de faire concorder la théorie et les exigences de la vie pratique. Par ailleurs, l'autonomie financière des universités ne semble pas constituer un remède absolu (cas des universités belges). En outre, ce problème universitaire est lié au problème de la jeunesse dans son ensemble et il ne faut pas oublier qu'une partie des étudiants formés en France viendront dans les pays en voie de développement comme coopérants. Si l'on fait participer les étudiants et les enseignants en France, il faut penser à faire participer également ceux qui sont les consommateurs de la production universitaire.

Projet de résolution concernant les problèmes universitaires.

L'assemblée générale :

Constatant, après la Conférence, que le Président Edgar Faure a bien voulu prononcer le 26 septembre au cours de la réunion inaugurale, que la France se prépare à réformer profondément son organisation universitaire et cela sur la base de la participation des étudiants au fonctionnement des établissements d'enseignement,

Considérant que les événements universitaires français ont une valeur de témoignage pour tous les pays francophones et connaissent une répercussion mondiale,

Suggère que les délégués français attirent l'attention de leur gouvernement sur la nécessité de faire participer aux réformes tous les pays utilisateurs de l'enseignement français, car il n'est pas souhaitable que des transformations profondes soient décidées en France sans que l'on se réfère à l'ensemble des pays francophones.

5° Equivalence de diplômes scolaires.

Le Président après avoir rappelé les situations juridiques d'un diplôme étranger, présenté dans une université française, a souligné que ce triple système : régime de l'équivalence, régime d'homologation et régime de la validité de plein droit sera certainement revu au cours des mois à venir et dans le cadre de la réforme universitaire française ; il a ensuite assuré aux délégués que des améliorations y seront apportées et ceci, dans le sens de l'augmentation du nombre des homologations, surtout pour les pays d'Afrique francophone et ceux d'Europe.

M. Medecin (Monaco) estime en ce qui concerne son pays que ce problème d'équivalence ne se pose pas ; il voudrait par conséquent attirer l'attention des délégués sur un autre plan : la validité des diplômes décernés après avoir suivi des cours par correspondance. Il ne nie pas l'utilité publique de tels cours, mais faut-il exercer un contrôle sévère sur cette catégorie d'établissements.

Projet de résolutions concernant les écoles par correspondance.

L'assemblée générale :

Constatant que s'il existe des écoles par correspondance sérieuses et utiles, il n'en est pas moins vrai que certains des établissements de cette nature ne dispensent qu'un enseignement illusoire qui ne peut que décevoir l'attente des élèves ;

Suggère qu'un contrôle plus sévère soit institué dans les pays francophones, sur le fonctionnement de ces écoles par correspondance et sur la valeur véritable des diplômes décernés ;

Demande aux délégués d'attirer l'attention de leurs gouvernements sur ce point important.

M. Masmoudi émet les vœux du maintien des principes d'équivalences. Seulement il souligne le fait que les étudiants doivent rentrer dans leur pays après l'acquisition de leurs diplômes ; le Gouvernement français doit dans ce sens aider les pays francophones pour le rapatriement de ces cadres en leur refusant toute demande d'emploi sans l'accord explicite des Etats dont relèvent ces étudiants.

Le délégué du Rwanda (M. Rwasibo) a soulevé le fait que les élèves sortant des établissements secondaires du Rwanda sont obligés de passer, au préalable, des examens, où sont assujettis à un régime d'une année de préparation avant d'accéder à une université française ; il estime que les délégués français doivent appuyer le Gouvernement rwandais dans ses démarches auprès du Gouvernement français, en vue de normaliser cette situation.

Cette diversité de situation concernant l'équivalence de diplômes a amené M. Khazen du Liban à proposer l'étude sérieuse de ce problème à l'Assemblée générale prochaine, et qu'on ne s'en tienne, pour le moment, qu'à des vœux de portée générale.

Projet de résolution sur l'équivalence de diplômes.

L'Assemblée générale :

Considérant qu'un diplôme étranger présenté dans un établissement d'enseignement supérieur français peut relever des trois régimes juridiques suivants : équivalence simple, homologation, validité de plein droit ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une certaine identité entre les titres universitaires malgré les impératifs de l'adaptation de l'enseignement aux objectifs nationaux ;

Constatant en outre les projets de réforme universitaire en France,

Souhaite le maintien dans leur intégralité des principes d'équivalence et d'homologation et de validité de plein droit des diplômes.

6° Prix littéraires et des moyens de communication de masse.

Le Président de l'Association a préconisé la création d'un prix littéraire destiné à récompenser les auteurs d'œuvres intéressant l'ensemble de la francophonie.

MM. Médecin, Baillergeau (Haïti), Laflamme, signalent qu'il existe déjà dans leurs pays respectifs des prix littéraires.

Ces délégués remettront au secrétariat de l'Association les documents concernant les modalités d'attribution de ces prix.

Projet de résolution concernant la création d'un prix littéraire.

L'Assemblée générale :

Constatant que s'il existe déjà actuellement des prix littéraires destinés à récompenser les auteurs d'œuvres intéressant l'ensemble de la francophonie, il n'en est pas moins vrai qu'il peut paraître utile de créer un prix propre à l'Association.

Demande au Bureau de l'Association d'étudier l'organisation d'un tel concours en liaison avec le Bureau de la Commission des activités culturelles.

7° Films documentaires sur les activités francophones.

Le Président de l'Association a eu l'initiative de faire réaliser un film documentaire sur la situation de la langue française dans le Grand Duché du Luxembourg. Les délégués ont pu voir ce film, très réussi, le 26 septembre, à Versailles. La Commission félicite le Président Bodson de son initiative.

Celle-ci pourrait être reprise par d'autres pays francophones mais la réalisation de ces films demande beaucoup de moyens financiers et de moyens de diffusion. Aussi l'Association pourrait-elle s'orienter vers la réalisation d'un film unique décrivant la situation d'ensemble de la francophonie dans le monde. Le coût financier de cette œuvre serait certainement élevé mais tous les Gouvernements francophones pourraient, chacun selon ses moyens, contribuer au financement.

Ce point de vue est adopté par la Commission.

Projet de résolution concernant la réalisation d'un film documentaire sur les activités francophones.

L'Assemblée générale :

Constatant que la réalisation de films documentaires sur la situation de la langue française dans le monde est souhaitable ;

Considérant toutefois qu'il est difficile pour chaque pays francophone de réaliser séparément son propre film ;

Suggère que l'Association s'attache à la réalisation d'un film documentaire unique consacré à la description de la situation d'ensemble de la francophonie dans le monde.

8° *Comités linguistiques.*

Après que M. James Mancham (Seychelles) eut exprimé le souhait que la France montre dans l'avenir plus d'intérêt pour la langue française aux Seychelles, un échange de vues s'instaure sur l'opportunité de création de comités linguistiques au sein des sections de l'Association.

La majorité des délégués estime qu'il n'est peut-être pas utile de créer des organismes nouveaux puisqu'il existe déjà des bureaux internationaux installés dans ce but. C'est le cas notamment du Conseil international de la langue française.

Ce qu'il faut rechercher, c'est plutôt semble-t-il une collaboration avec les organismes existants.

Projet de résolution concernant le maintien de la qualité de la langue française.

L'Assemblée générale :

Constatant qu'il importe que les membres de l'Association veillent à maintenir les qualités de la langue française qui leur est commune ;

Considérant que des organismes internationaux tels que l'Union des Universités partiellement ou totalement de langue française et le Conseil international de la langue française ont pour tâche ce maintien de la qualité de notre langue ;

Suggère aux sections nationales de solliciter l'aide de ces organismes et de veiller à ce que les recommandations faites par ces derniers entrent dans les faits.

9° *Timbres francophones.*

Déjà l'an dernier l'émission d'un timbre exaltant la solidarité des pays francophones avait été proposée. Cette question est de nouveau inscrite à l'ordre du jour. L'ensemble des délégués pense que cette sorte de propagande est impossible et demande que cette question soit définitivement rayée des travaux de l'Assemblée.

*

* * *

Avant de se séparer le Président Portmann, en complet accord avec les commissaires, déclare que quatre questions importantes devraient être à nouveau étudiées l'an prochain. A cet effet, il conviendrait que le plus tôt possible quatre rapporteurs soient désignés pour l'Assemblée générale prochaine.

Les questions à suivre sont les suivantes :

- Agence de coopération ;
 - Satellite de télécommunication ;
 - Marché commun des biens culturels ;
 - Problèmes universitaires, enseignement, jeunesse, équivalence de diplômes.
-

A N N E X E II

**Discours prononcé par Monsieur André Malraux,
Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles,
le samedi 28 septembre 1968,
à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association internationale
des Parlementaires de langue française.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'ensemble de nos travaux serait vain si nous ne prenions pas d'abord conscience du fait décisif qui les domine : jamais l'humanité, même lors de la chute de Rome, n'a subi, en une seule génération, une si profonde métamorphose. Dans le domaine de l'esprit comme dans tant d'autres, nous sommes en face d'une nouvelle civilisation. Non seulement nouvelle en face de celle du xix^e siècle, mais encore en face de toutes celles qui l'ont précédée. C'étaient les grandes civilisations agraires, et les conseillers des pharaons ou d'Alexandre étaient presque les mêmes que ceux de Napoléon. Mais si Napoléon eût pu parler assez facilement avec Ramsès des moyens de gouvernement, il aurait grand mal à en parler avec le président Johnson, Staline, le général de Gaulle ou Mao-Tsé-Toung.

Dans ce domaine de l'esprit, la première caractéristique de notre époque, c'est évidemment la diffusion des œuvres. Mais de façon plus complexe qu'il ne semble. Parce que les disques, les photos d'œuvres d'art, les traductions, le cinéma, la télévision, apportent la présence concrète de la première culture mondiale. L'humanité prend à la fois conscience des invincibles frontières qui la morcelaient, de l'impossible dialogue, par exemple, entre la civilisation aztèque et celle de la Chine ancienne — et des sentiments profonds qui nous unissent. Dans l'une des versions d'*Anna Karénine*, un metteur en scène américain, qui faisait jouer par une actrice suédoise, Garbo, le personnage illustre conçu par un romancier russe, a fait pleurer les foules de tous les continents. Chaplin a fait rire la terre entière.

Prenons garde que ce n'est pas d'une juxtaposition des connaissances que nous sommes les premiers héritiers. Les statues africaines ou celles des hautes époques, qui entrent à côté des statues grecques dans nos musées et dans nos albums, ne sont pas des statues grecques de plus. Il ne s'agit pas de rivalité. La statue africaine n'est pas meilleure ou moins bonne : elle est *autre*. Elle met en question notre notion même de l'art, comme l'entrée en scène presque simultanée de toutes les cultures met en cause notre civilisation. La métamorphose apporte sa propre création. Qu'auraient eu à se dire saint Paul et Platon ? Des injures ? Pour que leur dialogue devînt possible, il fallait que naquit Montaigne.

Nous sommes chargés de l'héritage du monde, mais il prendra la forme que nous lui donnerons.

C'est ici qu'entrent en jeu les grandes cultures nationales. Car, en même temps que notre siècle découvre la culture mondiale il découvre, à sa grande surprise, le renforcement des nations. Par les grandes voix alternées de Marx et de Victor Hugo, le xix^e siècle avait proclamé la venue de l'Internationale politique. Peu après, Nietzsche annonçait : « Le xx^e siècle sera celui des guerres nationales... » Partout les nations naissent ou renaissent. C'est Nietzsche qui a gagné. Mais prenons garde

que les nations, dans notre siècle ne sont plus ce qu'elles furent jadis. Le fait national est l'un des plus importants de notre temps, mais il n'est plus la base du nationalisme, il est, avant tout, un problème. Pour en prendre pleinement conscience, il suffit de comparer la Chine des empereurs et la Chine de Mao-Tsé-Toung, l'empire des tsars et la Russie soviétique. Peut-être suffit-il de penser à Prague...

Notre propre problème n'est donc nullement dans l'opposition des cultures nationales, mais dans l'esprit particulier qu'une culture nationale peut donner à la culture mondiale. Nous sommes de culture française, et entendons le rester parce que nous avons découvert la force de l'enracinement, la faiblesse de l'abstraction en ces matières. Quand nos communistes veulent n'être pas Français, ils ne deviennent pas internationaux, mais Russes ou Chinois.

Ce qui tient d'abord à la fonction nouvelle de la culture. Toutes les civilisations qui ont précédé la nôtre ont été des cultures religieuses, à l'exception de quelques siècles d'Occident. Pour les masses, les valeurs essentielles, le caractère exemplaire de l'homme, étaient données par la foi. Pour la chrétienté entière, le type exemplaire de l'homme médiéval était le chevalier. Pour le Moyen Age, le lieu de la culture, ce n'était pas la bibliothèque, c'était l'Eglise.

La Renaissance a changé tout cela, parce que, pour un nombre d'hommes assez restreint, elle a inventé une antiquité exemplaire. Pour la Toscane de Laurent le Magnifique, l'antique n'est pas, comme pour nous, une civilisation parmi d'autres, l'objet d'une interrogation : l'antiquité, c'est Plutarque ; le monde de Périclès, d'Alexandre et de César, où Néron glisse comme une ombre. Surtout, le monde des penseurs qui nous ont transmis une des plus nobles images de l'homme. C'est en ce temps, que le mot culture a pris le sens que nous lui donnons encore. La Renaissance ne fut nullement anti-chrétienne. Son objet, ce fut d'unir Socrate et Bernard de Clairvaux, le sage et le saint, le héros et le chevalier. Ce qu'elle attendait du passé qu'elle ressuscitait, au temps où la chrétienté perdait sa puissance de cathédrale, c'était la défense de ses propres valeurs.

Nous aussi. Mais de façon plus dramatique, parce que nos valeurs sont beaucoup plus menacées.

Elles le sont d'abord parce que notre civilisation est une civilisation agnostique. Pour la première fois, le cosmos et l'homme sont irréductiblement dissociés. Nous connaissons mieux que tous nos prédécesseurs les lois de l'univers ; mais à l'univers d'Einstein, l'homme n'est pas nécessaire, sauf pour le concevoir. Notre univers pourrait très bien se passer de l'homme. Nous le connaissons mieux qu'on ne l'a connu avant nous ; mais quelle relation établissons-nous entre les lois de la matière et ce que nous révèle la psychanalyse ?

Voici donc, pour la première fois, une civilisation que ses rêves frôlent ou possèdent, et qui n'ordonne pas ses rêves. On a beaucoup dit que la machine excluait les rêves, ce que tout contredit. Car la civilisation des machines est aussi celle des machines à rêves, et jamais l'homme ne fût à ce point assiégé par ses songes, admirables ou défigurés. Mais jamais une pareille soumission à l'infantilisme n'aura proposé, à tous les hommes de la terre, un peuple de rêves qui ne signifient rien au-dessus de quinze ans. Les rêves n'ont pas d'âge ? Ils peuvent appartenir à une enfance qui est le pôle secret de la vie, ou à une enfance qui en reste le balbutiement. Pour la première fois les rêves ont leurs usines, et pour la première fois l'humanité oscille entre l'assouvissement de son pire infantilisme et *La Tempête* de Shakespeare.

C'est pourquoi ce que tentent nos maisons de la culture, et ce que d'autres, dans d'autres pays, commencent à tenter après elles, a tant d'importance. Chaque civilisation a connu ses démons et ses anges. Mais ses démons n'étaient pas nécessairement milliardaires et producteurs de fictions. Quant aux anges, nous savons ceci. Tôt ou tard, l'usine de rêve vit de ses moyens les plus efficaces qui sont le sexe et le sang. Et une seule voix est aussi puissante que celle des instincts fondamentaux : celle de la survivance, que l'on appelait jadis l'immortalité.

Pourquoi? Nous l'ignorons, mais nous le constatons. Devant *Le Cid*, devant *Macbeth*, devant *Antigone*, nous découvrons que ce qui s'oppose au plus agissant langage des instincts, ce sont les paroles qui ont triomphé des siècles. L'œuvre la plus puissamment basse ne prévaut pas contre l'écho de ce que la petite princesse thébaine disait au pied de l'Acropole: « Je ne suis pas venue sur la terre pour partager la haine, mais pour partager l'amour ».

La culture, c'est ce qui permet à notre civilisation de lutter contre ces usines de rêves, ce qui permet de fonder l'Homme lorsqu'il n'est plus fondé sur Dieu. Ainsi sa fonction, dans notre civilisation, apparaît-elle clairement. Et avec elle l'absurdité du problème qui se pose depuis cinquante ans, celui de la rivalité des cultures vivantes. Il est sans intérêt de chercher si nous devons préférer la culture française à l'anglaise, l'américaine, l'allemande ou la russe. Parce que nous pouvons connaître — nous devons connaître — d'autres cultures que la nôtre; mais nous ne les connaissons pas de la même façon. Le colonel Lawrence disait par expérience que tout homme qui appartenait réellement à deux cultures (sans son cas, l'anglaise et l'arabe) perdait son âme. Pour atteindre la culture mondiale — ce qui veut dire, aujourd'hui pour opposer aux puissances obscures les puissances d'immortalité — chaque homme se fonde sur une culture, et c'est la sienne. Mais pas sur elle seule.

Nous avons vu les grandes nations, l'une après l'autre, donner aux grandes religions leur forme particulière: le catholicisme devenir gallican, ou le bouddhisme indien devenir japonais. Encore le christianisme est-il d'abord devenu romain; et chacune des grandes civilisations occidentales est-elle devenue grecque, à sa manière. Je crois que pour maintes nations, la culture française est en train de jouer le rôle médiateur que joua jadis la culture grecque.

Ici se présente l'une des plus saisissantes aventures de l'esprit que notre siècle ait connues, celle de l'entrée des cultures africaines dans la civilisation universelle. Avec sa sculpture, sa danse et sa musique, l'Afrique a pris conscience de ses propres valeurs. On sait désormais que les Ancêtres ne sont pas des fétiches. Et il se trouve que ces valeurs fondamentales que le président Senghor proclame comme celles de la Négritude sont exprimées principalement par des Africains de culture française. Nous assistons à une puissante symbiose afro-latine. L'indépendance retrouvée, je la crois viable, pour les mêmes raisons qui rendirent viable la symbiose gallo-romaine. La Gaule s'est accordée à Rome en un temps où Rome était devenue universaliste. Or, si la culture française n'est pas la première culture du monde, en un temps où il n'y a plus de première culture du monde, elle est sans doute la plus universaliste. Il y a des peuples qui ne sont jamais plus grands que lorsqu'ils se replient sur eux-mêmes: l'Angleterre de Drake et de la bataille de Londres. Et il y en a d'autres qui ne sont grands que lorsqu'ils le sont pour tous les hommes. Sur toutes les routes de l'Orient, il y a des tombes de chevaliers français; sur toutes les routes de la Révolution, il y a des tombes de soldats français. Et sans doute est-ce à cause de la Révolution française que notre culture exprime mieux que d'autres les valeurs profanes qui ont succédé aux valeurs chrétiennes — ce qu'un Africain, et non un Européen, a nommé « l'appel de l'homme à l'Homme, les grands besoins élémentaires de justice, de fraternité et d'amour ». Peut-être est-ce en liaison avec les Etats-Unis, que l'Afrique exprimera le plus puissamment, par la musique, son émotion et son malheur; mais c'est certainement à travers la culture française qu'elle exprime le plus puissamment sa liberté.

Enfin, il existe un continent dont je ne parlerai que pour finir, puisqu'il n'est pas de langue française: c'est l'Amérique latine. Il nous révèle de façon éclatante nos propres valeurs. Là, nous voyons à quel point le lien entre la culture française et la Révolution française (qui se réclama tellement des écrivains!) a eu d'action sur le monde. Je me souviens de ma visite du petit musée de Puebla. Le conservateur, un instituteur mexicain, me parlait de son affection pour la France. Or, les murs étaient couverts de fresques qui représentaient les combats entre les troupes de Juarez et les zouaves de l'expédition du Mexique. Je marquai donc ma

surprise : « Mais ça n'a aucune importance, dit-il. Dans nos écoles, on apprend par cœur une dizaine de textes courts. Parmi eux, il y a la lettre de Victor-Hugo à Juarez, écrite pendant les combats : « Si vous êtes vainqueur, Monsieur le Président, vous trouverez chez moi l'hospitalité du citoyen ; si vous êtes vaincu, vous y trouverez l'hospitalité du proscrit ». Tous les petits indiens connaissent cette phrase. Pour eux, c'est la France.

Je compris alors pourquoi, en Amérique latine, la révolution russe n'a pas effacé la nôtre ; et pourquoi notre culture y est encore si vivante. Parce qu'une culture n'est pas seulement un ensemble de connaissances, mais aussi l'organisation d'une sensibilité, une transmission et une recreation des valeurs, un héritage particulier de la noblesse du monde.

Et c'est, avant tout, *une volonté*. J'ai écrit jadis : la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert. Ce qui doit nous unir, c'est l'objet de cette conquête. Nous avons vu, devant le monde africain, l'attitude américaine et l'attitude russo-marxiste. Nous ne voulons pas, à l'heure actuelle d'un héritage américain ni russe. Pas davantage français. Mais nous voulons que la culture française, retrouve en nous tout ce qui fit sa grandeur passée, la confiance en tous les hommes qu'elle a marqués par sa longue traînée d'espoir révolutionnaire, de tombeaux et de cathédrales. Il y a dix ans que j'ai proclamé, au nom de mon pays, devant l'Acropole illuminée : la culture ne connaît pas de nations mineures, elle ne connaît que des nations fraternelles. Tous ensemble nous attendons de la France l'universalité, parce qu'elle seule s'en réclame.

Messieurs, en ce temps où l'héritage universel se présente à nos mains périssables, il m'advient de penser à ce que sera peut-être notre culture dans la mémoire des hommes, lorsque la France sera morte ; lorsque « au lieu où fut Florence, au lieu où fut Paris — s'inclineront les joncs murmurants et penchés... ». Je pense qu'elle ne sera pas très différente de ce qu'elle est dans le cœur de l'instituteur de Puebla. Et qu'on trouvera quelque part une inscription semblable aux inscriptions antiques, qui dira seulement : En ce lieu naquit, un jour, la culture de la fraternité.

ANNEXE III

NOTE SUR L'ÉDITION FRANÇAISE EN 1968

Comme le montre la note ci-jointe, rédigée à partir des dernières statistiques publiées par l'U. N. E. S. C. O., l'édition française se place au sixième rang dans le monde, après celle de l'U. R. S. S., des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et du Japon.

La croissance de ce secteur industriel est normale, puisque la France n'a été dépassée, de 1955 à 1965, que par l'Espagne, la Finlande, les Etats-Unis et la Tchécoslovaquie.

Cette santé apparente cache cependant quelques problèmes préoccupants qui peuvent être lourds de conséquences dans l'avenir.

I. — *Le prix du livre.*

Contrairement à une opinion souvent exprimée, le livre n'est pas une marchandise chère. Un livre de poche équivaut en effet à un disque 45 tours ou à un ticket de tiercé et un prix Goncourt représente une cartouche de cigarettes ou 30 kilomètres en automobile (essence plus amortissement). De plus, l'augmentation moyenne des prix n'est que de 4,8 % par an depuis 6 ans, ce qui est tout à fait normal.

Cependant, le livre français est parfois plus cher que le livre étranger. Ceci est essentiellement dû à trois causes :

- l'importance des charges de main-d'œuvre et des charges sociales ;
- la lourdeur des investissements et le fait que ceux-ci sont en partie d'ordre intellectuel, ce qui fait que les éditeurs ont difficilement accès au crédit à long terme ;
- enfin et surtout, l'insuffisance de la lecture publique en France. Les bibliothèques scolaires sont inexistantes et les bibliothèques publiques prêtent — et de ce fait achètent — dix fois moins de livres qu'en Angleterre. Les tirages des éditeurs sont donc trop faibles, notamment dans les matières scientifiques et techniques. Les éditeurs britanniques de livres scientifiques sont à cet égard beaucoup plus favorisés puisqu'ils sont assurés de vendre au minimum 3.000 exemplaires des ouvrages qu'ils éditent aux bibliothèques publiques. Une action de grande envergure serait nécessaire pour mettre en œuvre le plan d'expansion de la lecture publique étudié par le Gouvernement en 1967.

II. — *Les taxes.*

Le livre dispose en France d'un concurrent sérieux : la Presse. Alors que celle-ci bénéficie de privilèges exorbitants, l'édition est traitée en parente pauvre.

Il serait juste, et économiquement et culturellement efficace, que le livre bénéficie du même régime que la Presse, notamment en matière de taxes et de tarifs. Ainsi ne verrait-on plus, par exemple, la publicité faite à partir de Monaco, de la Belgique ou des Pays-Bas, parce que les tarifs postaux sont trop chers.

III. — *Les exportations.*

Les exportations de livres français sont très importantes, puisqu'elles représentent 20 % du chiffre d'affaires de l'édition. La France se classe d'ailleurs, à égalité avec l'Allemagne, au troisième rang des exportateurs, derrière la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. De 1960 à 1967, les exportations ont exactement doublé.

Le livre français souffre cependant du recul relatif de la langue française dans le monde. Là est le vrai problème. L'accession de nations francophones à l'indépendance et l'envoi d'un grand nombre de professeurs de français à l'étranger, a arrêté le déclin de la langue française mais n'a pas entraîné son expansion. La prochaine décennie montrera s'il y aura une seule langue mondiale — l'anglais — ou s'il y en aura deux — l'anglais et le français.

C'est en fonction de cet objectif qu'il convient de juger les exportations françaises. Celles-ci sont satisfaisantes dans les pays francophones (Belgique, Suisse, Québec, Afrique), insuffisantes dans les autres. Mais ces autres pays sont lointains et difficiles (Etats-Unis, Amérique latine, Asie). Il conviendrait donc que l'aide de l'Etat soit accrue.

Le Fonds culturel a rendu, à cet égard, un grand service à l'édition française, mais il importerait que son montant soit augmenté (il est passé de 4.300.000 F en 1960 à 7.500.000 F en 1967). Il conviendrait également que l'aide, actuellement consacrée surtout à la prospection soit complétée par :

- une aide à la production (ouvrages et méthodes d'enseignement du français, livres scientifiques et techniques, traductions) ;
- une aide aux implantations commerciales à l'étranger ;
- une aide à la distribution, qui pourrait revêtir deux formes : un abaissement des tarifs de transport aérien et une garantie commerciale pour les exportateurs (ce que la C. O. F. A. C. E. a toujours refusé de consentir).

ANNEXE IV

LE LIVRE DANS LE MONDE

L'U. N. E. S. C. O. vient de publier son dernier annuaire statistique. En regroupant les éléments chiffrés intéressant le livre, on peut en dégager quelques considérations intéressantes.

I. — *Production de livres.*

En l'absence de données précises sur le nombre d'exemplaires produits, le seul critère de la production de livres reste le nombre de titres édités.

La production mondiale s'est accrue de 57 % de 1955 à 1965, puisqu'elle est passée de 285.000 à 450.000 titres. L'Europe reste en tête avec 200.000 titres en 1965, suivie par l'Asie (85.000 titres), l'U. R. S. S. (76.000) et l'Amérique du Nord (64.000). L'Amérique latine ne produit que 13.000 titres et l'Afrique 7.000.

Le nombre de titres par million d'habitants est de 450 en Europe, 329 en U. R. S. S., 219 en Amérique du Nord.

Le tableau I classe les principaux pays producteurs et montre la variation de leur production au cours des dix dernières années. La hiérarchie ainsi établie fait ressortir qu'il existe un seul très gros producteur, l'U. R. S. S., neuf producteurs importants (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Japon, France, Espagne, Inde, Pays-Bas et Tchécoslovaquie), et une trentaine de producteurs moyens, publiant entre 3.000 et 9.000 titres chaque année. Les dix principaux producteurs, parmi lesquels la France figure au sixième rang, représentent environ 60 % de la production mondiale de livres.

Le tableau II fait ressortir l'évolution de la production au cours des dix dernières années. Il apparaît ainsi que l'Espagne est le pays qui a, de loin, connu la croissance la plus rapide (+ 260 %). Elle est suivie par la Finlande, les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et la France (+ 81 %). Tous ces pays, ainsi que la Suisse, la Turquie et la Yougoslavie, ont vu leur production croître plus rapidement que la moyenne mondiale, alors que l'U. R. S. S., l'Italie, la Grande-Bretagne ou le Japon, par exemple, sont restés au-dessous de la moyenne. Deux pays, parmi les principaux producteurs, la Belgique et l'Inde, ont vu leur production décroître depuis dix ans.

*

* *

II. — *Répartition de la production par catégories.*

Le tableau III indique, en pourcentage, la répartition des livres produits selon les principales catégories. On peut, à propos de ce tableau, faire les observations suivantes.

Les trois catégories les plus importantes, qui représentent environ les 3/4 de la production, sont, dans l'ordre : la littérature, les sciences et techniques et les sciences sociales. Mais la place donnée à ces catégories par chaque pays est très variable.

La France est le pays qui donne le plus d'importance à la littérature. Elle est suivie par le Japon, la Grande-Bretagne, l'Espagne et les Pays-Bas. L'U. R. S. S., en revanche, accorde un intérêt nettement moindre à cette catégorie.

Ce dernier pays donne, au contraire, une place exceptionnelle aux sciences et techniques (52,4 %), et surtout aux livres techniques qui représentent près de la moitié de la production totale. Les pays anglo-saxons, le Japon, la France et les Pays-Bas accordent également une grande place à cette catégorie de livres, qui représente environ 20 % de la production. En revanche, on peut noter sa part réduite dans la production allemande.

Les sciences sociales se classent nettement en tête dans la production de l'Inde et celle de l'Allemagne. Elles sont également importantes dans la production de l'U. R. S. S., de l'Espagne et des Etats-Unis.

Parmi les catégories mineures, on peut noter que la production de livres religieux est particulièrement importante en Espagne, en France et en Inde et extrêmement réduite en U. R. S. S., ce qui se conçoit aisément. La proportion de livres d'art, de jeux et de sports est à peu près la même dans tous les pays sauf où elle est très limitée. Enfin, on remarque que la France est le premier producteur de livres de philosophie, que les Pays-Bas s'intéressent plus particulièrement à la linguistique et à la philologie, et que les Etats-Unis ont une part importante de livres de géographie et d'histoire.

*

* *

III. — *Production de livres d'après la langue de publication.*

De nombreux pays produisent des livres en plusieurs langues. Si l'on regroupe les données recueillies à cet égard par l'Unesco, on aboutit à la constatation, que fait ressortir le tableau IV, que le français est, parmi les 5 principales langues, celles dans laquelle se publie le moins grand nombre d'ouvrages.

Si l'on met à part la langue russe, on remarque, en effet, qu'il se publie trois fois moins de livres français que de livres anglais et une fois et demie moins que de livres allemands. Même les éditeurs de langue espagnole publient plus de livres que les éditeurs de langue française.

Cependant, on peut constater que le russe, l'allemand et l'espagnol restent des langues régionales. Ceci est évident pour la première. La production de livres allemands est le fait d'un groupe de quatre pays contigus : les deux Allemagnes, l'Autriche et la Suisse. De même, la production de livres espagnols est le fait de l'Espagne et de quelques pays d'Amérique latine. La production française, en revanche, est plus diffuse, puisqu'elle est le fait de trois pays européens : France, Belgique, Suisse, mais également du Canada et de l'U. R. S. S. Il reste que la production de livres en langue anglaise est beaucoup plus importante puisqu'on peut relever 12 pays ayant une édition notable (plus de 500 titres).

*

* *

IV. — *Traductions.*

Les traductions représentent 9 % environ de la production de livres dans le monde, soit un total de 36.072 titres en 1965.

Le tableau V indique les langues les plus traduites ainsi que les principales catégories d'ouvrages publiés. Il apparaît ainsi que 80 % des traductions sont faites à partir de 7 langues principales : l'anglais, le français, le russe, l'allemand, l'espagnol, le tchèque et l'italien. Les quatre premières de ces langues réunissent près de trois

quarts des ouvrages traduits. L'anglais et le français à eux seuls représentent 51 %, mais l'anglais jouit d'une prépondérance écrasante, puisque 36 % des traductions sont effectuées à partir de cette langue contre 15 % seulement à partir du français.

Les ouvrages les plus traduits sont des œuvres littéraires (49 %). Viennent ensuite les sciences et techniques (15 %), les sciences sociales (9 %) et l'histoire et la géographie (8 %). On peut remarquer cependant que la proportion d'ouvrages scientifiques et techniques traduit du russe ou de l'anglais est beaucoup plus importante que pour le français ou l'allemand. Pour ces catégories d'ouvrages, le français ne vient qu'au quatrième rang, après les trois autres langues principales. En revanche, le français est nettement en tête des langues d'origine pour les ouvrages de religion.

Le tableau VI indique le nombre de traductions effectuées par les principaux pays à partir des langues d'origine les plus traduites. Il apparaît ainsi que les pays qui ont publié le plus grand nombre de traductions sont dans l'ordre : l'U. R. S. S., l'Allemagne fédérale et la R. D. A., les Etats-Unis, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, la France, la Tchécoslovaquie, la Suède et le Japon.

On peut noter que les traductions à partir de l'anglais sont toujours plus nombreuses que celles faites à partir du français (à l'exception de la Roumanie et du Chili). De plus, parmi les pays européens, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, on peut remarquer que ceux du Nord font généralement plus de traductions à partir de l'allemand que du français, alors que c'est l'inverse pour ceux du Sud. On peut noter également le faible nombre de traductions faites par les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie (à l'exception du Japon) et la part réduite du français dans ces traductions.

Enfin, il convient de souligner le nombre important de traductions faites sur place par les pays de l'Est (principalement l'U. R. S. S. et la Tchécoslovaquie), notamment à partir de leur propre langue.

Tableau I

Principaux pays producteurs de livres

Pays	Production (nombre de titres)				Variations de la production (%)
	1955	Rang	1965	Rang	
URSS	54.732	1	76.101	1	+39
Etats-Unis	12.589	6	28.795	2	+128
Grande-Bretagne	19.962	3	26.314	3	+32
Allemagne	16.660	5	25.996	4	+56
Japon	21.653	2	24.203	5	+12
France	11.793	7	21.351	6	+81
Espagne	4.812	15	17.342	7	+260
Inde	18.559	4	13.094	8	-30
Pays-Bas	7.353	8	10.193	9	+39
Tchécoslovaquie	4.399	14	9.043	10	+104
Italie	6.494	10	8.785	11	+35
Pologne	7.199	9	8.509	12	+20
Yougoslavie	5.105	14	7.980	13	+60
Suède	4.756	16	6.666	14	+40
Suisse	3.829	19	6.367	15	+66
Roumanie	5.182	13	6.090	16	+17
Portugal	4.754	17	5.639	17	+19
Turquie	3.250	20	5.442	18	+65
R.D.A.	5.359	11	5.374	19	+0,3
Finlande	2.143	29	5.052	20	+135
Ensemble du monde	285.000		450.000		+57

(source : UNESCO)

Tableau II

Evolution de la production de livres de 1955 à 1965
(nombre de titres publiés)

Espagne	+260 %
Finlande	+135 %
Etats-Unis	+128 %
Tchécoslovaquie	+104 %
France	+81 %
Suisse	+66 %
Turquie	+65 %
Yougoslavie	+60 %
Moyenne mondiale	+57 %
Allemagne	+56 %
Suède	+40 %
URSS	+39 %
Pays-Bas	+39 %
Italie	+35 %
Grande-Bretagne	+32 %
Pologne	+20 %
Portugal	+19 %
Roumanie	+17 %
Japon	+12 %
R.D.A.	+0,3 %
Belgique	-12 %
Inde	-30 %

Tableau IV

Production de livres d'après la langue de publication
(nombre de titres publiés en 1965)

PAYS	Anglais	Russe	Allemand	Espagnol	Français
EUROPE					
Allemagne	?	?	25.996	?	?
Autriche	90	-	3.834	5	29
Belgique	67	-	30	3	1.427
Espagne	208	-	52	16.760	163
France	276	9	16	27	20.953
Grande-Bretagne	26.314	?	?	?	?
Italie	77	139	21	12	149
Pays-Bas	591	-	156	14	143
Pologne	635	131	102	8	93
RDA	?	?	5.374	?	?
Suède	804	1	94	5	17
Suisse	233	-	4.313	-	1.316
Yougoslavie	121	47	85	-	107
URSS	1.157	73.212	320	193	528
AMERIQUE					
Canada	3.042	-	2	2	611
Etats-Unis	28.795	?	?	?	?
Argentine	-	-	-	3.556	-
Chili	20	-	4	1.458	13
Cuba	-	-	-	509	-
Mexique	27	-	-	4.810	1
Pérou	14	-	-	912	1
Uruguay	-	-	-	141	-
Vénézuéla	-	-	-	743	-
Afrique du Sud	1.526	-	4	-	1
ASIE					
Inde	5.148	-	-	-	-
Japon	?	?	?	?	?
Pakistan	355	-	-	-	-
Philippines	798	-	-	9	1
OCEANIE					
Australie	3.045	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1.512	-	-	-	-
AUTRES PAYS	2.732	172	395	316	934
TOTAL	77.587	73.711	40.798	29.483	26.487

Tableau V

Traductions classées par langues d'origine
et catégories d'ouvrages (en 1965)

Langues originales	Total	Généralités	Philosophie	Religion	Sciences Sociales	Linguistique Philologie	Sciences pures	Sciences appliquées	Art	Littérature	Géographie Histoire
1. ANGLAIS	13.330	67	417	476	1.174	29	918	948	410	7.700	1.191
2. FRANCAIS	5.101	17	293	732	385	18	186	302	336	2.333	499
3. RUSSE	4.144	13	146	26	620	6	684	669	113	1.619	248
4. ALLEMAND	3.440	15	300	442	269	7	196	381	280	1.197	353
5. ESPAGNOL	929	-	15	31	33	8	5	6	22	757	52
6. TCHEQUE	895	5	13	6	135	12	122	248	48	194	112
7. ITALIEN	850	17	20	107	66	-	18	30	91	432	69

22. JAPONAIS	129	-	13	3	12	1	4	7	17	66	6
23. ARABE	122	1	4	41	6	-	2	2	-	53	13
24. CHINOIS	98	-	9	2	19	1	2	-	-	54	11

26. PORTUGAIS	89	-	-	2	17	-	2	4	2	60	2

Ensemble	36.072	196	1.461	2.673	3.423	160	2.392	3.169	1.596	17.860	3.142

Tableau VI

Traductions effectuées par les principaux pays
à partir des langues les plus traduites (1965)

PAYS	Total	Anglais	Français	Russe	Allemand	Espagnol	Italien
<u>EUROPE OCCIDENTALE</u>							
Allemagne Fédérale & R. D. A.	3.244	1.650	591	267	4	54	92
Autriche	226	119	55	2	1	3	5
Belgique	837	387	135	4	165	12	25
Danemark	866	418	92	10	104	6	9
Espagne	2.030	743	628	31	249	-	92
Finlande	734	430	48	19	61	4	4
France	1.839	970	22	131	270	49	95
Grande-Bretagne	633	10	222	100	150	11	36
Grèce	82	36	19	7	10	-	-
Italie	2.098	912	588	90	253	64	18
Norvège	803	600	30	4	35	1	9
Pays-Bas	2.137	1.063	362	51	388	10	21
Portugal	1.101	290	212	16	39	484	39
Suède	1.408	948	94	34	96	17	15
Suisse	747	420	133	9	66	7	33
Turquie	778	295	171	24	79	4	12
<u>EUROPE ORIENTALE</u>							
Bulgarie	582	37	25	250	31	7	8
Hongrie	920	92	76	146	98	11	25
Pologne	742	180	73	170	53	6	13
Roumanie	920	53	66	101	46	10	23
Tchécoslovaquie	1.763	182	133	289	146	12	35
URSS	3.864	472	140	1.683	200	32	34
Yougoslavie	1.635	313	152	206	156	23	47

Tableau VI (suite)

PAYS	Total	Anglais	Français	Russe	Allemand	Espagnol	Italien
AMERIQUES							
Canada	86	17	26	5	16	1	5
Etats-Unis	2.201	18	548	397	462	72	102
Argentine	424	218	115	4	39	-	13
Brésil	497	278	94	13	46	16	21
Chili	11	4	15	-	1	-	1
Mexique	357	283	24	4	15	4	4
Pérou	19	5	2	-	1	8	1
Vénézuela	9	3	2	-	1	2	1
AFRIQUE & MOYEN-ORIENT							
Afrique du sud	110	47	8	-	36	1	3
Egypte	249	183	36	6	8	4	2
Iran	107	49	24	6	8	-	-
Israël	499	236	50	54	46	-	12
ASIE							
Birmanie	107	72	1	16	1	-	2
Ceylan	115	75	3	9	3	-	1
Corée du Sud	183	101	19	9	18	-	3
Formose	115	94	6	1	5	-	4
Inde	840	394	14	28	23	3	6
Indonésie	90	73	4	3	3	-	-
Japon	1.227	707	171	117	149	11	18
Pakistan	171	115	3	2	-	1	-
TOTAL	36.072	13.330	5.101	4.144	3.440	929	850

ANNEXE V

EXPORTATIONS FRANÇAISES DE LIVRES

Les chiffres ci-dessous, communiqués par la Direction générale des Douanes, sont obtenus à partir des déclarations d'exportation. Ils ne comprennent que les articles composant le chapitre 49-01 du Tarif des Douanes : « Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés ».

La modification des instructions douanières au cours de l'année 1967 quant au minimum des exportations devant faire l'objet d'une déclaration et les contradictions entre ces instructions ont amené de profondes perturbations dans la statistique. Un sondage opéré auprès des vingt plus importantes entreprises qui présentent les deux tiers du chiffre d'affaires à l'exportation, indique que les exportations sont en hausse en 1967. Ce tableau est donc établi provisoirement et sous toutes réserves. Il ne peut, en aucun cas, servir de base de comparaison avec les années précédentes ni avec les exportations d'autres pays. Le S. N. E.

Pays de destination	Meilleure année depuis 1955 Q. M.	1955	1966		1967	
		Q. M.	Q. M.	1.000 F	Q. M.	1.000 F
1. U.E.B.L.	48.756 (1966)	19.303	48.756	57.431	46.593	54.272
2. Canada	26.812 (1966)	4.883	26.812	35.033	26.300	37.650
3. Suisse	23.514 (1967)	6.907	20.726	29.777	23.514	31.963
4. Etats-Unis	11.217 (1963)	2.075	9.753	19.019	8.627	16.895
5. Algérie	14.624 (1961)	8.730	7.838	8.623	8.102	10.138
6. Grande-Bretagne	6.493 (1967)	4.230	4.516	6.670	6.493	6.942
7. Italie	5.845 (1965)	2.417	5.084	8.802	3.414	6.833
8. Maroc	4.916 (1963)	3.570	4.156	5.469	3.757	5.605
9. Allemagne Fédérale	4.811 (1964)	1.923	4.428	6.280	4.680	5.289
10. Côte d'Ivoire	4.838 (1965)		4.399	7.232	3.322	5.210
11. Liban	3.035 (1966)	1.107	3.035	4.835	2.829	4.598
12. Espagne	4.570 (1966)	813	4.570	7.224	2.385	4.530
13. Portugal	2.245 (1967)		1.407	2.531	2.245	4.433
14. Sénégal	3.349 (1965)		2.800	3.993	2.464	3.579
15. Rép. Malgache	2.661 (1965)		2.588	4.611	2.280	3.484
16. Pays-Bas	5.413 (1963)	958	2.380	3.475	2.791	3.350
17. Cameroun	2.378 (1966)	468	2.378	3.642	2.112	3.069

Pays de destination	Meilleure année depuis 1955 Q. M.	1955	1966		1967	
		Q. M.	Q. M.	1,000 F	Q. M.	1,000 F
18. Tunisie	2.662 (1961)	1.323	2.433	3.282	1.999	3.019
19. Argentine	2.206 (1965)	862	1.933	3.173	1.432	2.642
20. Japon	1.284 (1965)	373	1.185	2.543	860	2.522
21. Brésil	2.711 (1955)	2.711	1.080	2.221	1.020	2.283
22. Mexique	1.495 (1967)	335	1.235	1.942	1.495	2.182
23. Cambodge	1.380 (1965)	898	1.060	1.744	1.359	2.112
24. Martinique	1.710 (1966)		1.710	2.610	1.416	1.939
25. Réunion	1.827 (1965)		1.628	2.335	1.136	1.675
26. Congo (Brazza)	991 (1967)		985	1.978	991	1.665
27. Roumanie	730 (1967)	310	693	1.329	730	1.449
28. Guadeloupe	1.196 (1966)		1.196	1.665	838	1.324
29. Vietnam Sud	1.753 (1965)		1.623	2.838	663	1.323
30. Grèce	994 (1965)	491	824	1.675	638	1.276
31. Dahomey	693 (1967)		400	774	693	1.156
32. Pologne	608 (1958)	169	281	749	381	1.035
33. Chili	515 (1967)	155	431	989	515	977
34. Yougoslavie	644 (1965)	211	292	622	408	920
35. Turquie	649 (1965)	360	394	1.118	438	918
36. Guinée	1.790 (1963)		557	836	568	890
37. Congo (Kinshasa)	3.289 (1964)	1.129	1.182	1.938	533	795
38. Guatemala	505 (1967)		181	273	505	790
39. Polynésie Fse	584 (1966)		584	1.081	456	784
40. Guyane	551 (1967)		150	204	551	757
41. Ile Maurice	520 (1967)		276	489	520	752
42. Vénézuéla	963 (1963)	361	473	716	539	748
43. Israël	605 (1965)	181	532	841	424	717
44. Suède	542 (1964)	461	418	654	408	690
45. Togo	586 (1965)		546	875	446	688
46. Colombie	675 (1966)	369	675	1.196	349	659
47. Nouvelle Calédonie	636 (1966)		636	1.024	485	630
48. Niger	522 (1964)		287	486	425	624
49. Gabon	461 (1965)		372	805	326	619
50. Iran	457 (1963)	81	324	690	263	569
Total des 50 pays			182.202	260.342	175.718	248.969
Total général			189.683	273.069	182.111	259.450

N.B. Q. M. = Quintal métrique = masse de 100 kg

Pourcentage des exportations de livres par rapport aux exportations générales de la France (valeur)

1966	5, 10 0/00 (pour mille)
1967	4, 62 0/00 (pour mille)

Exportations de livres en EUROPE OCCIDENTALE	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
CEE																
Allemagne	3012	3470	3158	4058	3124	4096	3866	4814	4811	6428	4673	6997	4428	6280	4680	5289
Belgique-Luxemb.	25977	27430	27485	31253	35712	37398	35800	41562	35885	45914	41988	50483	48756	57431	46593	54272
Italie	3478	6090	3442	5699	5355	8342	5573	8570	4379	8581	5845	9351	5084	8802	3414	6833
Pays-Bas	1712	2230	1820	2239	3498	3540	5413	4896	2995	4019	4171	4782	2380	3475	2791	3350
TOTAL CEE	34179	39220	35905	43249	47689	53376	50652	59842	48069	64942	56677	71613	60648	75988	57478	69744
EUROPE DU NORD																
Autriche	275	349	334	367	273	368	287	454	416	477	289	375	263	339	176	311
Danemark	206	370	279	447	434	590	411	464	325	487	404	565	325	475	262	526
Finlande	137	193	157	230	97	164	120	225	134	210	223	246	128	236	126	211
Grande-Bretagne	3082	3870	3105	4282	4125	5274	3955	5076	3992	5891	4795	6679	4516	6670	6493	6942
Irlande	47	78	20	26	25	64	22	68	14	29	30	50	22	50	42	95
Islande	5	2	28	24	8	11	9	13	4	9	5	12	5	9	4	8
Norvège	49	71	79	122	247	213	97	228	82	138	98	165	110	168	62	125
Suède	349	510	341	545	520	660	372	619	542	840	507	861	418	654	408	690
Suisse	10398	13330	12326	15846	14171	20012	16823	23373	19399	28021	19211	27234	20726	29777	23514	31963
TOTAL EUROPE DU NORD	14548	18773	16669	21989	19900	27356	22096	30520	24908	36102	25562	36187	26513	38378	31087	40871
EUROPE DU SUD																
Andorre	14	22	16	24	19	35	46	85	50	70	48	65	67	106	45	69
Espagne	1026	1570	1443	2274	1763	3206	2159	3729	3080	5145	4092	6678	4570	7224	2385	4530
Grèce	520	810	462	716	527	892	617	1090	686	1238	994	1469	824	1675	638	1276
Malte-Chypre	-	-	26	33	11	17	10	13	34	49	8	13	-	1	2	5
Portugal	973	1720	976	1704	1129	2094	1109	2277	1254	2559	1443	2988	1407	2531	2245	4433
Turquie	400	670	340	513	517	977	513	807	410	1177	649	841	394	1118	438	918
TOTAL EUROPE DU SUD	2933	4792	3263	5264	3966	7221	4454	8001	5514	10238	7234	12054	7262	12655	5753	11231
TOTAL EUROPE. OCCIDENTALE (V=1000 F)	51660	62785	55837	70402	71555	87953	77202	98363	78491	111282	89473	119854	94423	127021	94318	121846

Exportations de livres vers l'EUROPE ORIENTALE (V=1000F)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
Albanie	1	3	1	2	2	5	8	26	12	26	24	31	3	10	6	22
Allemagne (RDA)	37	41	20	49	60	198	166	370	105	231	101	283	136	343	277	431
Bulgarie	85	157	57	118	76	208	44	96	135	179	61	131	73	166	17	47
Hongrie	70	119	27	55	65	149	98	175	131	315	185	230	109	215	206	360
Pologne	352	652	549	967	392	1024	578	896	496	780	363	748	281	749	381	1035
Roumanie	388	668	276	636	126	388	82	242	203	398	488	1015	693	1329	730	1449
Tchécoslovaquie	37	94	34	59	46	123	39	94	46	115	60	166	100	259	95	238
URSS	257	386	173	193	232	341	150	208	205	313	221	236	176	224	530	366
Yougoslavie	263	435	431	735	91	182	300	540	283	593	644	925	292	622	408	920
TOTAL	1490	2555	1568	2814	1090	2618	1465	2647	1616	2950	2147	3765	1863	3917	2650	4868

Exportations de livres en AMERIQUE DU NORD (V=1000F)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
Canada	16052	14870	18232	18659	18860	19779	17589	19738	17537	22742	20774	28107	26812	35033	26300	37650
Etats-Unis	5290	6780	6394	9049	7324	12335	11217	13296	7779	13261	8895	15552	9753	19019	8627	16895
St Pierre et Miquelon	19	21	9	13	26	59	22	47	19	29	12	23	33	58	41	54
TOTAL AMERIQUE DU NORD	21361	21671	24635	27721	26210	32173	28828	33081	25335	36032	29681	43682	36598	54110	34968	54599

Exportations de livres en AMERIQUE LATINE	1960.		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
Antilles néerland.	-	-	-	-	3	5	-	1	2	33	2	5	-	1	1	2
Argentine (1)	1558	2286	2011	2159	1566	1942	2078	2361	2052	2640	2206	3174	1933	3173	1432	2642
Bolivie	11	16	8	13	10	15	9	17	10	19	10	18	12	19	11	22
Brésil (2)	1353	2539	1077	1941	891	1726	817	1533	758	1620	1027	2225	1080	2221	1020	2283
Chili (3)	418	787	298	537	236	445	202	399	129	291	298	691	431	989	515	977
Colombie (4)	456	674	523	700	406	659	458	763	378	707	456	896	675	1196	349	659
Costa Rica	71	110	36	53	75	105	44	62	93	66	57	89	46	72	28	47
Cuba	76	97	2	7	-	1	143	212	188	226	174	256	15	33	23	64
R. Dominicaine	34	53	21	28	43	52	55	101	34	57	40	63	64	103	116	111
Equateur	16	20	20	24	67	79	27	38	27	51	29	57	13	25	17	26
Guadeloupe	808	874	651	800	820	1038	754	1237	743	1076	685	1010	1196	1665	838	1324
Guatemala	26	36	28	30	30	53	24	40	20	35	216	326	181	273	505	790
Guyane	41	41	31	46	69	112	59	93	29	41	46	81	150	204	551	757
Haïti	479	506	430	479	457	543	337	464	447	689	411	517	412	578	330	485
Honduras	8	8	7	7	4	6	6	8	4	7	6	9	6	11	12	19
Indes occidentales	-	-	-	-	10	22	13	21	9	15	4	8	-	-	-	2
Jamaïque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	8	25	5	8
Martinique	606	656	602	760	635	878	657	978	746	1179	1213	1835	1710	2610	1416	1939
Mexique (5)	769	1088	693	1127	699	1257	833	1492	876	1564	1215	1800	1235	1942	1495	2182
Nicaragua	22	34	13	16	24	48	22	36	18	33	51	74	69	107	106	189
Panama	36	55	43	63	56	81	18	26	25	49	135	212	19	29	21	31
Paraguay	12	21	9	19	7	12	10	20	10	19	10	20	6	13	36	64
Pérou	101	148	56	110	85	143	79	155	74	162	125	236	109	193	93	182
Salvador	48	117	21	22	24	17	20	27	24	27	75	136	21	33	13	23
Uruguay	143	258	173	325	203	393	190	383	151	338	152	234	130	244	130	249
Vénézuéla	526	785	537	810	808	1040	963	1472	832	1198	645	988	473	716	539	748
TOTAL....	7618	11209	7290	10076	7228	10672	7818	11939	7679	12142	9290	14964	9994	16475	9602	15325

Meilleure année depuis 1905 :

(1) Argentine : 1926 (3416 QM)

(V=1000 F)

(2) Brésil : 1925 (3388 QM)

(3) Chili : 1913 (1188 QM)

(4) Colombie : 1912 (1253 QM)

(5) Mexique : 1912 (2721 QM)

Exp. de livres en AFRIQUE (V=1000F)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
AFRIQUE DU N.																
Algérie	14387	14724	14624	15354	7153	8011	6995	7142	6218	6811	10110	12423	7838	8623	8102	10138
Libye	25	35	16	25	17	24	19	38	23	47	24	45	24	41	38	99
Maroc	3897	4205	4516	4680	4440	5033	4916	6259	4793	5818	3713	5247	4156	5469	3757	5605
Maïritanie	9	11	37	68	70	111	359	341	138	289	94	149	194	348	347	507
Tunisie	2129	2354	2662	2848	1765	2873	1967	2566	2200	2944	2588	3679	2433	3282	1999	3019
TOTAL	20447	21329	21855	22975	13445	16052	14256	16346	13372	15909	16529	21543	14645	17763	14243	19368
AFRIQUE FRANCOPHONE																
Burundi-Ruanda	-	-	-	-	16	28	13	28	200	217	251	318	288	474	349	576
Cameroun	834	850	1130	1156	1134	1439	1326	1406	1687	2124	2289	3067	2378	3642	2112	3069
R Centre Africaine	169	1 92	174	214	234	303	354	455	430	591	352	522	548	811	222	356
Comores	8	7	45	51	28	29	19	28	24	35	65	79	60	84	56	76
Congo-Brazza.	398	469	893	1005	724	922	729	1038	893	1296	902	1462	985	1978	991	1665
Congo-Kinshasa	838	1051	857	1126	1511	2018	2766	3130	3289	4242	1493	2504	1182	1938	533	795
Côte d'Ivoire	1850	2054	2482	2831	2762	3184	2890	3418	3656	4732	4638	6569	4399	7232	3322	5210
Dahomey	365	361	567	662	524	646	613	779	302	428	662	947	400	774	693	1156
Gabon	231	333	196	280	254	381	345	492	384	561	461	700	372	805	326	619
Guinée	1351	1624	663	697	1090	1479	1790	2249	877	1196	666	1232	557	836	568	890
Haute-Volta	130	175	184	205	166	180	232	376	360	502	231	354	471	717	187	312
Ile Maurice	-	-	-	-	172	244	317	414	-	-	296	469	276	489	520	752
Madagascar	552	849	901	1204	1893	2386	2421	2933	2547	3255	2661	3775	2588	4611	2280	3484
Mali	-	-	257	315	319	467	370	536	1548	2019	1068	1977	1041	1587	235	319
Niger	109	120	279	320	360	524	307	488	522	661	460	728	287	486	425	624
Réunion	349	432	601	712	707	908	1089	1235	1467	1878	1827	2592	1628	2335	1136	1675
Sénégal	1493	1632	1780	2104	2220	2715	1708	2249	2781	3640	3349	4209	2800	3993	2464	3579
Tchad	172	182	250	300	259	342	398	535	483	579	479	811	512	674	292	492
Terr. Afars et Issas	19	26	31	36	40	53	70	112	94	148	144	295	122	311	174	306
Togo	-	-	-	-	355	421	280	337	469	556	586	794	546	875	446	688
TOTAL....	8868	10357	11290	13218	14768	18669	18037	22238	22013	28660	22880	33404	21440	34652	17331	26643

Afrique (suite)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
(V=1000 F)	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
AFRIQUE NON FRANCOPHONE																
Afrique N. espagn.	-	-	-	-	1	2	1	1	-	-	2	5	22	36	11	32
Angola	-	-	-	-	11	5	6	15	3	6	35	77	32	71	45	97
Ethiopie-Erythrée	50	56	93	126	58	95	58	74	139	169	47	73	38	98	26	49
Gambie	-	-	-	-	9	9	-	-	3	4	-	-	4	6	5	10
Ghana	25	40	14	20	11	26	19	53	41	44	6	13	15	21	10	14
Guinée espagnole	-	-	-	-	7	12	-	-	1	1	2	2	3	4	9	
Kenya	-	-	-	-	6	6	11	21	38	28	11	14	9	12	7	13
Libéria	1	1	3	7	2	6	2	3	6	11	7	10	7	13	8	12
Malawi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	1	2
Mozambique	-	-	-	-	3	5	1	2	10	17	42	72	31	73	43	99
Nigéria	29	45	40	46	12	19	15	26	27	48	20	45	34	78	83	115
Ouganda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	10	3	7	2	5
Rhodésie	9	14	18	28	30	21	11	24	10	23	19	34	24	42	5	11
Sierra Leone	-	-	-	-	6	8	1	3	2	7	1	1	6	10	2	5
Somalie	-	-	3	3	6	11	17	25	13	104	-	-	11	15	7	11
Soudan	43	43	105	72	87	97	142	188	67	87	8	17	14	20	70	116
Tanzanie	-	-	-	-	176	253	325	450	359	582	-	-	-	-	-	-
Terr. port. d'Afrique	44	99	33	57	52	86	92	167	75	151	-	-	-	-	-	-
Union Sud-africaine	76	84	82	116	124	147	91	156	111	204	104	290	95	134	49	139
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	5	12	17	24
TOTAL	277	382	391	474	601	808	792	1208	905	1486	309	668	353	654	395	763
TOTAL GENERAL AFRIQUE	2992	32068	33536	36667	28814	35529	33085	39792	36290	46055	39718	55615	36438	53069	31969	46774

Exp. de livres au MOYEN-ORIENT (V=1000 F)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
Arabie Séoudite	1	1	2	4	2	6	2	6	2	7	1	3	26	87	6	16
Bahrein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Egypte	448	680	494	749	218	403	421	685	413	695	701	1049	486	868	243	485
Irak	19	29	18	37	30	64	17	33	17	33	80	88	28	78	16	35
Iran	188	306	182	359	268	510	457	866	249	572	419	774	324	690	263	569
Israël	459	670	478	653	440	560	411	628	570	825	605	956	532	841	424	717
Jordanie	3	6	-	3	5	10	15	28	29	46	22	42	11	28	21	43
Koweït	-	-	-	-	-	2	7	20	7	13	12	12	22	48	22	46
Liban	1559	2000	1574	2200	2202	3092	2412	3525	2460	3783	2611	5034	3035	4835	2829	4598
Syrie	131	177	117	157	202	310	229	301	191	324	154	272	205	315	189	281
TOTAL MOYEN-ORIENT	2808	3869	2865	4162	3367	4957	3971	6092	3938	6298	4605	8230	4669	7790	4016	6793

Exportations de livres en ASIE (V=1000 F)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
Afghanistan	4	8	3	7	5	8	4	13	9	25	5	8	9	35	2	7
Birmanie	2	5	4	6	5	8	2	5	2	7	2	3	1	4	4	6
Cambodge	218	257	620	782	662	834	898	1203	462	685	1380	1798	1060	1744	1359	2112
Ceylan	2	5	5	7	3	10	3	10	4	16	2	10	3	6	4	8
Chine	75	248	30	44	21	43	39	117	83	236	85	175	69	282	7	39
Corée du Nord	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	3	-	-	-	6
Corée du Sud	-	-	-	-	21	28	6	14	8	16	7	19	6	18	19	37
Formose	-	4	-	1	5	11	-	-	-	-	-	2	1	8	-	1
Hong-Kong	3	5	6	7	1	4	11	9	42	11	64	40	18	45	17	36
Inde	203	149	209	162	164	121	68	150	116	220	57	123	38	78	34	70
Indonésie	36	60	41	67	16	39	26	56	15	30	9	19	13	27	5	10
Japon	457	729	510	990	789	1463	812	1616	890	2052	1284	2616	1185	2543	860	2522
Laos	69	104	92	113	94	125	54	85	34	63	127	185	124	212	209	298
Malaisie	1	3	11	24	-	1	3	7	18	11	1	3	8	15	10	24
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	4
Pakistan	3	7	4	9	1	3	4	8	8	15	2	5	1	4	6	15
Philippines	1	5	4	9	3	13	-	1	2	7	8	18	9	24	21	31
Thaïlande	95	90	99	97	68	87	41	64	52	87	74	108	51	104	71	117
Timor portugais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	4
Viet Nam Nord	85	208	46	124	19	53	72	158	18	70	20	79	21	86	20	57
Viet Nam Sud	1597	2191	1446	2010	1336	1960	1279	1751	1533	2065	1753	2828	1623	2838	663	1323
TOTAL ...	2851	4078	3130	4459	3213	4812	3322	5267	3296	5617	4882	8044	4240	8073	3324	6727

Exportations de livres en OCEANIE	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
Australie	102	150	138	252	187	547	360	392	189	518	178	408	158	354	248	450
Nouvelle-Calédonie	205	231	231	253	210	277	309	352	395	486	420	444	636	1024	485	630
Nouvelles-Hébrides	14	17	4	4	11	16	37	41	14	16	34	35	15	20	38	70
Nouvelle-Zélande	13	21	14	27	19	50	22	27	28	48	30	53	21	54	25	60
Océanie britannique	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	-	-	8	11	4	6
Polynésie Frise	80	95	125	128	124	171	107	147	133	169	162	252	584	1081	456	784
TOTAL	414	514	512	664	551	1061	835	959	762	1242	824	1192	1422	2544	1256	2000

(V = 1000 F)

(V=1000 F)	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V	QM	V
	Europe occi.	51660	62785	55837	70402	71555	87953	77202	98363	78491	111282	89473	119854	94423	127021	94318
Europe orien.	1490	2555	1568	2814	1090	2618	1465	2647	1616	2950	2147	3765	1863	3917	2650	4868
Afrique	29592	32068	33536	36667	28814	35529	33085	39792	36290	46055	39718	55615	36428	53069	31969	46774
Amérique N.	21361	21671	24635	27721	26210	32173	28828	33081	25335	36032	29681	43682	36598	54110	34968	54599
Amérique Lat.	7618	11209	7290	10076	7228	10672	7818	11939	7679	12142	9290	14964	9994	16475	9602	15825
Moyen Orient	2808	3869	2865	4162	3367	4957	3971	6092	3938	6298	4605	8230	4669	7790	4016	6793
Asie	2851	4078	3130	4459	3213	4812	3322	5267	3296	5617	4882	8044	4240	8073	3324	6727
Océanie	414	514	512	664	551	1061	835	959	762	1242	824	1192	1422	2544	1256	2000
TOTAL GENERAL	117794	138749	129363	156965	142028	179775	156530	198140	157407	226181	180620	255346	189637	272999	182103	259432